

rapport d'activité



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

2021



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ETABLI SELON L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MODIFIE PAR LA LOI N°2016-1087 DU 8 AOUT 2016 - ART.31.

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE .././2022

Échéance réglementaire : le 30 septembre 2022

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007, les modifications de l'arrêté du 02/12/2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

I.	HISTORIQUE DU SYNDICAT	3
II.	DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES	4
1.	PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	4
2.	DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	5
III.	DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE	6
1.	SIEGE SOCIAL.....	6
2.	COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	6
2.1.	Les délégués	6
2.2.	Les commissions.....	7
2.3.	Le personnel du syndicat.....	8
3.	LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION	8
IV.	SERVICE PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	9
1.	LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT	9
2.	LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	13
3.	LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU	14
4.	VOLUMES VENDUS	18
5.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE EN 2020	20
V.	SERVICE DISTRIBUTION	21
1.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	22
2.	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES	28
3.	GESTION FINANCIERE	29
VI.	STRATEGIE POUR L'AVENIR	30
1.	COMPETENCES / ETUDES	30
2.	PROJETS D'INVESTISSEMENT	30
3.	SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.	31
VI.	ANNEXES.....	32

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT

DATE DE CREATION > 17 SEPTEMBRE 1990



LISTE DES COMMUNES ET SYNDICATS ADHERENTS

COMMUNE D'ARDIN

COMMUNE DE BECELEUF

COMMUNE DE CHERVEUX

COMMUNE DE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

COMMUNE D'ECHIRE

COMMUNE FAYE SUR ARDIN

COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

COMMUNE DE SAINT-GELAIS

COMMUNE DE SAINT-MAXIRE

COMMUNE DE SAINT-POMPAIN

COMMUNE DE SAINT-RÉMY

COMMUNE DE SAINTE-OUENNE

COMMUNE DE SCIECQ

COMMUNE DE SURIN

COMMUNE DE VILLIERS-EN-PLAINE

COMMUNE DE XAINTRAY

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE

DATES MARQUANTES DU SYNDICAT

> 1994 - 1995

Construction de l'usine de dénitrification.

> 2005

Arrêté inter préfectoral du 8 juillet, déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau du champ captant de 12 ouvrages sur les communes d'Echiré et de Saint-Maxire,

> 2007

Adhésion à la compétence distribution des communes de Germond-Rouvre, Cherveux, Saint-Christophe sur Roc, Saint-Pompain et Saint-Rémy.

> 2013

La commune de Saint-Christophe-sur-Roc transfère l'ensemble de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine. La commune de Villiers-En-Plaine rejoint le Syndicat pour la compétence Distribution.

> 2014

Fusion des SIAEP de Saint-Maxire – Faye et d'Echiré-St Gelais-Ste Ouenne-Surin-Sciecq avec le SECO. Transfert du captage de la Couture au syndicat.

La commune de Germond-Rouvre intègre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et transfère sa compétence Assainissement (collectif et non collectif).

> 2015

Départ du Syndicat des Eaux du Lambon qui intègre le SERTAD.

> 2016

Transfert de compétences de Coulonges sur l'Autize (distribution et assainissement collectif) et du SIAEP Béceleuf-Xaintray (distribution) au SECO. Reprise en régie de la gestion de l'usine.

> 2017

Adhésion de la commune d'Ardin à la compétence Distribution.

> 2018

Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG).

Prise de la compétence Production du SMEG avec la gestion du captage de la Cadorie (ALLONNE) et de l'usine de potabilisation du TALLUD.

> 2019

Exploitation en régie de l'usine du TALLUD.

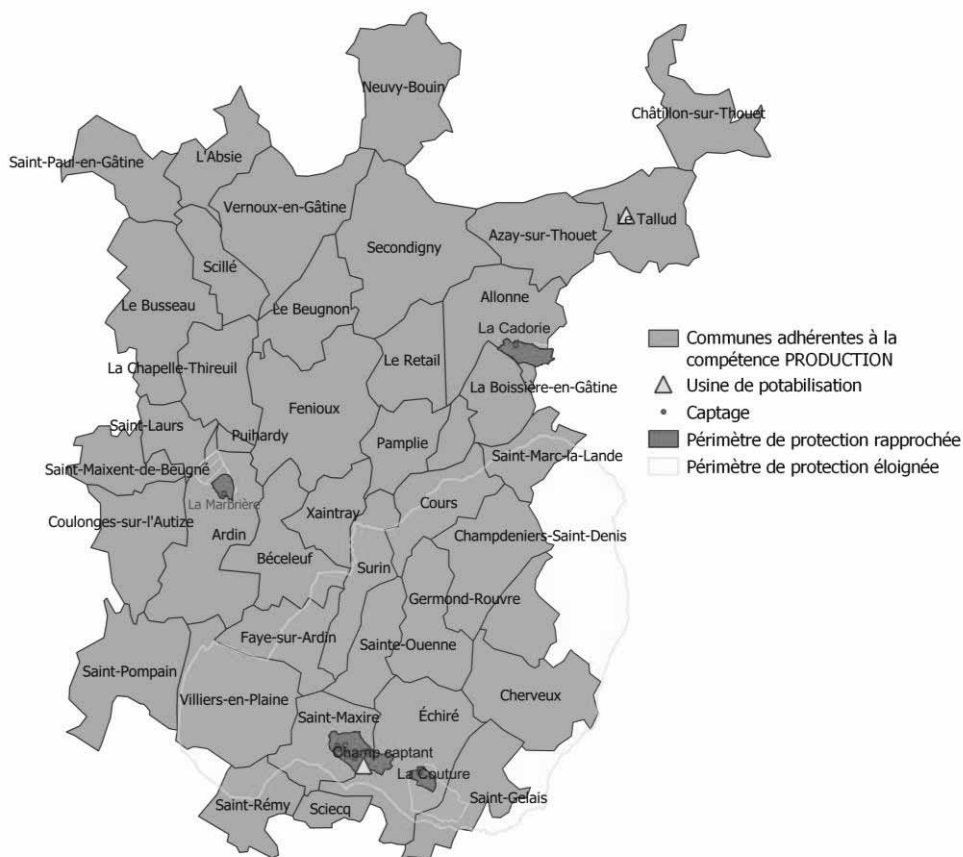
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte qui assure les compétences production et distribution de l'eau potable :

1. PRODUCTION D'EAU POTABLE

Les 17 collectivités adhérentes à la compétence PRODUCTION sont :

- Commune d'ARDIN.
- Commune de BECELEUF.
- Commune de CHERVEUX.
- Commune de COULONGES / L'AUTIZE.
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE-SUR-ARDIN.
- Commune de GERMOND - ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY.
- Syndicat Mixte des Eaux de GATINE



Carte des communes adhérentes à la compétence production du SECO en 2021

En outre, le Syndicat assure une vente d'eau en gros pour le Syndicat des Eaux du Vivier (renouvellement sanitaire de l'eau de l'interconnexion de secours de Bois Berthier) et le SERTAD qui ne sont pas membres du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) est desservi partiellement par le SECO. Les statuts identifient le SMEG pour une part forfaitaire de 3 500 compteurs.

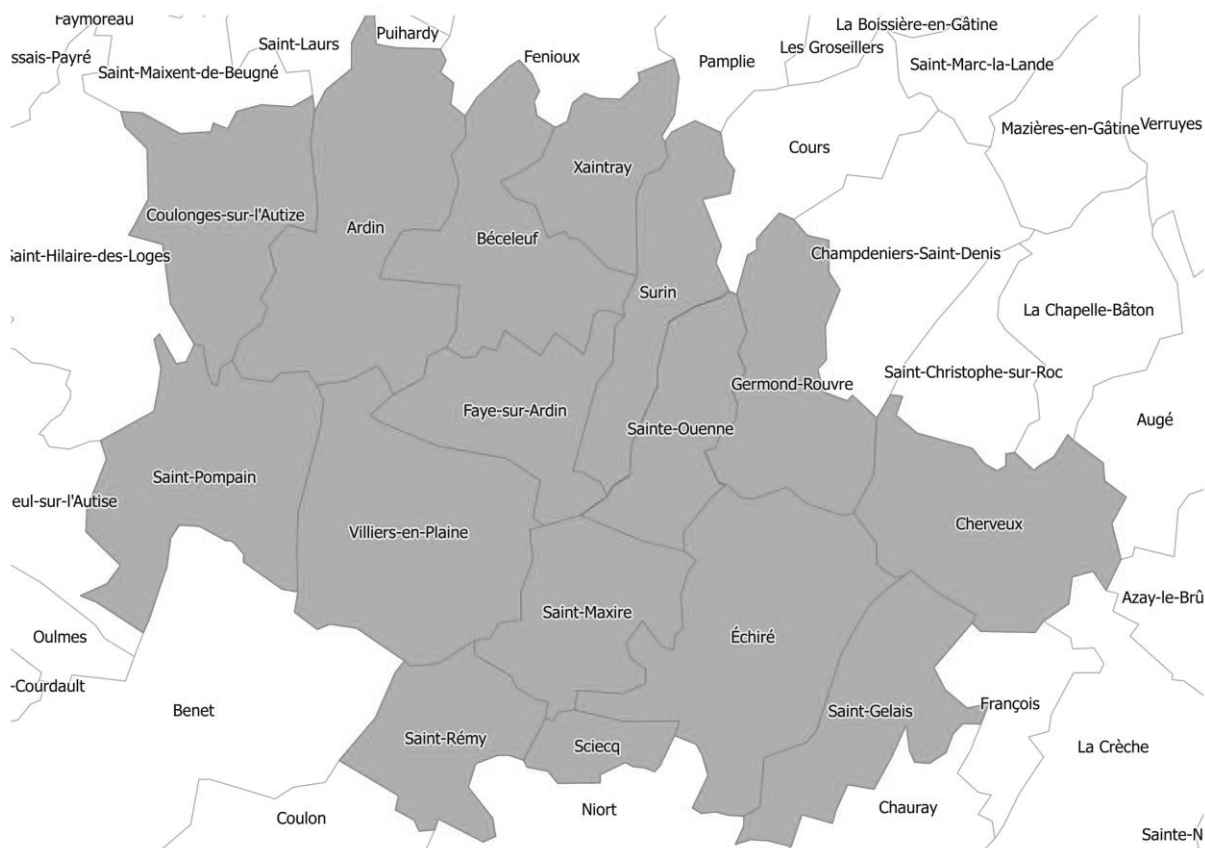
En termes de ressources en eau, d'usines et de réseaux, le Syndicat dispose de :

- Un champ captant constitué de 12 forages, sur les communes de SAINT-MAXIRE et ECHIRE
- Un captage situé à La Couture, commune d'ECHIRE,
- Un captage situé à La Marbrière, commune d'ARDIN,
- Un captage situé à La Cadorie, commune d'ALLONNE,
- Une usine de production d'eau potable située à Beaulieu sur la commune d'ECHIRE,
- Une usine de production d'eau potable située sur la commune du TALLUD,
- Un réseau de canalisation de 76 kilomètres et 39 points de vente d'eau en gros aux collectivités adhérentes.

2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les 16 communes adhérentes à la compétence DISTRIBUTION sont :

- Commune d'ARDIN
- Commune de BECELEUF
- Commune de CHERVEUX
- Commune de COULONGES/L'AUTIZE
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE/ARDIN.
- Commune de GERMOND-ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY



Carte des communes adhérentes à la compétence distribution du SECO

III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ

1. SIEGE SOCIAL

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest – Beaulieu - 79410 ÉCHIRÉ
Tél. : 05 49 06 05 51 - Fax : 05 49 06 96 70 - Email : secretariat@syndicat-seco.com
Site Internet : www.syndicat-seco.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30, le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30

Astreintes :

> Pour la maintenance des réseaux : 06 37 50 61 56

Le service d'astreinte est assuré par les agents techniques du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1. Les délégués

Au 1^{er} janvier 2020 les dispositions de la loi Notre se sont imposées aux structures intercommunales. Le SECO a dû réviser ses statuts afin de s'adapter à cette nouvelle situation après transfert de la compétence eau aux communautés de communes et d'agglomération. Le SECO compte désormais 4 membres : la CAN, la CCVG, la CCHVS et le SMEG.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

AUDEBERT Claude
BARATON Yvon
JEANNOT Philippe, Vice-président,
RIMBEAU Jean-Pierre, Président,
EVRAUD Elisabeth, suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE

MISSIOUX Marie-Pierre
BOURGET Frédéric, suppléant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

BEAUDIC Jean-Michel, Vice-Président
BOBINEAU Gérard
FONTENEAU Daniel
GOULARD Philippe, Vice-Président
GUILLOTEAU Régis, Vice-Président
MARTINS Elmano
EPOULET Gérard, suppléant

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

ALBERT Philippe, Vice-président
BAILLY Christiane
BILLEROT Bruno
CHAUSSONEAUX Jean-Paul
GUILBOT Gilles
MÉÉN Dominique, Vice-président
MOREAU Loïc
TEXIER Valérie
TRANCHET Myriam
VOY Didier
MIMEAU Christophe, suppléant

2.2. Les commissions

Commission Finances	
Jean-Michel BEAUDIC	Vice-président
Philippe ALBERT	SMEG
Yvon BARATON	CCVG
Nadia HAYE	ARDIN
Elmano MARTINS	CAN
Dominique MEEN	SMEG

Commission Communication	
Régis GUILLOTEAU	Vice-président
Alain BROSSEAU	CHERVEUX
Isabelle CHAIGNE	ARDIN
Pascal OLIVIER	SAINT MARC LA LANDE

Commission Protection de la ressource	
Philippe ALBERT	Vice-président
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Patrice BERTHELOT	SAINT MAXIRE
Bernard BLIN	CHERVEUX
Jean-Pierre BLUTEAU	CHAMPDENIERS
Gérard BOBINEAU	SAINT GELAIS
Alain CAPELLE	CHAMPDENIERS
Hervé CHEVAUX	ALLONNE
Marina DUVAL	FENIOUX
Daniel FONTENEAU	ECHIRE
Jacques PATOU	COULONGES

Commission Production	
Dominique MEEN	Vice-président
Claude AUDEBERT	FAYE-SUR-ARDIN
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Valérie TEXIER	SAINTE OUENNE
Didier VOY	SMEG

Commission Distribution	
Philippe GOULARD	Vice-président
Claude AUDEBERT	CC Val de Gâtine
Gilles GUILBOT	CC Val de Gâtine
Myriam TRANCHET	SMEG

Commission DECI	
Philippe JEANNOT	Vice-président
Loïc MOREAU	SMEG
Jean-Luc THIBAUDEAU	SAINT-MAXIRE
Frédéric BOURGET	CCHVS

2.3. Le personnel du syndicat

En 2021, l'effectif du syndicat est composé comme suit :

- DIRECTION : 1 salarié,
- ADMINISTRATION : 5 salariées,
- PROTECTION DE LA RESSOURCE : 2 salariés,
- RESEAUX : 9 salariés,
- USINES : 5 salariés,

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employés du Syndicat sont engagés en contrats de droit privé. Quatorze personnes sont salariées dans ces conditions en 2020.

3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION

Comptable public

- **Perception Principale de NIORT SEVRE**

40 rue des Prés Faucher
79000 NIORT
Tél. : 05 49 78 71 30

Surveillance sanitaire

- **Agence Régionale de Santé - unité Deux-Sèvres**

Cyril CAFFIAUX, responsable du Pôle Santé-Environnement – 05.49.06.70.00

Partenaires techniques et financiers

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Délégation poitou-Limousin
7 rue de la Goélette
86 282 SAINT BENOIT CEDEX

- **Département des Deux-Sèvres**

Maison du département
Mail Lucie Aubrac – CS 58 880
79028 NIORT Cedex

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Site de Poitiers
15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575
86 021 POITIERS CEDEX

IV. SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'origine souterraine et provient de 12 forages :

- Deux sont situés en nappe profonde (Lias ou infra-toarcien) pour un débit maximum d'exploitation de 30 m³/heure. L'un de ces deux forages (F12) est à l'arrêt pour raisons techniques.
- Dix captent la nappe du Dogger (ou supra-toarcien), en relation avec la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise, pour un débit maximum d'exploitation de 580 m³/heure. Les trois captages situés dans le secteur de l'Aleigne (F18, F20 et F21) ne sont plus exploités pour des raisons techniques.

Le potentiel global de production d'eau du Syndicat est donc de l'ordre de 610 m³/heure.

Le SECO est également maître d'ouvrage des captages suivants :

- La Couture (dans le bourg d'Echiré – actuellement mis en sommeil),
- La Marbrière (Commune d'Ardin – à l'arrêt pour des raisons techniques),
- La Cadorie (Commune d'Allonne, suite au transfert de la compétence production du SMEG). Les eaux de ce captage sont acheminées vers l'usine du TALLUD pour y être traitées et ainsi alimenter les communes du TALLUD, de CHATILLON SUR THOUET et une partie de PARTHENAY. Un volume de **286 354** m³ a été prélevé au cours de l'année 2021.

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	du 1er sept 2020 au 31 aout 2021 [m ³]
F14	Souterraine (Champ captant de St Maxire-Echiré)	80 %	416 960
F15			390 890
F16			85 040
F17			284 228
F18			0
F20			0
F21			0
F24			597 497
F25			446 431
F27			399 182
F28			338 182
TOTAL BEAULIEU			
La Couture	Souterraine	80 %	0
La Marbrière	Souterraine	80 %	0
La Cadorie	Souterraine	80 %	286 354
Total des prélèvements [m³]			3 244 660

Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés

100 %

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Importation Du 1/09/2019 au 31/08/2020 [m ³]
<i>Abonnés en limite de territoire desservis par une autre UGE :</i>		
Station de surpression, PAMPLIE (Syndicat de Gâtine)		6 427
Bourdigal, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 787
La Pleige, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)	80 %	2 044
Le Chaillot, ARDIN ((Syndicat des Eaux de Gâtine)		7 995
La Racaudière, SAINT REMY (Syndicat des Eaux du Vivier)		115
Bois Berthier, ECHIRE (Syndicat des Eaux du Vivier)		230
Le TALLUD		5 614
Total des importations [m³]		25 212

Qualité des eaux brutes

Le contrôle de la qualité des eaux (brutes et traitées) est effectué à trois niveaux, suivant l'exercice du contrôle sanitaire réglementaire établi avec les services de l'A.R.S. :

- Un contrôle réglementaire composé de plusieurs analyses, organisé par l'A.R.S. des Deux-Sèvres et réalisé par le laboratoire Qualyse.
- Un autocontrôle de la part des agents d'exploitation de l'usine sur les paramètres principaux du traitement de l'eau. Ces analyses sont réalisées au laboratoire de l'usine ou dans un laboratoire agréé (Qualyse) pour les pesticides.

Au champ captant de Saint-Maxire – Echiré :

Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

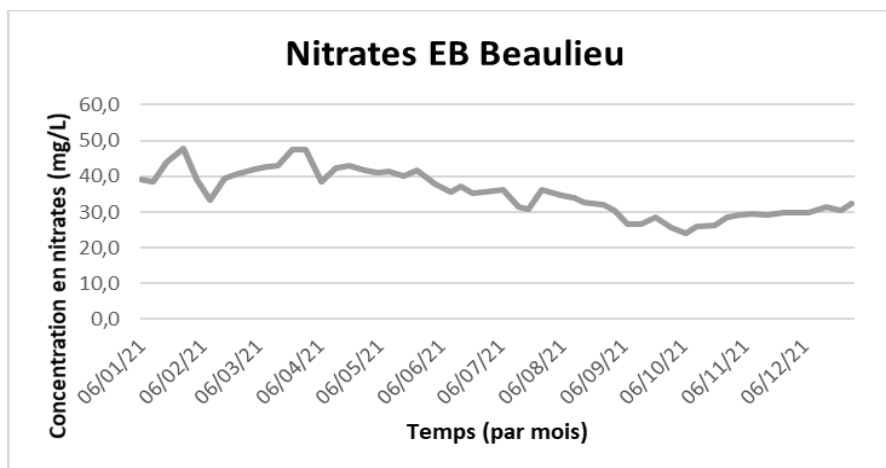
- pH de 7,34,
- Conductivité de 591 $\mu\text{S}\cdot\text{cm}^{-1}$,
- Très bonne qualité bactériologique,
- Une teneur en nitrates très variable selon les forages (minimum : 3,4 mg/L sur F16 ; maximum : 79,2 mg/L sur F28). Moyenne en entrée d'usine : 35,4 mg/L.

La qualité de l'eau brute est principalement affectée par les paramètres nitrates et pesticides.

Paramètre nitrates

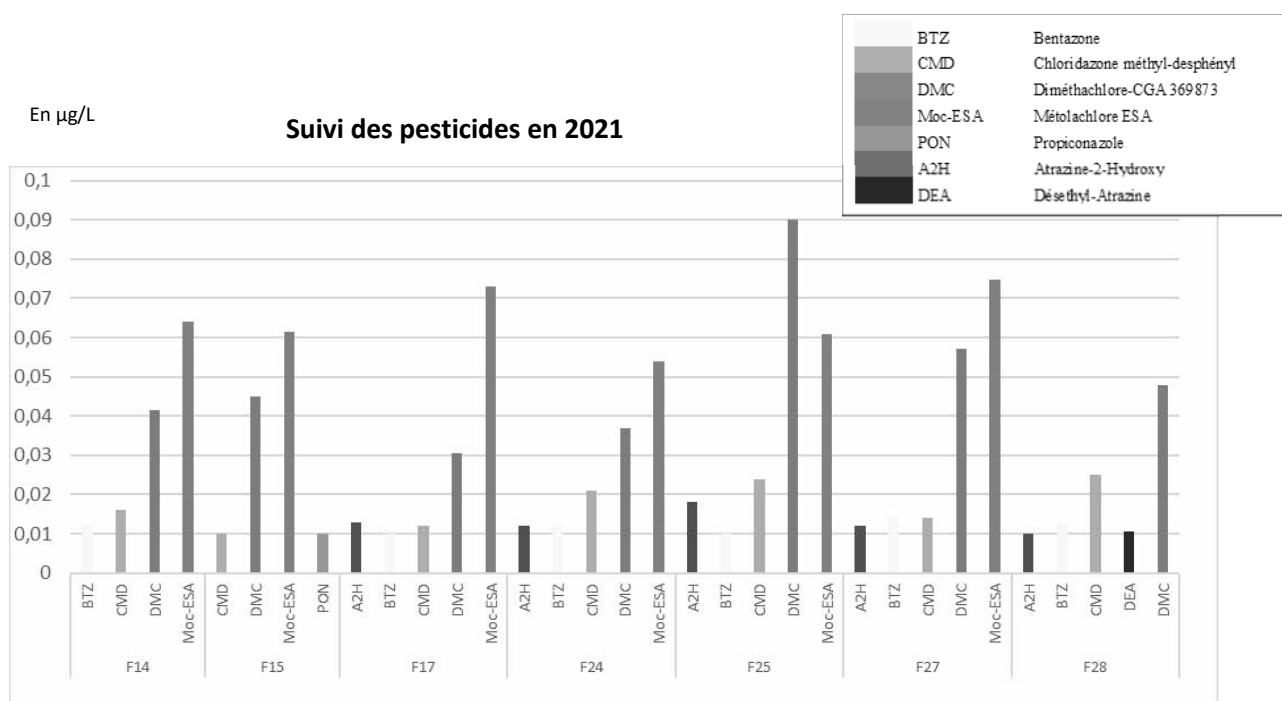
Le graphique suivant présente l'évolution de la teneur en nitrates au niveau de l'eau brute entrant à l'usine de Beaulieu sur l'année 2021. Les valeurs sont comprises entre 28 et 47 mg/L. Ces variations sont en lien avec la pluviométrie.

² Etat d'avancement à demander auprès de chaque collectivité avec laquelle une importation d'eau est faite.



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur les forages du champ captant de Saint-Maxire - Echiré à raison de 15 analyses par an, soit une analyse mensuelle avec un renforcement au printemps et à l'automne.



En 2021, l'ensemble de captages suivis est affecté par la forme ESA du S-métolachlore. Le S-métolachlore est utilisé comme désherbant sur cultures de maïs essentiellement, mais également sur tournesol et sur soja. Un groupe de travail composé des organismes prescripteurs est constitué depuis 2018 pour travailler sur cette problématique.

Le diméthachlore est également retrouvé sur l'ensemble des forages. Il s'agit un herbicide utilisé notamment sur cultures de colza.

Par ailleurs, d'autres herbicides comme la bentazone et le chloridazone méthyl-desphényl sont détectés ponctuellement.

Au captage de la Cadorie (Commune d'ALLONNE) :

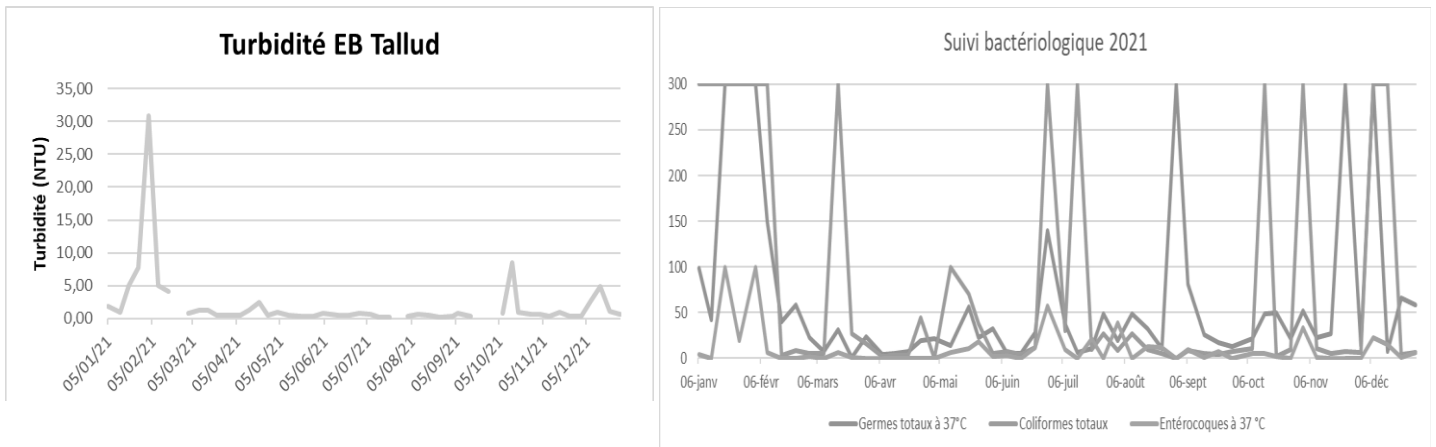
Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- PH de 7,27
- Conductivité de 453 $\mu\text{S.cm-1}$
- Une teneur en nitrates moyenne en entrée d'usine : 28 mg/L.

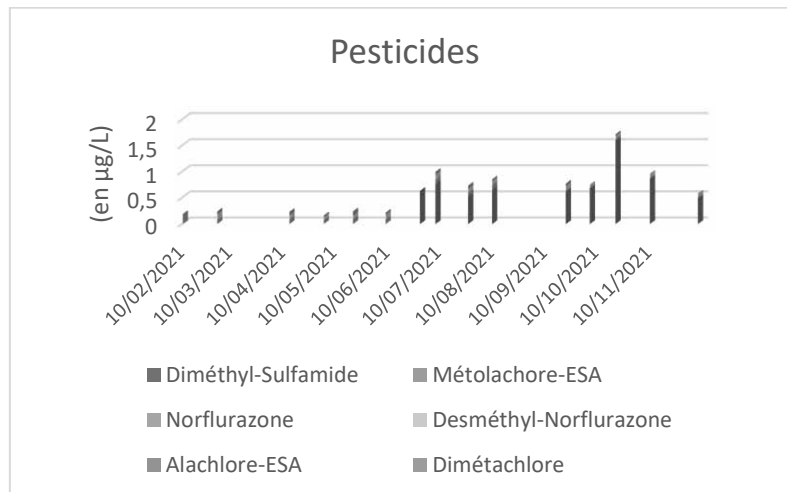
La qualité de l'eau brute est principalement affectée par la turbidité et la bactériologie en raison de la faible profondeur de la source mais aussi par la présence de pesticides.

Paramètres turbidité et bactériologie



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur l'eau brute à raison de 15 analyses par an.



Le Diméthyl-Sulfamide pose particulièrement problème au vu des concentrations auxquelles il est retrouvé dans les eaux brutes. Il s'agit d'un métabolite du tolylfluanide (rétiré du marché depuis mars 2010). Cette molécule est un fongicide utilisé sur vigne, arboriculture fruitière et cultures légumières.

2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE



le programme Re-Sources, pour la reconquête de la qualité de l'eau brute

Deux bassins d'alimentation de captage sont désormais inscrits dans le programme « Re-Sources », démarche régionale visant à reconquérir la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine : le bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest pour les forages de Saint-Maxire – Echiré et le bassin d'alimentation du captage de la Cadorie situé sur la commune d'Allonne (voir carte en annexe 1).

En début d'année 2021, le Syndicat a conduit l'évaluation du deuxième Contrat Territorial établi sur la période 2017-2021 en réalisant en régie le bilan technico-économique et en étant accompagné d'un bureau d'études pour le bilan sociologique (enquêtes de perception).

Une fois ce bilan évaluatif validé, le SECO a lancé fin septembre une démarche de concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, techniciens et administrateurs d'OPA, élus, teneurs techniques et financiers, ...). Accompagné dans cette démarche par des spécialistes, le SECO a pu mener à bien la programmation du 3^{ème} contrat territorial 2022-2027 et valider ce projet auprès du Comité de pilotage en décembre 2021. Le contrat repose sur 4 axes stratégiques :

- fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante,
- Accompagner techniquement,
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

En parallèle, le programme d'action a été conduit en s'adaptant aux contraintes liées à la crise sanitaire. Quelques exemples d'actions conduites en 2021 dans le cadre du programme Re-Sources sont présentés ci-après :



3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU

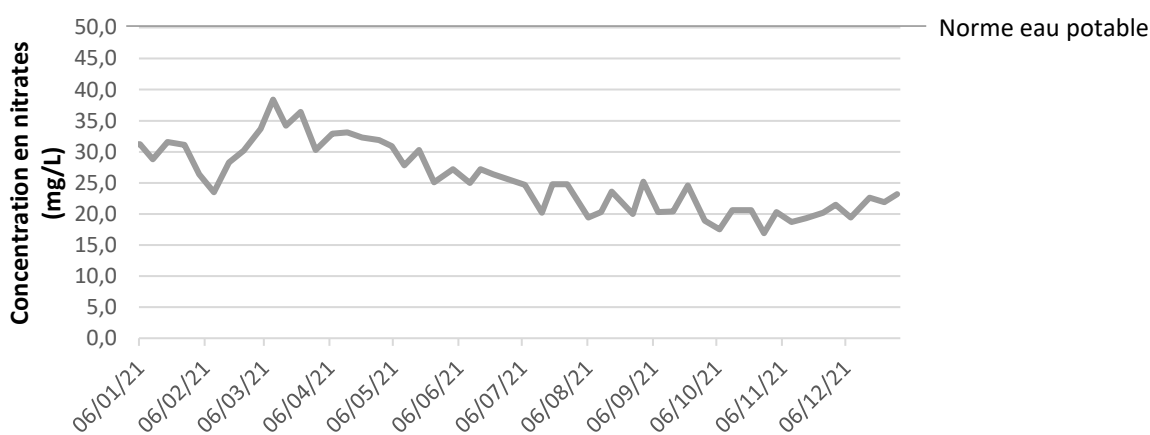
La filière de traitement de l'usine de Beaulieu comprend deux parties :

- Une filière de traitement complet : elle permet de traiter au maximum 240 m³/heure sur 3 réacteurs d'une capacité individuelle de 80 m³/h. La capacité de traitement journalière est de 5 280 m³/jour (sur 22 heures de fonctionnement compte tenu des séquences de lavage nécessaires). Cette filière comprend une élimination biologique des nitrates et une filtration sur charbon actif en grains permettant l'élimination des micropolluants (dont les pesticides).
- Une filière de traitement des pesticides : le reste des besoins ne transite pas par la filière de traitement complet, mais par des filtres à charbon actif en grains (dits filtres by-pass) pour un débit maximal de 240 m³/heure (2* 120 m³/h) soit 5 280 m³/jour également.

Le mélange des eaux traitées sur les deux parties de la filière est ensuite refoulé vers les collectivités adhérentes après chloration (chlore liquide).

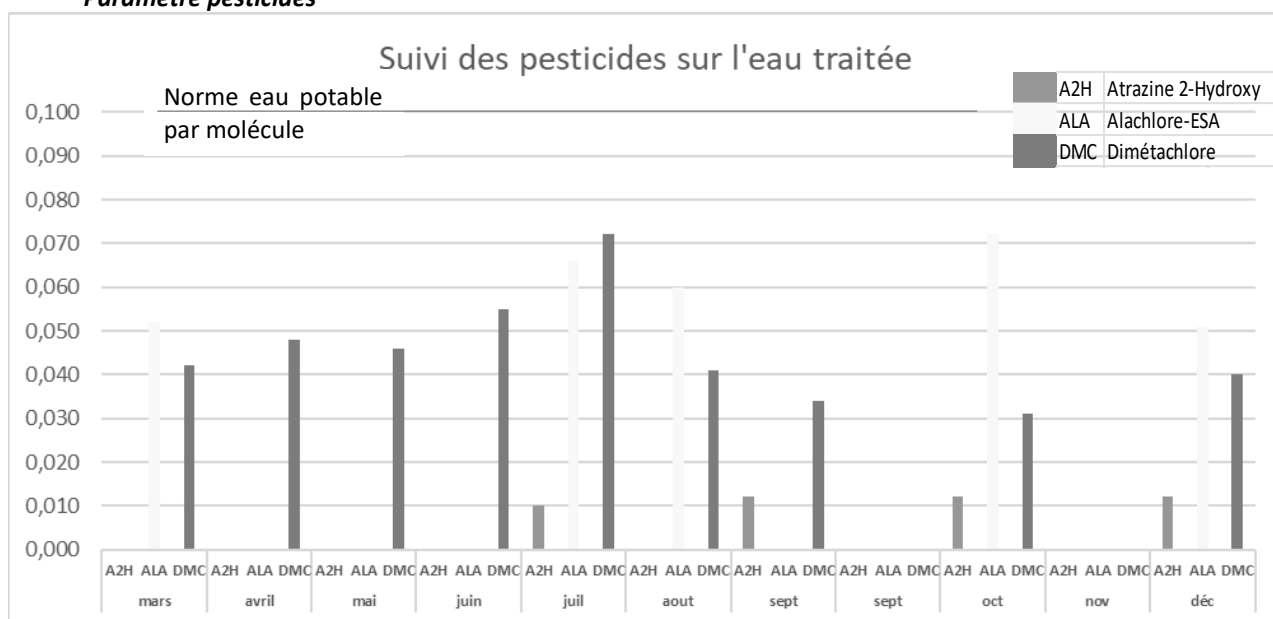
La qualité de l'eau distribuée :

Paramètre nitrates



L'eau mise en distribution présente une teneur moyenne annuelle en nitrates de 25,6 mg/L.

Paramètre pesticides



Trois molécules issues de la dégradation de matières actives de pesticides sont retrouvées dans l'eau traitée, après passage sur filtres à charbon.

Les eaux de lavage

L'usine de dénitrification de Beaulieu génère des eaux issues des lavages des réacteurs biologiques et des filtres à charbon actif en grain.

La totalité des eaux de lavage est renvoyée vers une lagune d'une capacité de 1 000 m³, équipée de turbines flottantes. Les pertes en lavage représentent environ 10 % de l'eau traitée.

Pendant la période d'été (lorsque le débit de la Sèvre niortaise est inférieur à 1.5 m³/heure à la station de Coudray-Salbart), ces eaux sont pompées depuis la lagune de 1 000 m³ jusqu'à une autre lagune de 2 000 m³ construite par le Syndicat chez un exploitant agricole irrigant situé à proximité (lieudit Beaulieu).

Ces eaux sont habituellement diluées avec les eaux pompées par cet agriculteur dans la Sèvre niortaise et avec les eaux issues de son exploitation à des fins d'irrigation (essentiellement sur culture de maïs). Pendant la période d'hiver (hautes eaux), les eaux en sortie de la première lagune sont rejetées après traitement dans la Sèvre niortaise.

La filière de traitement de l'usine du TALLUD :

L'usine d'eau potable du Tallud est alimentée par la source de la Cadorie qui est une émergence naturelle. Les principales caractéristiques à corriger sont : la turbidité, la bactériologie et les pesticides.

La première étape, la filtration sur charbon actif en grain (CAG) permet l'adsorption des micropolluants (pesticides, détergent...), l'élimination des problèmes de goût, d'odeurs ou de coloration.

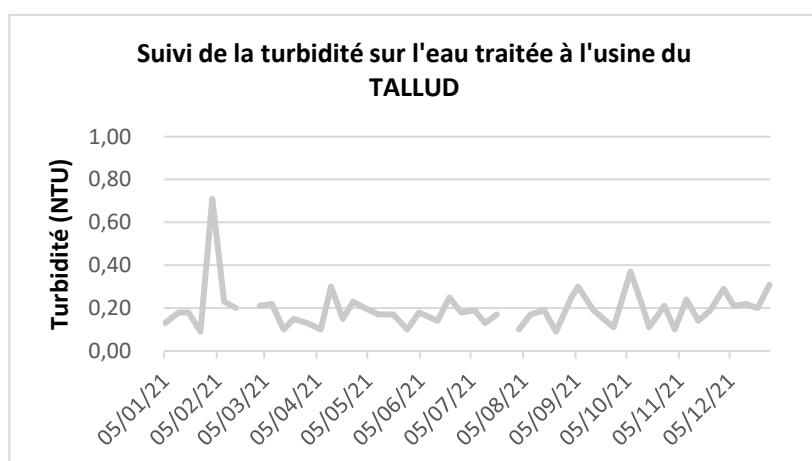
Ensuite l'ultrafiltration qui est un procédé uniquement physique, permet de retenir les matières en suspension. Ce procédé consiste à faire passer l'eau à travers un milieu poreux, et élimine tous les MES, colloïdes, bactérie, virus.

Les membranes d'ultrafiltration utilisées sont constituées de pores 10 000 fois plus petits que ceux de la peau humaine. La taille des pores des membranes détermine la taille des molécules qui seront retenus.

La dernière étape est l'ajout d'eau de javel dans l'eau afin de garantir une désinfection optimale et garantir une eau de bonne qualité tout au long de sa distribution.

La qualité de l'eau distribuée :

Paramètres turbidité et bactériologie



Sur les 52 analyses réalisées en 2021, dans 100 % des cas, la limite de qualité microbiologique est respectée (absence de E. coli et d'entérocoques)

L'usine du Tallud a été confrontée à plusieurs reprises à des non-conformités sur le pesticide suivant : le N,N-Diméthylsulfamide.

La première non-conformité a été observée le 11 juin, avec une teneur de 0,27ug/L. Une deuxième a été observée, le 28 juin à 0,20ug/L. Suite à cela, le 5 juillet, une dilution a été mise en place avec l'eau de Daguerre (eau provenant du château d'eau du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine - SMEG).

Le renouvellement de charbon sur les filtres, le 6 octobre, a permis d'arrêter cette dilution. Néanmoins, elle a été remise en place le 23 décembre suite à la non-conformité du prélèvement du 14 décembre (0,13ug/L).

CHIFFRES CLES

Le volume prélevé dans le champ captant de Saint-Maxire - Echiré en 2021 s'élève à
2 958 306 m³,
soit une diminution de 3,8 % par rapport à 2020 (pour mémoire : 3 069 933 m³).

Le volume d'eau produit à l'usine de Beaulieu (ECHIRE) en 2021 est de
2 628 420 m³,
il a diminué de 4,7 % par rapport à 2020 (pour mémoire : 2 759 129 m³).

Le rendement de l'usine est de 95,3 %

Le volume prélevé au captage de La Cadorie (ALLONNE) en 2021 s'élève à
286 354 m³,
soit une diminution de 31 % par rapport à 2020 (pour mémoire : 414 243 m³).

Le volume d'eau produit à l'usine du TALLUD en 2021 est de
267 530 m³,
il a diminué de 28 % par rapport à 2020 (pour mémoire : 372 126 m³).

Le rendement de l'usine est de 93 %

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES A BEAULIEU

- Construction d'une bâche d'eau brute de 1 500 m³
- Construction d'une nouvelle station de pompage de l'eau traitée
- Changement des pompes d'injection de chlorure ferrique et d'acide phosphorique
- Changement de la tuyauterie d'injection d'éthanol
- Réacteur 1 : rénovation des parois et changement des crépines
- Réacteurs 1 et 2 : remise à neuf des déflecteurs
- Remise à neuf de l'étanchéité de la bâche d'eau traitée de 2 500 m³, des toitures des filtres By-Pass 1 et FBP2 et du réacteur 3

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES AU TALLUD

- Renouvellement du charbon des filtres à charbon actif en grain 1 et 2
- Nettoyage des bâches d'eau filtrée et d'eau traitée
- Garniture de la pompe d'eau brute P2

4. VOLUMES VENDUS

VOLUMES VENDUS AUX COLLECTIVITES	2019	du 1/09/2019 au 31/08/2020 [m ³]	du 1/09/2020 au 31/08/2021 [m ³]
ARDIN	87 370	110 440	91 118
COULONGES S/L'AUTIZE	177 186	176 651	186 529
GERMOND-ROUVRE	72 404	77 161	76 018
SAINT POMPAIN	64 515	67 256	64 806
SAINT REMY	72 005	78 625	71 342
VILLIERS EN PLAINE	105 469	110 071	107 030
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	808 695	796 374	791 662
SERTAD	355 944	328 958	232 896
BECELEUF-XAINTRAY	77 326	74 900	73 161
CHERVEUX	109 835	134 923	115 139
ST-MAXIRE	55 528	54 550	52 861
FAYE-SUR-ARDIN	86 781	91 584	98 437
ECHIRE	318 880	358 736	349 029
ST-GELAIS	77 743	78 064	55 244
STE-OUENNE	62 469	65 895	69 514
SURIN	55 103	52 711	50 578
SCIECQ	28 760	31 513	29 400
Syndicat des Eaux du Vivier	27 557	33 091	13 085
TOTAL EN M3	2 650 427	2 721 503	2 527 849

Les volumes vendus par le syndicat en 2021 à partir de l'usine de Beaulieu ont augmenté de 6,1 % par rapport aux ventes de 2020.

En 2021, un volume de **370 362 m³** a été vendu à partir de l'usine du TALLUD.

Le **volume total vendu** aux collectivités au titre de la compétence production est donc de **2 898 211 m³** entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021.
Le nombre total d'habitants desservis est de 39 617.

Achats d'eau à d'autres services :

Centre-Ouest : 19 598 m³

Le Tallud : 5 614 m³

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes :

Pour les adhérents, le syndicat facture à chaque collectivité la somme des deux termes composant le prix de ses ventes d'eau :

Suivant la délibération du Conseil Syndical n°2021-12-15_002, les tarifs adoptés sont les suivants :

- **part variable : 0.65€ H.T. par m³.**

Pour les ventes d'eau en gros aux collectivités non adhérentes, le syndicat applique le tarif issu de la même délibération avec deux tranches :

- **Volumes < 100 000 m³ : 0.77 € H.T. par m³,**
- **Au delà de 100 000 m³ : 0.59 € H.T. par m³,**

Pour les adhérents les volumes facturés en production viennent en dépenses de fonctionnement au budget de distribution du syndicat.

L'évolution depuis 5 ans du prix du m³ et de la participation compteur est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
le m ³ HT	0,424 €	0,437 €	0,63 €	0,63 €	0,65 €

V. SERVICE DISTRIBUTION

1. GESTION DES ABONNES

Le tableau ci-après présente le nombre total d'abonnés pour les seize communes adhérentes à la compétence distribution du Syndicat du Centre-Ouest :

Abonnés	au 31/12/2020	au 31/12/2021
Nombre d'abonnés domestiques*	10 100	10 299
Nombre d'abonnés non domestiques	84	67
Nombre total d'abonnés	10 184	10 366

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021
ARDIN	628	631
BECELEUF	309	317
CHERVEUX	800	827
COULONGES / L'AUTIZE	1303	1333
ECHIRE	1753	1809
FAYE / ARDIN	303	305
GERMOND ROUVRE	521	529
ST GELAIS	1058	1074
ST MAXIRE	585	598
ST POMPAIN	464	470
ST REMY	465	478
STE OUENNE	335	337
SCIECQ	310	310
SURIN	370	374
VILLIERS EN PLAINE	777	785
XAINTRAY	119	122
TOTAL	10 100	10 299

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 21 068 (Insee 2018).

Service SECO

D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service :

3 semaines

D152.1 – Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : **100%**

VP.020 – Nombre d'interruptions de service non programmées : **53**

P155.1 – Taux de réclamations : **0,09 %** (9 réclamations écrites reçues en 2021).

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine de Beaulieu :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2021
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	45
Nombre de prélèvements conformes	42
Pourcentage de prélèvements conformes	93 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2021
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	45
Nombre de prélèvements conformes	45
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine du TALLUD :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2021
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	7
Nombre de prélèvements conformes	7
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2021
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	7
Nombre de prélèvements conformes	7
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	0(non) ou 1(oui) 5 pts

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 Et VP.238=1 et VP.239 \geq 50% et VP.240=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 7 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide en cliquant sur le sous SIPEA)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et VP.240=1 et [ou 60% \leq VP.239<70% (cas1) Ou 70% \leq VP.239<80% (cas2) ou 80% \leq VP.239<90% (cas3) ou 90% \leq VP.239<95% (cas4) ou 95% \leq VP.239 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	3,5 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0(non) ou 1(oui) oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et [ou 60% \leq VP.241<70% (cas1) Ou 70% \leq VP.241<80% (cas2) ou 80% \leq VP.241<90% (cas3) ou 90% \leq VP.241<95% (cas4) ou 95% \leq VP.241 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	80 % 7,5 pts

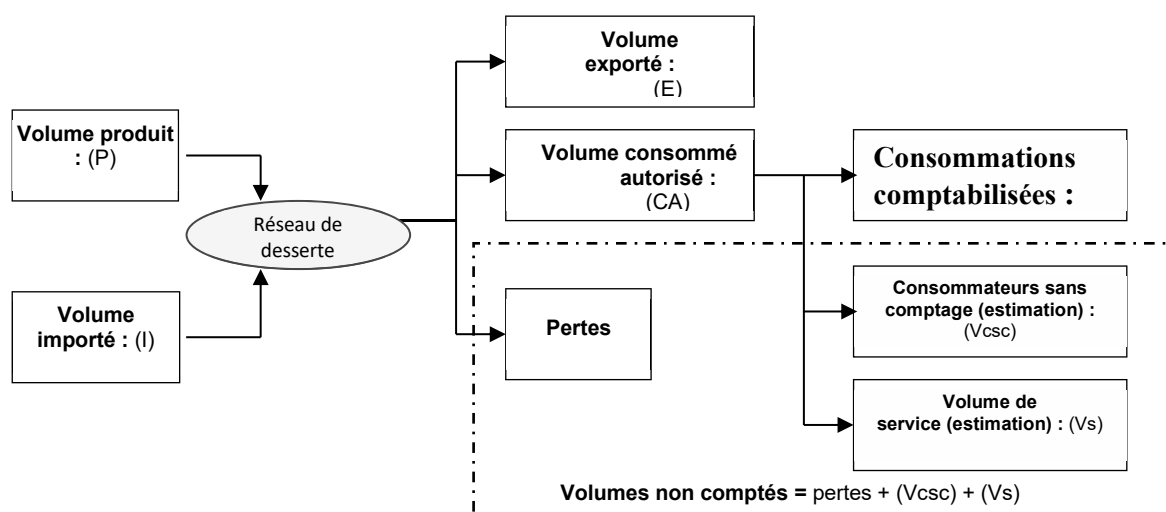
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP242=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 9 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP243=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP244=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 5 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP245=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP246=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 8 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP247=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 8 pts
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP248=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP249=1 Points obtenus : 5	0(non) ou 1(oui) 5 pts

Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes :
(établi sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)

SECTEUR DESSERVI PAR L'USINE DE BEAULIEU	
VOLUME PRELEVE DANS LE CHAMP CAPTANT	2 958 304
VOLUME PRODUIT (P)	2 628 420
VOLUME LIVRE AUX COMPTEURS D'ACHAT (y compris import usine)	2 527 849
RENDEMENT DU RESEAU DE PRODUCTION	96,2%
VOLUME IMPORTE (I)	19 598
VOLUME PRODUIT + VOLUME IMPORTE (P+I)	2 648 018
VOLUME COMPTABILISE (Vc) - issu de la relève des compteurs abonnés	1 201 635
VOLUME CONSOMMATEUR SANS COMPTAGE (Vcsc) - Estimation	1 000
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU (Vs) - Estimation	2 500
VOLUME CONSOMME AUTORISE (CA = Vc+Vcsc+Vs)	1 205 135
VOLUME EXPORTE A D'AUTRES SERVICES (E) - issu de la relève des compteurs de vente en gros	1 158 423
VOLUME CONSOMME AUTORISE + VOLUME EXPORTE (C+A)	2 363 558
Linéaire du réseau de desserte (L) - km	527
Rendement global du réseau (indicateur P104.3 = (CA+E)/(P+I))	89,3%
(Indice linéaire des volumes non comptés indicateur P105.3 = (P+I-E-Vc)/L/365) - m3/j/km	1,50
Indice linéaire de pertes du réseau (indicateur P106.3 = (P+I-E-CA)/L/365) - m3/j/km	1,48
Indice linéaire de consommation (indicateur VP 224 = (CA+E)/L/365) - m3/j/km	12,3
Rendement primaire du réseau de distribution (CA/(P+I-E))	80,9%

Commentaires : il est important de « caler » les différents volumes sur une même période (année civile ou période de 12 mois entre la relève des compteurs abonnés)



D'après les grilles de lecture rappelées ci-dessous, le service présente un caractère **semi-rural** ($10 < \text{ILC} = 12,3 < 30$) et l'indice linéaire de pertes est **bon** ($\text{ILP} = 1.48 < 3$).

Grille d'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau :

Type de réseau ILC (m³/j/km)

Rural	< 10
Semi-rural	< 30
Urbain	> 30

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes :

m³/j/km Rural Semi-rural Urbain

Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Volumes vendus

Le volume total vendu aux abonnés sur les seize communes est de **1 203 891 m³**. Ce volume se répartit de la façon suivante :

Commune	Vol. vendus aux abonnés de la relève 2021 (du 1er septembre 2020 au 31 août 2021)
ARDIN	78 766
BECELEUF	45 781
CHERVEUX (1)	100 227
COULONGES / L'AUTIZE	135 674
ECHIRE	207 867
FAYE / ARDIN	73 511
GERMOND ROUVRE (2)	64 928
ST GELAIS (3)	111 307
ST MAXIRE	53 087
ST POMPAIN	57 321
ST REMY	53 850
STE OUENNE	47 035
SCIECQ	28 272
SURIN	47 691
VILLIERS EN PLAINE	85 226
XAINTRAY	11 092
TOTAL	1 201 635

(1) Dont 9 branchements sur la commune d'AUGÉ - lieu-dit Le Breuil de Bessé et 4 branchements sur la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC - lieu-dit La Truite

(2) Dont 4 branchements sur la commune de COURS - lieu-dit Les Fichères

(3) Dont 22 branchements sur la commune de CHAURAY - Rue du moulin et rue de la Vallée et 6 branchements sur la commune de FRANCOIS - lieu-dit Le grand Doignon et le Petit Doignon

Linéaire du réseau de desserte :	au 31/12/2020
Linéaire du réseau de production (en km)	76 km
Linéaire du réseau de desserte (en km) pour le réseau Distribution	451 km

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements***

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2021 – (I2021) - en km	3.52km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2020 – (I2020) - en km	0.75 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2019 – (I2019) - en km	3.1 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2018 – (I2018) - en km	12.55 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2017 – (I2017) - en km	3.94 km
Taux moyen de renouvellement de réseau FICHE P107.2 en % [(I(2020)+I(2019) + I(2018) + I(2017) + (I2016)/ 5] / (L)	1,05 %

Montant financier des travaux engagés

Opérations de renouvellement réalisées en 2021	
Renouvellement CVM	147 507,80 €
Création d'une canalisation de remplissage réservoir de Coulonges	349 305,37 €
TOTAL	496 813,17 €

3. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES

Modalités de tarification :

- Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an.
- Nombre de factures par an : 2
- Abonnement payable : à terme échu.
- Le service est assujéti à la TVA.

Évolution du tarif de l'eau :

Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Var. (%)	
Part SECO				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	74,60	76,10	2%
Prix au m ³ [€ HT/m ³]	le m ³	1,37	1,40	2,13%
Tiers [€/m³]				
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	0.30 € HT	0.30 €HT	0 %	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1er janv. 2021	1er janv. 2022	Variation (%)
Collectivité	239,00	244,10	2 %
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	36,00	36,00	0 %
TVA (5.5 %)	15,13	15,41	1,8 %
Total [€ TTC]	290,13	295,51	1,8 %
Au 1 ^{er} jan 2021 - Prix TTC théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ :		2,46 €/m³ (2,42 en 2021)	

Tarifs des prestations annexes :

TARIFS PRESTATIONS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation (%)
Branchement avec borne (jusqu'à 4 mètres)	1 283,39 €	1 309.06 €	2 %
Branchement avec niche (jusqu'à 4 mètres)	828,12 €	844.68 €	2 %
Le mètre supplémentaire	103,52 €	105.59 €	2 %
Compteur de lotissement	146,73 €	149.66€	2 %
Ouverture et fermeture de compte	22.00 €	22.00 €	0 %

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés :

Délibération du 15 décembre 2021 (délibération n°2021-12-15-002).
Ces tarifs prenant effet au 01/01/2022.

Recettes de la collectivité :

	année 2020	année 2021
DC.184 : Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)</i>	1 515 355,46	1 535 581,68
<i>Le cas échéant :</i> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	/	/
<i>Le cas échéant :</i> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	/	/

4. GESTION FINANCIERE

VP.119 : Somme des abandons de créance et versement à un fonds de solidarié : 4 641 €

Montant TTC restant impayé au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 : 101 747,63 €

Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020, au 31/12/2021 : 2 696 874,56 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3,77 %

VP.182 : Encours total de la dette : 6 652 088,80 € HT

	Encours de la dette
Budget Production	2 784 736,00 €
Budget Distribution	2 930 378,97 €
Budget Général	241 520,83 €
TOTAL [€ HT]	6 652 088,80 €

Epargne brute annuelle : 232 420,00 €

Budget production : 209 832,00 €

Budget distribution : - 34 000 €

Budget général : - 9 674,00 €

Service Production - Le Tallud

Encours de la dette : 695 453,00 €

Epargne brute annuelle : 66 262,00 €

VI. STRATÉGIE POUR L'AVENIR

1. COMPETENCES / ETUDES

Le syndicat, *via* le programme « Re-Resources », souhaite poursuivre ses actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Tous les publics (agriculteurs, particuliers, associations, scolaires) sont mobilisés dans le cadre du programme d'actions. Un nouveau Contrat Territorial établi sur la période 2022-2027 engage 29 partenaires (organismes professionnels agricoles, collectivités territoriales et associations de protection de l'environnement) dans cette démarche.

Trois études fondamentales pour l'avenir du SECO ont été lancées en 2015. Leurs conclusions sont partiellement disponibles en 2017 et ont permis de lancer les premières actions en matière de renouvellement des réseaux. Les derniers travaux concernant le programme pluriannuel d'investissement (PPI) englobant les budgets production et distribution et notamment l'impact des investissements envisagés sur le prix de l'eau seront disponibles mi 2018. Ce PPI définira l'action du Syndicat sur les 10 à 15 prochaines années. Les actions concernent chaque étape de la gestion de l'eau :

- Etude hydrogéologique du champ captant : détermination des ressources à protéger et à mobiliser, mesures de gestion des risques, révision de l'arrêté d'exploitation,
- Audit patrimonial des infrastructures de distribution : définition d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux et des ouvrages et d'un programme de travaux neufs,

Ces études permettent de définir les conditions de financement des actions de pérennisation des infrastructures et de valider le modèle économique du Syndicat (maîtrise du prix de l'eau). A l'issue du dernier audit le Syndicat sera doté d'un outil de simulation financière qui lui permettra d'ajuster sa politique concernant les investissements et le prix de l'eau.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets portant sur la section d'investissement sont issus des audits patrimoniaux des services production et distribution. Les principaux points sont les suivants :

- Renouvellement de réseau distribution sur les communes de Cherveux, Echiré, Ardin et St Gelais, Coulonges et St Maxire.
- Création d'un réservoir de tête du Syndicat et restructuration du réseau de production et de distribution.

3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.

Le Syndicat continue la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans la démarche PGSSE initiée par l'état pour la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs l'audit patrimonial Réseaux a défini un projet de sécurisation complète de l'alimentation en eau du SECO par une interconnexion avec le SERTAD à Chauray.

La sectorisation, la recherche et la réparation des fuites ainsi que le renouvellement des conduites et des branchements constituent les axes d'une action permanente des services du Syndicat en vue de l'amélioration du rendement.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : carte du bassin d'alimentation de captage du Centre-Ouest.

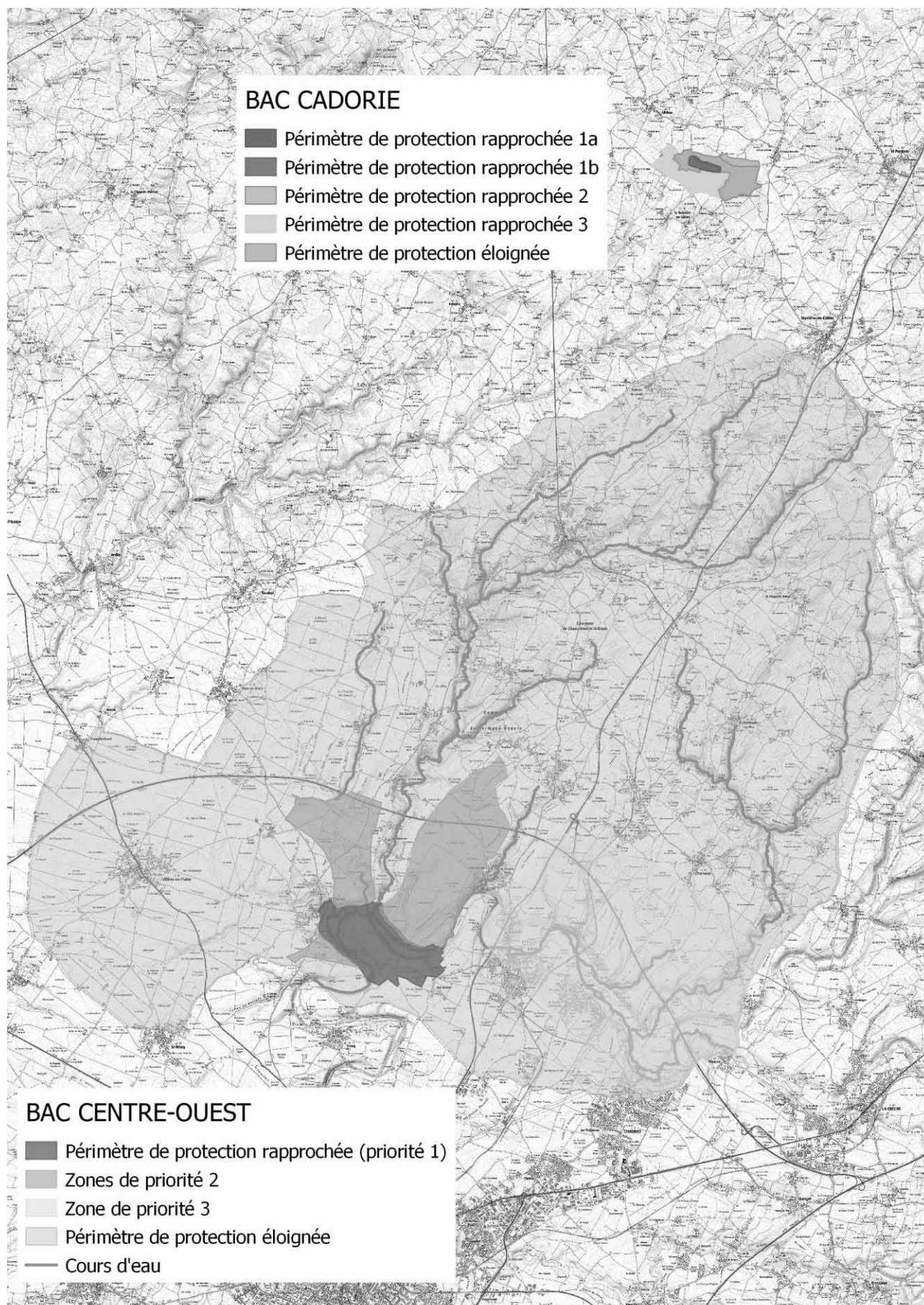
Annexe 2 : synthèse annuelle sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées en 2021.

Annexe 3 : comptes administratifs 2021.

Annexe 4 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Annexe 5 : lettre de communication du Syndicat

Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captages du Centre-Ouest.



Annexe 2 : synthèse annuelle sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 58 analyses bactériologiques et 61 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient en totalité de l'usine de production du syndicat d'eau du Centre-Ouest. Cette usine produit l'eau à partir du site de Beaulieu à Echiré, et traite le mélange de douze captages situés sur les communes d'Echiré et St-Maxire. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 38,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 28,07 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,14 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.santa.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.santa.fr

Téléphone :

Annexe 3 : Comptes administratifs 2021

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUES - SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUES - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 358 226,58	1 302 071,25	0,00	1 302 071,25
RECETTES	1 358 226,58	1 296 185,03	0,00	1 296 185,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	233 106,53	41 858,45	170 000,00	211 858,45
RECETTES	233 106,53	27 810,27	0,00	27 810,27

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET DISTRIBUTION SECO / Numéro SIRET : 25790185000079				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 228 408,12	3 034 502,07	0,00	3 034 502,07
RECETTES	3 228 408,12	3 045 301,94	0,00	3 045 301,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 956 926,63	1 096 209,21	2 496 749,00	3 592 958,21
RECETTES	3 956 926,63	843 091,78	2 369 286,00	3 212 377,78

BUDGET PRODUCTION SECO / Numéro SIRET : 25790185000061				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 729 008,01	1 860 575,24	0,00	1 860 575,24
RECETTES	2 729 008,01	2 185 142,83	0,00	2 185 142,83
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 445 133,76	3 457 576,99	585 816,00	4 043 392,99
RECETTES	4 445 133,76	3 188 412,60	206 850,00	3 395 262,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 315 642,71	6 197 148,56	0,00	6 197 148,56
RECETTES	7 315 642,71	6 526 629,80	0,00	6 526 629,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 635 166,92	4 595 644,65	3 252 565,00	7 848 209,65
RECETTES	8 635 166,92	4 059 314,65	2 576 136,00	6 635 450,65
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	15 950 809,63	10 792 793,21	3 252 565,00	14 045 358,21
TOTAL AGREGE DES RECETTES	15 950 809,63	10 585 944,45	2 576 136,00	13 162 080,45

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Annexe 4 : note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

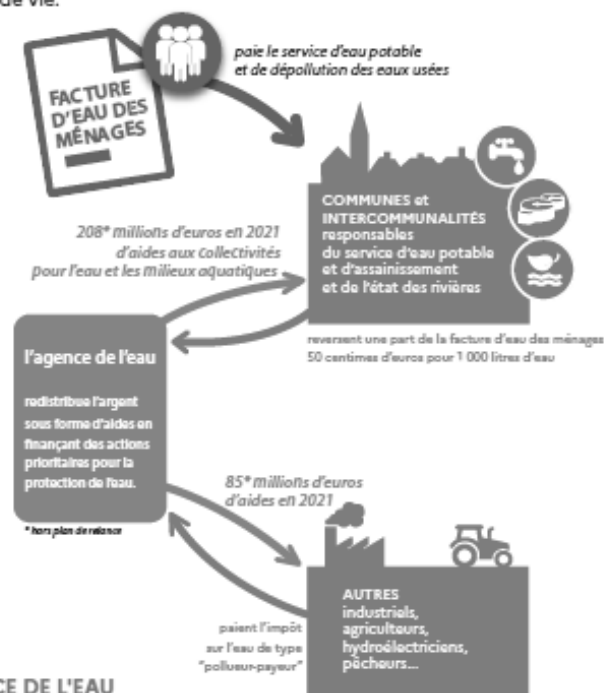
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/doc/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



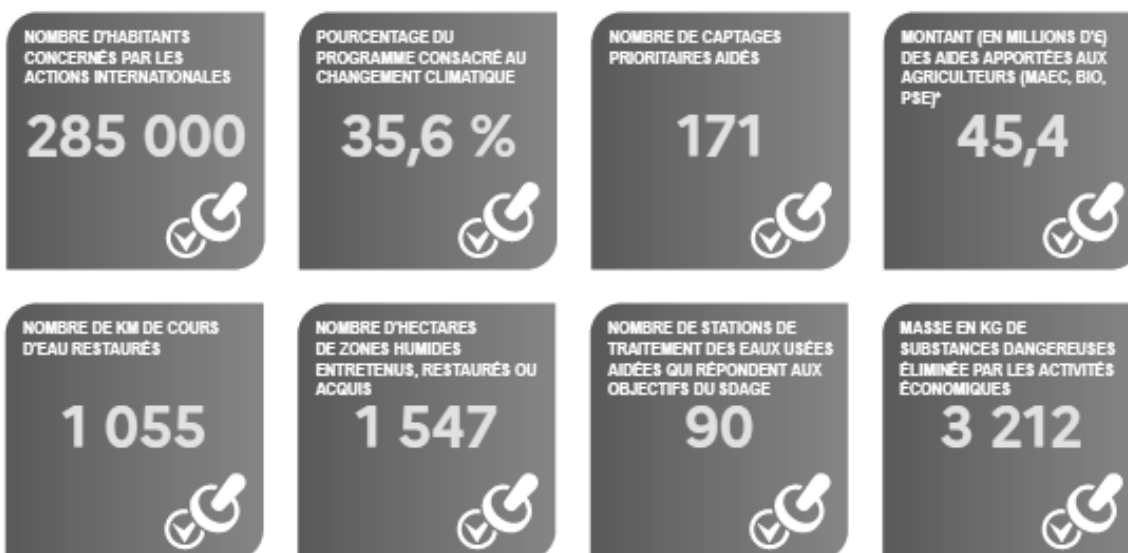
En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2 / NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

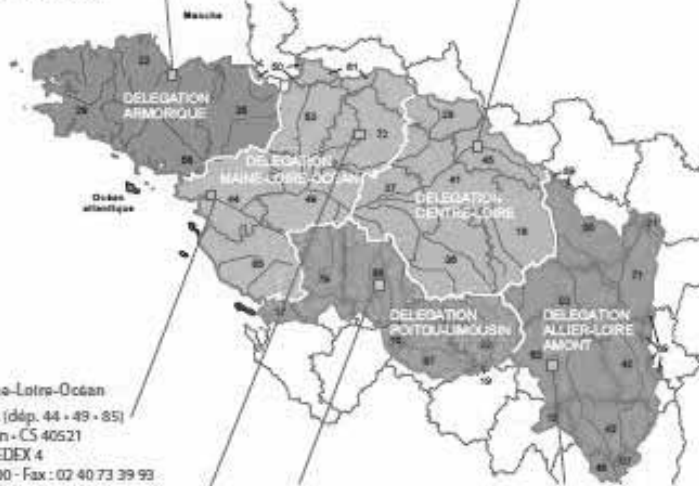
Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Karaiz - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Annexe 5 : lettre de communication du Syndicat

La Lettre

du Centre-Ouest

OCTOBRE 2021



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

N° 18



édito

Le Syndicat des Eaux du Centre Ouest s'est engagé dans un ambitieux programme d'investissements pour sécuriser ses approvisionnements, améliorer la qualité de ses prestations et optimiser ses coûts de fonctionnement.

Dans ce cadre, nous avons engagé une modernisation de notre usine de traitement des eaux de Beaulieu et nous avons construit une bache d'eau brute nécessaire au bon fonctionnement de nos installations. Cette première étape est réalisée et les installations sont opérationnelles. La transition entre l'ancienne structure et la nouvelle s'est déroulée sans incident grâce à l'implication sans faille des employés du SECO. Je tiens à les en remercier.

La qualité de l'eau est un souci permanent et un combat à mener chaque jour. Nous sommes à cet effet engagés depuis 5 années dans le deuxième contrat « Re-Resources ». Ce programme permet de contractualiser avec le monde agricole pour favoriser les bonnes pratiques et préserver les captages. Il arrive à son terme. Il convient aujourd'hui d'en évaluer les résultats et de déterminer les axes d'actions pour son renouvellement.

Je suis à la fois inquiet et optimiste. Inquiet car les conséquences des pollutions restent malheureusement à venir en raison de la vitesse de transfert des produits dans les sols et de leur rémanence ; je suis aussi optimiste devant la prise de conscience des différents acteurs et l'évolution des pratiques agricoles sur le périmètre de protection des captages. Vous trouverez dans les pages de cette lettre d'information tous les détails relatifs à ces dossiers et bien d'autres informations sur la vie du syndicat.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Pierre RIMBEAU
Président du Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest



Information aux
abonnés

Page 2



Les travaux à l'usine
Zoom sur la qualité

Page 3



La vie du syndicat

Page 4

1



INFORMATIONS AUX ABONNÉS

Pour vous déplacer à la Trésorerie de Niort :

A compter du 1^{er} septembre, les nouveaux horaires d'ouverture de la trésorerie Niort Sèvre, 220 rue de Strasbourg à Niort sont :

- En présentiel :

du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00

- Sur rendez-vous :

les lundi et mercredi, de 13h30 à 16h00

le vendredi de 8h30 à 12h00

Le cercle des citoyens

Conçu pour apporter davantage de transparence de la part du Syndicat vis-à-vis des usagers de l'eau, le cercle des citoyens est en cours de reconstitution. Il va se réunir à l'automne avec ses nouveaux membres pour définir sa feuille de route de l'année 2022.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le vice-président en charge de la communication :

Régis GUILLOTEAU – regisguilloteau293@gmail.com

Intégration d'un nouveau territoire dans le dispositif Re-Sources

Depuis 2018, le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest est gestionnaire du captage de la Cadorie sur la commune d'Allonne.

Cette ressource, classée stratégique au niveau départemental, permet d'alimenter en eau potable environ 7 000 habitants.

Au vu de la dégradation de la qualité de la source notamment par les pesticides, le syndicat a sollicité les partenaires du programme Re-Sources pour intégrer le captage dans cette démarche volontaire de reconquête de la qualité de l'eau.

L'avis reçu étant favorable, un programme d'actions va pouvoir être mené en coopération avec les acteurs du territoire.



Site de la source de la Cadorie à ALLONNE.

Dossier



LA RESTRUCTURATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE BEAULIEU (ECHIRE)

Construite en 1995, l'usine de potabilisation, sort d'une phase de restructuration. Barbara Quesada, responsable du service usines du SECO nous en dit plus :



En quoi consistent les travaux ?

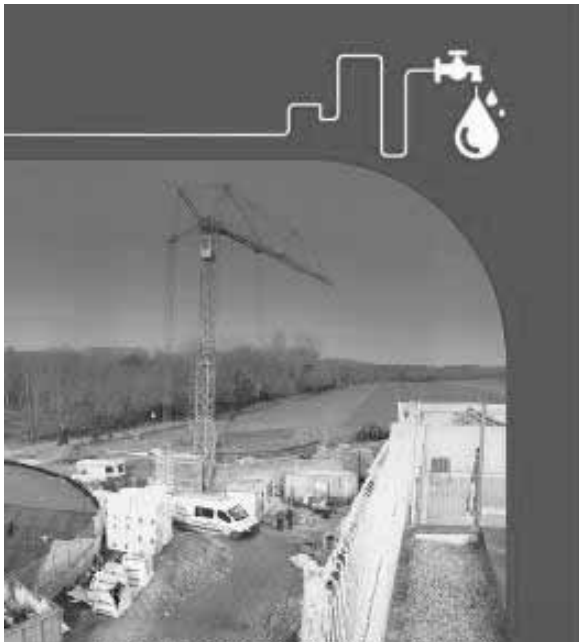
Il s'agit de construire une bache d'eau brute, c'est-à-dire un réservoir accueillant les eaux issues des forages, afin de lisser les teneurs en nitrates, ce qui optimisera le traitement.

Un nouveau groupe électrogène est installé et une nouvelle salle de pompage (voir photo) a été réalisée.

Enfin, le bâtiment d'exploitation, doté d'un nouveau laboratoire, sera réaménagé.

Quelles sont les améliorations attendues pour le service et les usagers ?

Les travaux effectués permettent d'optimiser le traitement des nitrates, de réduire les consommations électriques du pompage (environ 200 000 €/an) et de sécuriser l'ensemble du fonctionnement de l'usine.



L'usine d'eau potable de Beaulieu lors des travaux

Une canalisation de secours a été mise en place pour recevoir l'eau d'un syndicat voisin, le SERTAD, en cas de besoin.

Enfin, le nouveau laboratoire permettra de réaliser des analyses sur la bactériologie.

Ces travaux garantissent donc une amélioration du suivi de la qualité de l'eau produite ainsi que de son approvisionnement aux usagers.

Quand seront terminés les travaux ?

L'issue des travaux est prévue pour la fin de cette année.

Les travaux auront duré au total 15 mois.

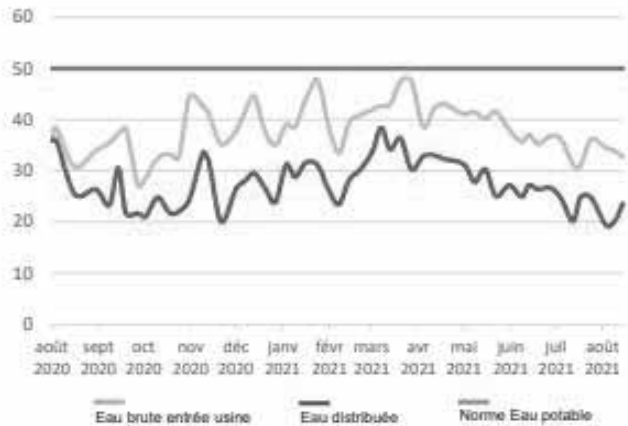


Nouvelle salle de reprise permettant d'exporter l'eau vers l'ensemble des communes du secteur.

ZOOM SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2021



Suivi annuel des nitrates (exprimé en mg/L)

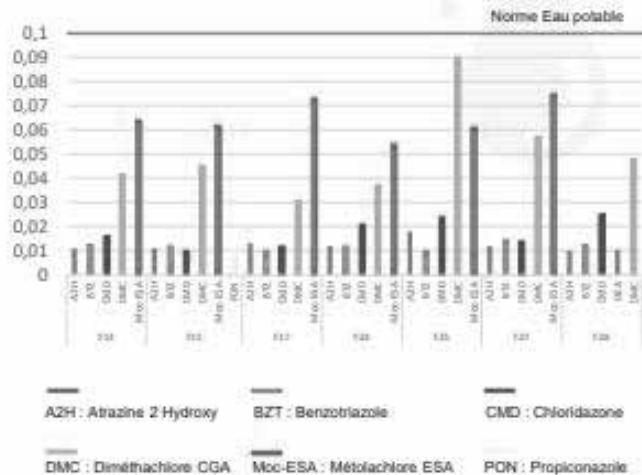


Plusieurs pics de concentration en nitrates ont été observés entre les mois de novembre 2020 et mars 2021 dans les eaux issues des captages. Ils coïncident avec des épisodes pluvieux entraînant les nitrates vers la nappe d'eau souterraine. Les concentrations ont par la suite régulièrement diminué jusqu'au mois d'août dernier.

Après traitement à l'usine de potabilisation, la concentration en nitrates de l'eau distribuée au robinet est comprise entre 20 et 38 mg/L.

Suivi annuel des pesticides avant traitement

(valeurs moyennes sur les détections exprimées en µg/L)



Les molécules les plus retrouvées dans les eaux des forages (notés de F14 à F28 sur le graphique) sont :

- la forme ESA du S-métolachlore
- Le diméthachlore-CGA.

Dans ces deux cas, il s'agit de métabolites, c'est-à-dire une molécule issue de la dégradation d'une substance active. La plupart des pesticides retrouvés appartiennent à la famille des herbicides.

Dans le cadre du suivi de plus en plus poussé de la qualité, d'autres produits sont détectés dans l'eau tels que le bisphénol A.

L'usine de Beaulieu dispose d'une filière de traitement pour éliminer les pesticides : des filtres à charbons actifs.

LA VIE DU SYNDICAT



Un programme de renouvellement de réseau pour réduire les fuites

Le SECO lance une grande opération de renouvellement de réseau d'eau potable sur les secteurs identifiés comme étant les plus sensibles aux fuites.

Au total, un linéaire d'environ 12 kilomètres de réseau ainsi que 373 branchements associés seront remplacés.

La durée prévisionnelle de ces travaux est estimée à 1 an.

Les communes concernées sont Echiré, Villiers en Plaine, Coulonges sur l'Autize, Germond-Rouvre, Béceleuf et Cherveux.



Travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable



Vers un nouveau contrat territorial pour la qualité de l'eau

Le Syndicat est engagé depuis plusieurs années dans la démarche régionale Re-Sources qui vise à reconquérir la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Cette volonté est définie au sein d'un contrat territorial qui fixe pour une durée de six ans les engagements des acteurs locaux pour atteindre les objectifs de qualité d'eau aux points de captages exploités par le Syndicat.

Le contrat actuel touche à fin. Son évaluation a été réalisée et elle apportera une base de discussion en vue de l'élaboration d'un futur contrat dont la rédaction se tiendra cette fin d'année, en concertation. S'il est validé, ce contrat couvrirait la période 2022-2027. Outre le bassin d'alimentation des captages de Saint-Maxire – Echiré, ce nouveau contrat intégrerait également celui du captage de la Cadorie à Allonne.

Cette démarche est aidée financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Contact

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE-OUEST
Lieu-dit Beaulieu 79410 ÉCHIRÉ
Animation du Programme Re-Sources :
Nicolas Moreau : 06 83 93 23 22 - nicolas.moreau@syndicat-seco.com
Claire Burot : 07 87 24 53 98 - claire.burot@syndicat-seco.com
Tél. 05 49 06 99 21 - re-sources@syndicat-seco.com



Avec le soutien financier de :



Lettre d'information locale du Syndicat du Centre-Ouest – Octobre 2021 - N°18

Directeur de publication : Jean-Pierre RIMBEAU, Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Crédit photos : Claude CLIN - ADI / Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Impression : Imprimerie Nouvelle - Distribution : Adrexo (10100 exemplaires) - Conception graphique : Nathalie Louvel - Réalisation : Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Légende photo : page 1, la vallée de la Sèvre niortaise à Saint-Maxire

Exercice 2021

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable



Agence de la Chesnaye



Usine de Sainte-Néomaye



Agence de Rabalot

SOMMAIRE

A)	Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD	3
1)	Les différents services	3
2)	Le territoire desservi	5
3)	Les représentants	6
4)	CCSPL	7
5)	Le mode de gestion	7
6)	Estimation de la population desservie	7
7)	Le nombre de compteurs	8
8)	Le SERTAD en quelques dates	9
9)	Actions réalisées en 2021	13
10)	Et pour l'avenir	13
11)	Les marchés publics et consultations	14
B)	Qualité de l'eau	14
1)	Les caractéristiques de l'eau brute	14
2)	Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production	19
2-1)	Auto-Contrôle de l'eau traitée	19
2-2)	Contrôle Sanitaire de l'eau traitée	21
3)	Les caractéristiques de l'eau distribuée	23
C)	Bassins Versants – qualité eau brute	33
1)	Les différentes ressources du SERTAD	34
2)	Programme Re-sources	36
D)	Production d'eau	41
1)	D'où provient l'eau	41
2)	Comment rend-on l'eau potable ?	43
E)	La Distribution	50
1)	Répartition de la distribution	50
1-1)	Ventes en gros aux collectivités	52
1-2)	Distribution par commune	52
2)	Indicateurs techniques de la distribution	60
3)	Branchements en plomb	62
4)	Délai maximal d'ouverture des branchements	62
5)	Indice de connaissance et de gestion du réseau	62
F)	Eléments financiers	64
1)	Tarifs	64
2)	Autres indicateurs financiers	66
2-1)	Service Production	66
2-2)	Service distribution	67
G)	Renseignements pratiques sur le Syndicat	68
1)	Informations générales	68
2)	Informations pour les abonnés	69

A) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal et communal.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, et il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des adhérents. Cela a commencé en 2000/2001 par les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable et des réseaux de transport en gros.

En 2001, création du service "Production" avec l'embauche des premiers agents.

En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.

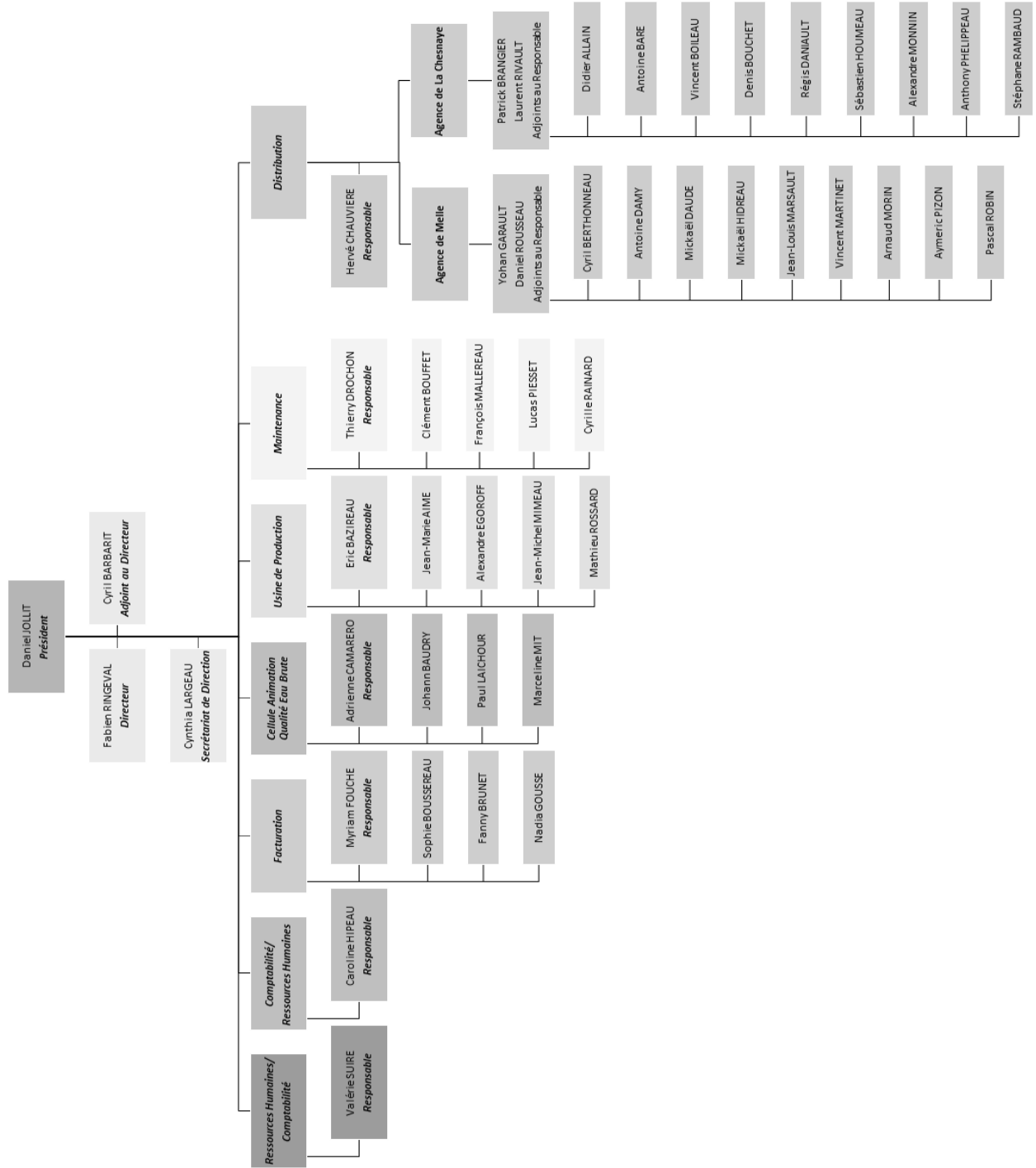
C'est un syndicat mixte fermé à la carte.

Au 1^{er} janvier 2015, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux du Lambon qui a été créé par arrêté préfectoral le 18 mai 1935 et qui a également pour vocation la distribution d'eau potable jusqu'aux installations des abonnés des collectivités adhérentes qui représentent dix communes.

Au 1^{er} janvier 2016, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux de la Mothe Saint-Héray, qui représente quatre communes : La Mothe Saint-Héray, Exoudun, Salles, Avon.

1) Les différents services

- Le service **Administratif**, composé de neuf salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) composé de quatre salariées, une ingénieure de la FPT, et trois techniciens une en CDI et deux en CDD.
- Le service « **Production** », situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye, il est composé de cinq salariés et d'un apprenti.
- Le service « **Distribution** » qui comprend vingt-trois titulaires, et trois releveurs employés lors de la relève des compteurs entre mars et mai et entre septembre et novembre, situé à Rabalot, commune de Saint-Martin Les Melle et à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye. Le responsable du service est commun aux deux sites.
- Le service « **Maintenance** » est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est composé de quatre agents et un apprenti.



2) Le territoire desservi

Lors de sa création, le Sertad comportait onze collectivités pour un total de quarante communes. Le Syndicat des Eaux du Lambon se composait de dix communes.

En 2021, ce sont **douze collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

- Un syndicat : Syndicat 4B,
- Une communauté d'Agglomération : CAN (CA Niortais),
- Une communauté de communes : CCHVS (CC du Haut Val de sèvre),
- Neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, MELLE, PRAILLES-LA COUARDE, SAINT VINCENT LA CHATRE.

Le Conseil Syndical est composé de 26 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 12 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.



3) Les représentants

Un Syndicat

Syndicat 4B

M. LECOINTE Alain
M. BERNARD Eric

Neuf communes, une communauté d'agglomération et une communauté de communes

Commune d'AIGONDIGNE

MME ROUXEL Patricia
M. TROCHON Patrick
M. COUSSET Alain
M. DOBIOT Philippe

Commune de BEAUSSAIS- VITRE

M. SIMON jean-Manuel
Mme BERNY-SOUCHARD

Commune de CELLES SUR BELLE

M. BRETONNIER Pascal
M. RAMBAUD Fabrice
M. BROUSSARD Raphaël
M. LABARRE Eric

Commune d'EXOUDUN

M. RODRIGUES Guillaume
M. BORDIER Jean-Pierre

Commune de FRESSINES

M. HOARAU Jean-Bernard
M. DUPEU Laurent

Commune de la MOTHE ST HERAY

M. EMERIT Christian
Mme BAPTISTE Sylvie

Commune de MELLE

Mme GICQUIAUD Floriane
M. PUTEAUX Sylvain
M. TEXIER Jérôme
M. LOGETTE Kévin

Commune de PRAILLES LA COUARDE

M. CACLIN Philippe
M. JOFFRIT Christophe

Commune de SAINT VINCENT LA CHÂTRE

M. TRICHET Jacques
M. INGRAND Emmanuel

Communauté d'Agglomération du Niort

MME BUARD Véronique
M. CLERJEAU Pascal
M. DIGET Jean-Pierre
M. DOUBLEAU Pascal
Mme LUSSIEZ Sonia
M. MARTINS Elmano
M. MOINARD Philippe
Mme UGUEN Nelly

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

M. AUZURET Patrice
M. CHANTREAU Michel
M. GUILLON Sébastien
M. JOLLIT Daniel
M. LARGEAUD Roger
Mme MISSIOUX Marie-Pierre
M. PERGET Daniel
M. SABOURIN Jean-Marie

Communauté d'Agglomération du Niort

M. GABILLY Alain
M. JACQUES Cyril
M. LAIDET Philippe
Mme LEGER Corinne
M. MAGRO Nicolas
Mme RICHECOEUR Claire
M. SIMMONET Florent
Mme VAUZELLE Emmanuelle

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

Mme BRIAUD Valérie
M. BOURGET Frédéric
M. GRELET Jérôme
M. MARCUSSEAU Régis
M. PETTEX SORGUE Rémi
M. RENOUX Jean-François
M. RIDOIRE Christian
M. TOURET Yoann

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ont pris la compétence eau potable. Elles ont décidé de déléguer cette compétence au SERTAD sur les communes historiquement membres du SERTAD sans modifier la représentation.

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du SERTAD n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

5) Le mode de gestion

La gestion du service est directe, l'ensemble des tâches administratives et techniques est assuré en régie.

6) Estimation de la population desservie

➤ Production

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert plus de 60 000 habitants.

➤ Distribution

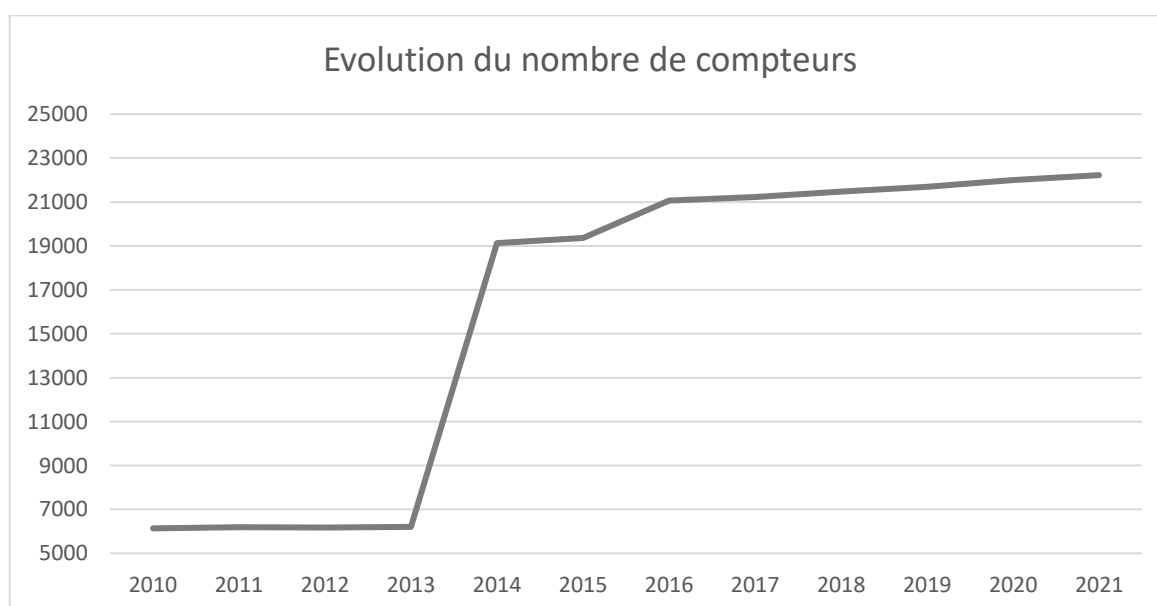
Est considéré comme un abonné desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle peut être raccordée.

Le Syndicat des Eaux du SERTAD dessert, en distribution, 46 640 habitants en 2021.

Source : Agence Régionale de la Santé

7) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Variation
Beaussais - Vitré	477	480	+0.63%
Avon	11	11	0%
Exoudun	354	361	+1.98%
Salles	189	188	-0.53%
Bougon	111	111	0%
Melle	2827	2844	+0.60%
Pamproux	1020	1022	+0.20%
Prailles-La Couarde	476	474	-0.42%
Soudan	241	242	+0.41%
Celles sur Belle	1739	1749	+0.57%
Aigondigné	2188	2213	+1.14%
Chauray	3401	3422	+0.62%
François	446	455	+2.02%
Fressines	730	741	+1.51%
La Crèche	3052	3095	+1.41%
Prahecq	1113	1130	+1.53%
St Martin de B.	335	335	0%
Sainte-Néomaye	603	613	+1.66%
Vouillé	1629	1665	+2.21%
La Mothe St Héray	982	994	+1.22%
<i>Romans (adhérente de la régie des eaux de la C.C. HVDS)</i>	79	79	0%
TOTAL	21 689	22 224	+2.47%



Sur le graphique on peut distinguer trois pics qui correspondent aux intégrations :

- 1^{er} janvier 2014 : La commune de Celles sur Belle intègre le SERTAD
- 1^{er} janvier 2015 : Intégration du Syndicat des Eaux du Lambon au SERTAD
- 1^{er} janvier 2016 : Intégration des communes de la Mothe Saint-Héray, Exoudun et Salles au SERTAD

8) Le SERTAD en quelques dates

1935	→	Création du Syndicat des Eaux du Lambon entre les communes de Fressines, Chavagné et Sainte Néomaye. Le siège est installé à Fressines,
1938	→	Rattachement des communes de Mougou, Prahecq et Chauray,
1939	→	Rattachement de la commune de Souché,
1951	→	Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat de la Corbelière (construction usine),
1965	→	Cession réseau Souché à la ville de NIORT (fusion Souché-Niort),
	→	Fourniture d'eau à la commune d'Aigonnay,
	→	Achat logement de fonction à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye,
1966	→	Fourniture d'eau au Syndicat de Thorigné,
1970	→	Rattachement de la commune de Vouillé,
1972	→	Fourniture d'eau à la commune de François,
1973	→	Rattachement de la commune de St Martin de Bernegoue,
1974	→	Construction d'un atelier et de bureau à la Chesnaye,
	→	Rattachement de la commune de François,
1977	→	Rattachement de la commune d'Aigonnay,
1980	→	Fourniture d'eau à la commune de la Crèche (Crépinière),
1981	→	Mise en service du forage de la Fiée des Lois à Prahecq,
1983	→	Interconnexion avec le SIAEP d'Echiré Saint-Gelais,
	→	Mise en service du captage des Chailloterics,
1985	→	Agrandissement des locaux administratifs,
1987	→	Abandon des captages à St Martin de Bernegoue et François,
	→	Modification des statuts du Syndicat de la Corbelière (Le Syndicat du Lambon a désormais voix délibérative),
1990	→	Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat du Centre-Ouest,
	→	Interconnexion avec la ville de Niort,
Mai 1995	→	Création du Syndicat des eaux du SERTAD,
	→	Adhésion du Syndicat du Lambon au SERTAD,
1996	→	Transfert du siège social à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye,

- Janvier 2000 → Début de la construction de l'usine,
- Juillet -Août 2001 → Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens),
- 29 novembre 2001 → Production et distribution des premiers m³ d'eau,
- Mars 2002 → Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes,
- En 2003 → Embauche d'un ingénieur pour la création du service « Bassin Versant »,
→ Embauche d'un quatrième électromécanicien pour l'usine de production,
- En 2004 → Plus de 2 millions de m³ d'eau distribués,
- Été 2005 → Seuil critique du niveau de l'eau au barrage de la Touche Poupard dû au manque de pluie,
- En 2006 → Organisation du SERTAD en 5 services
- Service « Qualité Eau Brute »
- Service « Production »
- Service « Distribution »
- Service « Aide technique – Maintenance »
- Service « Analyses ».
- 1er juillet 2006 → Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive » entraînant celle d'un nouvel agent pour le service production,
→ Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone de Fontegrive
- 1er janvier 2007 → Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif),
- 1er janvier 2008 → Intégration du service de Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière,
→ Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine,
- Septembre 2008 → Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot »,
- 2009 → Changement des filtres à charbon sur l'usine,
→ Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard,
- En 2010 → Intégration du Syndicat d'eau de Thorigné au 1^{er} janvier 2010 : Prailles – Beaussais – Vitré – Thorigné,

- En 2011
- Démolition du château d'eau et de la station de surpression de Pamproux,
 - Travaux de liaison des cuves de Chavagné,
- En 2012
- Action d'autocontrôles, analyses effectuées par le laboratoire du SERTAD,
- En 2013
- Début des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'usine comprenant une salle de réunion, un garage et un atelier,
 - Mise en place de la télégestion au service distribution.
- En 2014
- Réfection de la Station de pompage de Prahecq
 - Renouvellement de 1200 compteurs et fin du renouvellement des branchements plombs,
 - Fin des travaux du bâtiment à l'usine de Production,
 - Réhabilitation de la pompe n°3 à l'usine de Production.
- En 2015
- Fin de la partie étude du projet « Hydronov », en collaboration avec Séolis. Choix du type de Centrale Hydroélectrique et demande de permis de construire afin de produire de l'électricité sur la canalisation arrivant du barrage de la Touche Poupard,
 - Mise en place de la nouvelle supervision sur l'usine et extension de celle-ci aux sites de production déportés
 - Création de 22 regards de sectorisation sur les communes de Beaussais-Vitré, Prailles, Thorigné, Sainte Blandine,
 - Renouvellement de 1753 compteurs sur l'ensemble des communes.
- En 2016
- Travaux « Hydronov », mise en place d'une turbine pour production d'électricité,
 - Aménagement du nouveau laboratoire de microbiologie
 - Mise en place de la sectorisation sur les communes de Bougon, St Léger de la Martinière, Fressines, Prahecq, St Martin de Bernegoue, Vouillé et Mougou,
 - Création d'un bâtiment pour la surpression de la Chesnaye et remise aux normes de celle-ci,
 - Dans le cadre de la vidange et des travaux sur l'usine du Cébron, le secours avec le pôle de production SPAEP et SERTAD a été utilisé de septembre 2016 à mars 2017. Le SERTAD a assuré l'alimentation des secteurs de Boisne, Cooperl, la Chesnaye pour le compte du SPAEP.
- En 2017
- Fin des travaux « Hydronov » avec la mise en place de la convention d'exploitation et production des premiers kilowatts,

- Amélioration du secours de l'alimentation en « eau potable » à partir du SPAEP par travaux de canalisation dans l'enceinte de l'usine,
 - Aménagement du laboratoire de physico-chimie par la mise en place d'un suivi de l'ozone résiduel et des essais de nouveaux appareils,
 - Mise en place de la sectorisation sur les communes de Melle et Celles (Verrines sous Celles),
 - Réaménagement des locaux de l'agence de Rabalot,
 - Renforcement du réseau et de la pression à la Poujarderie commune de Celles sur Belle.
- En 2018
- Remplacement des charbons actifs des filtres par matériau neuf sur l'un et réactivation sur le second,
 - Renouvellement du réseau d'eau et de branchements sur les communes de la Crèche et François,
 - Renouvellement du réseau d'eau et de branchements à Maisoncelle et à Monteuil (commune de Prailles),
 - Réhabilitation de la station de pompage de St Hilaire commune de Melle.
- En 2019
- Changement de l'automate principale de l'usine,
 - Adhésion à la SPL de la Touche Poupard,
 - Renouvellement du réseau d'eau et des branchements à " la Carte" (commune de Beaussais-Vitré),
 - Renouvellement du réseau de "Miséré à l'Houmaye" commune de la Crèche,
 - Sectorisation la Crèche-Sainte Néomaye-Pamproux.
- En 2020
- Remplacement des 2 ozoneurs de l'usine et automatisation de la régulation,
 - Début des essais d'un nouveau coagulant en collaboration avec l'ARS 79,
 - Réfection du captage de Prahecq,
 - Réfection de la station de la Chancelée,
 - Sectorisation Pamproux- Soudan,
 - Rénovation du château de Bougon et de la station de Bagnault,
 - Adaptation du travail suite à la pandémie de la COVID19.

9) Actions réalisées en 2021

➤ Production

- Poursuite de l'étude et des essais sur le coagulant à base d'aluminium, présentation aux élus et montage du dossier d'autorisation pour passage au CODERST,
- Renforcement de la sécurisation de l'usine contre les éventuelles attaques (informatiques et caméras) par la mise en place de la Cybersécurité,
- Préparation du dossier technique et consultations d'entreprises dans le cadre du projet d'extension de la filière "Filtre à charbon",
- Vidange complète de la lagune n°2 avec transfert d'environ 1 000 m³ de boues vers un centre de compostage situé sur la commune d'Augé,
- Réhabilitation de l'installation électrique du réservoir de la Couarde,
- Entretien pluriannuel des cellules Hautes Tensions du barrage et de l'usine.

➤ Distribution

- Etudes préalables à la construction d'un nouveau château d'eau à la Chesnaye,
- Travaux de sectorisation sur Pamproux-Soudan,
- Divers travaux de sécurisation des cuves et châteaux d'eau (clôtures, échelles, ...),
- Réfection de la cuve de Prailles et début des travaux de réhabilitation de celle des Brissardes, communes de Celles/Belle.

10) Et pour l'avenir

➤ Production

- Fin de l'installation de la Cybersécurité,
- Entretien pluriannuel des pompes de refoulement du barrage et de l'usine,
- Mise en place d'un redondant pour l'automatisme de l'usine,
- Essais et mise en place d'un nouvel analyseur en continu pour la mesure du fer,
- Remplacement d'une partie de la conduite des rejets des eaux vers la rivière,
- Début des travaux d'extension de la filière CAG,
- Amélioration du secours en Eau Traitée entre les deux usines (SERTAD et CC HVS) par la modification de la tuyauterie dans le regard situé sur le site de l'usine de la régie de la CC HVS.

➤ Distribution

- Mise en place de 3 postes de rechloration
- Réfection de la cuve au sol des Brissardes

- Réfection de la cuve de Prailles puis transfert de cet ouvrage à la commune en charge de la protection contre l'incendie.
- Travaux de renouvellement de réseaux (2 tranches de travaux de 4 lots chacune)
- Sectorisation Chauray – La Crèche – Prahecq
- Sectorisation La Mothe Saint-Héray
- Réfection du château d'eau de Soudan
- Réfection du château d'eau de la Villedé
- Mise en place d'une surpression si le site de La Villedé
- Poursuite des études sur le nouveau château d'eau de la Chesnaye

11) Les marchés publics et consultations

Production :

- Cybersécurité : 15 840.00 € HT

Distribution :

- Château d'eau de Soudan : 140 621.00 € HT
- Cuve des Brissardes : 55 267.00 € HT
- Recherche en eau Fiée des Lois Phase 2 : 99 990.00 € HT (tranche ferme)
- Renouvellement réseau lot 4 : 67 994.25 € HT / lot 5 : 69 015.50 € HT / lot 6 : 25 588.20 € HT
- Renouvellement réseau lot 8 : 135 795.33 € HT / lot 9 : 166 490.28 € HT / lot 10 : 116 952.66 € HT / lot 11 : 147 633.75 € HT
- Sectorisation lot 1 (La Mothe, La Couarde) : 61 821.04 € HT / lot 2 (Chauray) : 58 815.00 € HT

B) Qualité de l'eau

1) Les caractéristiques de l'eau brute

A – Touche Poupard

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 10.7 mg/l (de 2 à 22 mg/l).

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la SPL des Eaux de la Touche Poupard mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (14 analyses en 2021).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

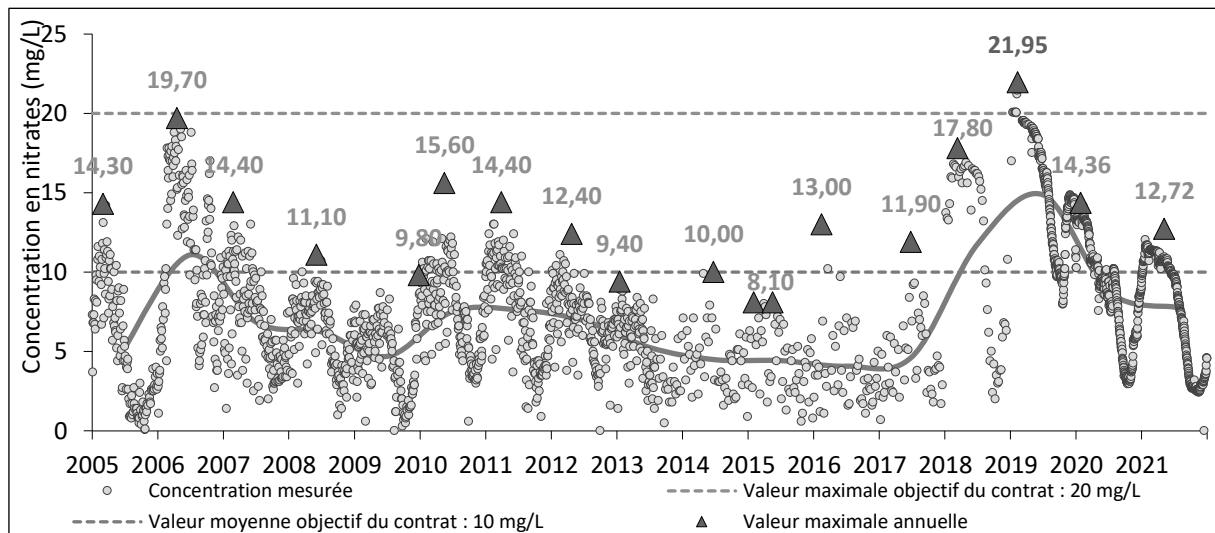
Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire.

Plusieurs types d'analyses différentes sont sous-traitées au laboratoire IANESCO dans le cadre de l'application de l'arrêté SéSanE de décembre 2012, à savoir :

- Les salmonelles, une fois par mois
- Les cyanobactéries, toutes les semaines de juillet à octobre

Le SERTAD effectue aussi une analyse microbiologique chaque semaine.

Concentrations moyennes mensuelles et maximales annuelles en nitrates au captage



La concentration en nitrates au captage a dépassé pour la toute première fois la valeur des 20 mg/L en février 2019 en atteignant la valeur de 21,95 mg/L. C'est la plus haute valeur relevée depuis la mise en service de l'usine en 2000. On observe une nette augmentation des pics de concentration en nitrates depuis 2018, qui avait déjà connu la valeur la plus importante depuis 2006.

Il est à noter que depuis début mai 2019, la concentration est mesurée en continu, ainsi une valeur est retenue quotidiennement, ce qui explique le plus grand nombre de valeurs en 2019 par rapport aux années précédentes.

L'année 2020 a connu une baisse des concentrations mesurées en nitrates, qui s'est poursuivie sur l'année 2021 : la concentration moyenne est de 7.80 mg/L et la valeur maximale est de 12.72 mg/L. Toutefois, les valeurs ne sont pas redescendues au même niveau qu'avant : la moyenne sur la période 2014-2018 était de 5.90 mg/L.

B – Captage de La Roche Ruffin

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Roche Ruffin.

L'eau est moyennement dure et légèrement turbide. La concentration moyenne en fer explique probablement la présence de turbidité.

Elle présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (1,50 mg/l). Pour remédier à cela elle est mélangée avec celle de l'usine de production du SERTAD à raison de 1/3 du forage pour 2/3 du SERTAD.

On note l'absence de nitrate et de produit de traitement des cultures.

Paramètres	Nombre d'analyses	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale	Limites ET	Limites EB
Turbidité (NFU)	4	0,71	1,10	0,27	0,50	
pH à 20°C	4	7,60	7,70	7,50		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	4	454,00	473,00	442,00		1000,00
Dureté (°F)	4	20,25	20,80	19,70		
TA.C. (°F)	4	18,35	18,90	18,00		
Nitrate (mg/l)	4	<1	<1	<1	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	4	<0,05	<0,05	<0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	4	126,75	138,00	118,00	200,00	
Fluorures (mg/l)	4	2,78	2,88	2,67	1,50	
Manganèse (µg/l)	4	22,88	23,40	21,10	50,00	
Arsenic (µg/l)	4	3,33	4,17	0,95	10,00	100,00
Bore (mg/l)	4	106,88	122,00	92,50	1000,00	
Cadmium (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	5,00	100,00
Nickel (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	20,00	
Sélénium (µg/l)	4	<0,5	<0,5	<0,5	10,00	10,00
Total pesticides	4	<0,01	<0,01	<0,01	0,50	5,00

En 2021, il n'y a eu qu'une analyse sur le captage, le tableau ci-dessus synthétise les analyses réalisées depuis 2016 (2016, 2017, 2019 et 2021).

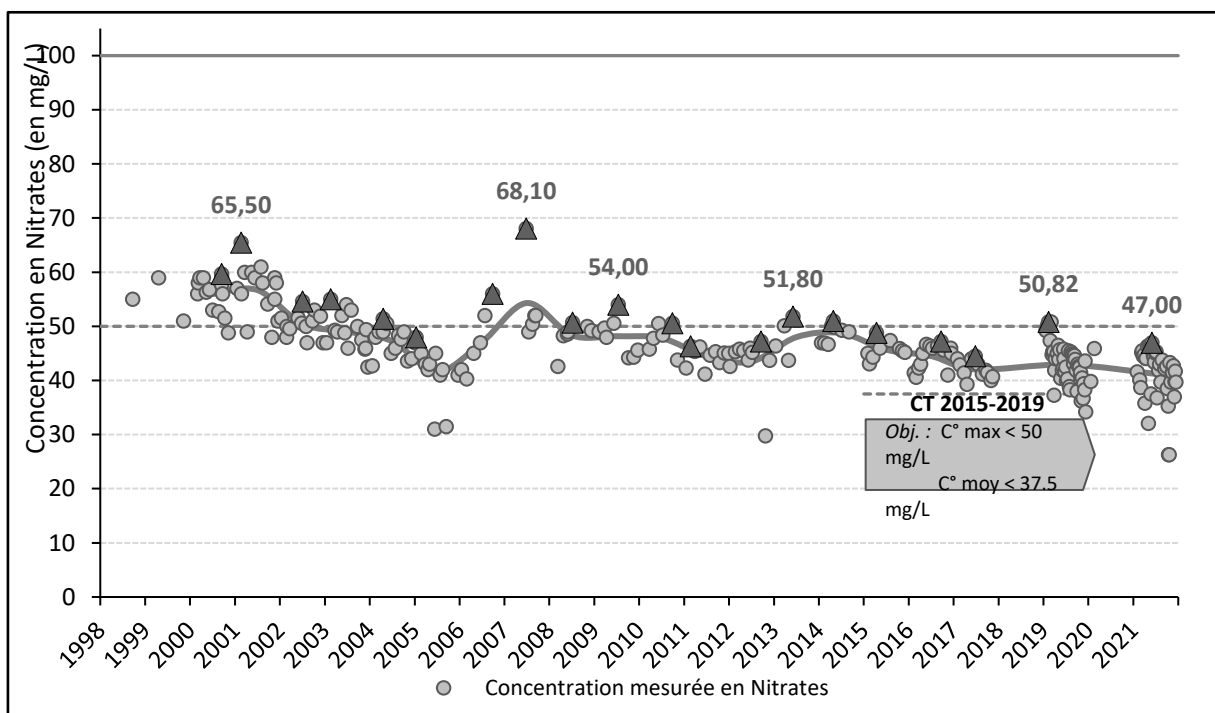
C- Captage de Chancelée

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Chancelée.

L'eau est considérée comme dure et légèrement turbide. Elle est mélangée avec celle de l'usine de production.

Le suivi de la qualité de l'eau brute s'est nettement accru ces dernières années. La qualité de l'eau du captage de la Chancelée est dégradée par :

- Des teneurs en nitrates moyennes de l'ordre de 46 mg/l de 2008 à 2017 et des dépassements fréquents de la norme eau potable de 50 mg/l jusqu'en 2014. Toutefois, on observe une légère tendance à la diminution des concentrations (cf. figure ci-après). La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/l. le mélange, avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD, permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable ;
- La détection de produits phytosanitaires : herbicides et métabolites de dégradations (Atrazine, herbicide interdit depuis 2003, S-métolachlore, Alachlore, Nicosulfuron).



Evolution des concentrations en nitrates depuis 1998

On observe une légère tendance à la diminution des concentrations en nitrates sur l'eau brute. Etant donné le fonctionnement complexe du captage (mélange de deux nappes d'âges différents dont les proportions de contribution peuvent varier), il est difficile de tirer une conclusion.

Paramètres	Nombre d'analyses	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale	Limites ET	Limites EB
Coliformes Thermotolérants 44 °C	8,00	0,75	3,00	0,00	0,00	20000,00
Entérocoques	8,00	0,88	4,00	0,00	0,50	10000,00
Turbidité (NFU)	8,00	0,33	0,70	0,20		
pH à 20°C	8,00	7,23	7,45	7,10		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	9,00	699,44	720,00	659,00		1000,00
Dureté (°F)	4,00	32,70	33,60	31,90		
TA.C. (°F)	8,00	27,75	29,10	25,00		
Nitrate (mg/l)	1000	45,83	51,00	40,00	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	8,00	0,05	0,05	0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	8,00	7,58	10,00	0,10	200,00	
Arsenic (µg/l)	8,00	1,88	5,00	1,13	10,00	100,00
Sélénium (µg/l)	8,00	1,31	5,00	0,62	10,00	10,00
Déséthylatrazine (DEA) (µg/l)	10,00	0,02	0,04	<0,01	0,10	2,00
Nicosulfuron (µg/l)	4,00	0,02	0,02	<0,01	0,10	2,00
Total pesticides	10,00	0,03	0,04	0,02	0,50	5,00

D- Forage de Prahecc

Le forage a été remis en service courant 2020, le tableau ci-dessous présente l'unique analyse réalisée en 2021.

Paramètres	Valeur	Limites ET	Limites EB
Coliformes Thermotolérants 44 °C	0,00	0,00	20000,00
Entérocoques	0	0,50	10000,00
Turbidité (NFU)	0,25	0,50	
pH à 20°C	7,20		6,5-8,5
Conductivité (µS/cm)	917,00		1000,00
Dureté (°F)	35,50		
TA.C. (°F)	30,60		
Nitrate (mg/l)	1,00	50,00	100,00
Ammonium (mg/l)	0,05	0,10	4,00
Fer (µg/l)	43,00	200,00	
Fluorures (mg/l)	2,05	1,50	
Arsenic (µg/l)	0,50	10,00	100,00
Sélénium (µg/l)	0,500	10,00	10,00
Tétrachloroéthylène (µg/l)	0,56	10,00	
Total pesticides	0,04	0,50	5,00

Comme pour le captage de la Roche Ruffin, cette source présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Un mélange avec de l'eau provenant d'un autre réservoir permet d'obtenir les normes de distribution d'eau potable.

2) Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (12 en 2021 plus 11 cyanobactéries).

Certains paramètres sont analysés en continu (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, ozone, nitrates, chlore, ammoniac, manganèse, COT). Quotidiennement, le personnel du Service Production du SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (nitrites, fer, dureté, TAC, ...).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est également réalisée dans notre laboratoire, celle-ci traduit l'efficacité de la désinfection de l'eau.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organohalogénés volatiles (THM) est effectuée par un laboratoire extérieur (IANESCO).

Comme pour l'eau brute, tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

2-1) Auto-Contrôle de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement d'une unité NTU. Au travers des 365 analyses, la moyenne était de 0,27 NTU avec une valeur minimale à 0,13 NTU et une valeur maximale à 20,91 NTU.

Depuis décembre 2020, les pluies n'ont pas cessé et la turbidité de l'eau brute est montée progressivement jusqu'aux alentours des 20 NTU ; le traitement a été adapté en conséquence.

Le 7 février 2021, la turbidité de l'eau brute a grimpé en quelques heures pour atteindre les 70 NTU et malgré l'intervention du personnel d'astreinte, l'eau traitée a dépassé très vite la norme de distribution.

Après plusieurs heures de modifications et de productions envoyées à la rivière, la turbidité de l'eau traitée est redescendue progressivement dans les normes pour être redistribuée en début d'après-midi.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. la moyenne relevée sur les 365 contrôles est de 8,09 mg/l, avec un minimum de 2,30mg/l et un maximum à 43.34 mg/l mesuré lors de l'une des productions d'eau potable à partir de la Sèvre Niortaise.

Les pesticides sont éliminés par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0,1µg/l.

En 2021, aucune détection de la molécule « Métaldéhydes » n'a été relevée.

Les métabolites de dégradation, notamment de Métolachlore (ESA et OXA), ont été détectés sur l'eau traitée, mais les valeurs n'ont jamais dépassé la norme des 0.1 µg/l (0,073 µg/l en janvier sur la forme ESA et 0,045µg/l sur la forme OXA, également en janvier.

B – station de La Roche Ruffin

Le suivi réalisé en sortie des cuves de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) permet de confirmer la bonne dilution de l'eau du captage. La turbidité, mais surtout les "Fluorures" présentent dans l'eau du captage sont ainsi ramenés sous les valeurs de "limites" ou de "référence" pour l'eau distribuée.

C- Station de Chancelée

Le suivi réalisé en sortie de la cuve de St Hilaire, permet de voir la production uniquement à partir de l'usine, les premières semaines de 2021, puis la remise en service du captage de la Chancelée, début février. La dilution entre ces 2 arrivées permet de diminuer les concentrations en nitrates et en pesticides et de les ramener largement sous les "limites de qualité" pour l'eau traitée.

D- Station de Prahecq

La qualité, en sortie de ce réservoir, présente les caractéristiques d'un mélange entre le forage et l'eau provenant de Chavagné (mélange SERTAD et CC HVS). Comme pour la station de la Roche Ruffin, ce mélange permet de diminuer les concentrations en fluorures et la turbidité.

2-2) Contrôle Sanitaire de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Voici le résumé des analyses effectuées en sortie d'usine de traitement lors de l'année :

Paramètres	Limites de Qualité	nombre d'analyses	Seuil de détection	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale
Température eau (°C)	25	23,00		15,35	20,10	7,80
Chlore libre (mg/l)		23,00		0,87	1,10	0,34
Chlore Total (mg/l)		23,00		0,96	1,20	0,44
Conductivité (µS/cm)	200-1100	12,00		291	310	267
Turbidité (NFU)	1,00	12,00	0,20	0,24	0,60	0,20
Ph à 20°C	>6,50 <9,00	12,00		7,95	8,10	7,40
Dureté totale (°F)		12,00		11,74	14,70	10,50
Fluorure (mg/l)	2	4,00		0,17	0,18	0,15
TA.C. (°F)		12,00		10,76	11,80	9,60
COT (mg/l)	2,00	12,00		1,48	1,80	1,30
Chlorure (mg/l)	250,00	12,00		23,70	26,10	16,60
Sulfate (mg/l)	250	12,00		7,44	8,00	6,800
Nitrate (mg/l)	50	12,00		7,35	11,30	2,50
Nitrite (mg/l)	0	12,000	0,01	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Ammonium (mg/l)	0	12,000	0,05	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Bromates (µg/l)	10	4,000	2,00	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Calcium (mg/l)		4,000		40,68	44,20	37,40
Magnésium (mg/l)		4,000		3,48	3,80	3,00
Sodium (mg/l)	200	4,000		10,60	11,90	9,10
Potassium (mg/l)		4,000		3,48	3,60	3,30
Cyanures libres (µg/l)	50	4,000	5,00	6,00	9,00	5,00
Aluminium (µg/l)	200	12,000	10,00	45,21	104,00	16,20
Baryum (µg/l)	700,000	4,000		203	251	179
chlorure de vinyle (µg/l)	0,50	4,00	0,100	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Chloroforme (µg/l)	100,00	4,00		1,90	2,40	1,00
Bromodichlorométhane (µg/l)	100,00	4,00		2,70	3,30	2,20
Dibromochlorométhane (µg/l)	100,00	4,00		4,25	5,30	3,40
Bromoforme (µg/l)	100,00	4,00		1,70	2,20	1,20
total THM positifs		4,00		10,55	13,10	8,70
Trichloroéthylène (µg/l)	10,00	4,00	0,500	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Tétrachloroéthylène (µg/l)	10,00	4,00	0,500	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
AMPA (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil

Glufosinate (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Glyphosate (µg/l)	0,10	4,00	0,030	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Acétochlore ESA(µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Acétochlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Alachlore ESA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Alachlore OXA (µg/l)	0,10	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Métazachlore ESA (µg/l)	0,90	4,00	0,05	0,043	0,050	0,020
Métazachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Métolachlore ESA (µg/l)	0,10	4,00	0,02	0,059	0,064	0,050
Métolachlore NOA 413173 (µg/l)	0,90	1,00	0,02	0,050	0,050	0,050
Métolachlore OXA (µg/l)	0,90	4,00	0,02	0,021	0,023	0,020
Métaldéhydes (µg/l)	0,10	4,00	0,02	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
TOTAL Pesticides	0,50	4,00		0,062	0,064	0,059

Pour l'ensemble des paramètres (physico-chimiques, microbiologiques et pesticides) aucun dépassement n'a été constaté en 2021.

L'ensemble des 1253 points contrôlés sont dans les normes et ils sont répartis de la manière suivante :

Analyses	Nombre de paramètres réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologie	81	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	271	0	100 %
Pesticides, radioactivité, THM	901	0	100 %
Total	1 253	0	100 %

3) Les caractéristiques de l'eau distribuée

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence. Les prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire interdépartemental d'Hygiène "QUALYSE" pour le compte de l'ARS.

Plusieurs paramètres sont analysés :

Paramètres de terrains

- Température
- Chlore libre
- Chlore Total

Paramètres microbiologiques

- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 36°C
- Escherichia coli
- Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
- Coliformes totaux
- Entérocoques
- Salmonelle

Caractéristiques organoleptiques

- Aspect
- Saveur
- Couleur
- Turbidité
- Odeur

Equilibre Calcocarbonique

- pH
- Equilibre Calcocarbonique
- Titre alcalimétrique
- Titre hydrotimétrique
- Carbonates
- Hydrogénocarbonates
- CO2 libre
- Titre alcalimétrique complet

Minéralisation

- Calcium
- Magnésium
- Sulfates
- Chlorures
- Potassium
- Conductivité
- Sodium

Paramètres azotés et phosphorés

- Ammonium
- Nitrates
- Nitrites

Oxygène et matières organiques

- Carbone organique total

Fer et Manganèse

- Fer
- Manganèse

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

- Aluminium
- Baryum
- Chrome total
- Fluorures
- Sélénium
- Antimoine
- Bore
- Cuivre
- Mercure
- Plomb
- Arsenic
- Cadmium
- Cyanures totaux
- Nickel

Composés organohalogénés volatils

- Chlorure de vinyl monomère
- Tétrachloroéthylène
- trichloroéthylène
- Dichloroéthane-1,2
- Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène
- Hexachlobutadiène

Chlorobenzènes

- Pentachlorobenzène

Composés organiques volatils et semi-volatils

- Benzène

Divers micropolluants organiques

- Acrylamide
- Epichlorohydrine

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

- Benzo(a)pyrène
- Benzo(k)fluoranthène
- Benzo(b)fluoranthène
- Indénol(1,2,3-cd)pyrène
- Benzo(g,h,i)pérylène

Sous-produits de désinfection

- Bromates
- Chloroforme
- Trihalométhanes
- Bromoforme
- Dichloromonobromométhane
- Chlorodibromométhane

Paramètres liés à la radioactivité

- Activité alpha globale
- Activité bêta globale
- Activité Tritium

Pesticides et produits apparentés

- Pesticides amides, acétamides
- Pesticides carbamates
- Pesticides nitrophénols et alcools
- Pesticides organophosphorés
- Pesticides Strobilurines
- Pesticides triazines
- Pesticides tricétones
- Métabolites pertinents
- Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée
- Pesticides aryloxyacides
- Pesticides divers
- Pesticides organochlorés
- Pesticides pyréthrinoïdes
- Pesticides sulfonylurées
- Pesticides triazoles
- Pesticides urées substituées
- Métabolites non pertinents

D'autres analyses d'autocontrôle (Physico-chimiques et Bactériologiques) sont réalisées par le service "Production" du SERTAD. En 2021, ce sont 184 points de mise en distribution et 26 réservoirs qui ont été contrôlés entre 2 et 4 fois durant l'année.

Si l'on rajoute également les mises en eaux suite aux travaux, ainsi que les contrôles de particuliers, ce sont 491 prélèvements qui ont été réalisés et qui représentent 12 544 paramètres mesurés en 2021.

En 2021, 4 points ont dû être recontrôlés pour une non-conformité exclusivement au niveau « bactériologique ». L'ensemble des revisites a abouti à une levée du problème.

De plus, un suivi du chlore est réalisé tout au long de l'année sur ces mêmes 184 points et chaque site a été contrôlé entre 12 et 21 fois.

Les fiches ci-après sur *la "Qualité de l'eau distribuée en 2021"* sont élaborées par l'ARS pour chaque secteur du SERTAD où l'eau distribuée est de qualité uniforme.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 30 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient de l'usine de production de La Corbelière, à Azay-le-Brulé, qui traite principalement les eaux de La Sèvre Niortaise. Lorsque la teneur en nitrates de l'eau brute est élevée (supérieure à 40 mg/l), un mélange de l'eau de La Sèvre est réalisé avec l'eau peu nitrée provenant du barrage de La Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 38,50 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 24,13 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,10 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 analyses bactériologiques et 192 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange à partir d'un achat au SECO (1/3) et du mélange 50/50 entre la Sèvre Niortaise et la Touche Poupard, exceptée la commune de Vouillé alimentée quasi totalement par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 37,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,62 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,071 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 38 analyses bactériologiques et 106 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisés.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange 50/50 à partir des prises d'eau de la Sèvre Niortaise et de la Touche Poupard, exceptée la commune de la La Crèche alimentée par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 39,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,94 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,064 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaputable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 analyses bactériologiques et 20 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 28,80 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 18,64 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 25 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (1/3 Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourguet. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 8,60 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,52 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,05 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 32 analyses bactériologiques et 153 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange réalisé à partir du captage de La Fiée des Lois (1/4) et des prises d'eau de la Sèvre Niortaise (1/4) et de la Touche Poupard (1/2). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 37,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau calcaire. Valeur moyenne : 21,05 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,85 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 30 analyses bactériologiques et 38 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ce captage bénéficie de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 13,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,67 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Pesticides non détectés cette année.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-dd79-caux@ars.sante.fr

Téléphone :

C) Bassins Versants – qualité eau brute

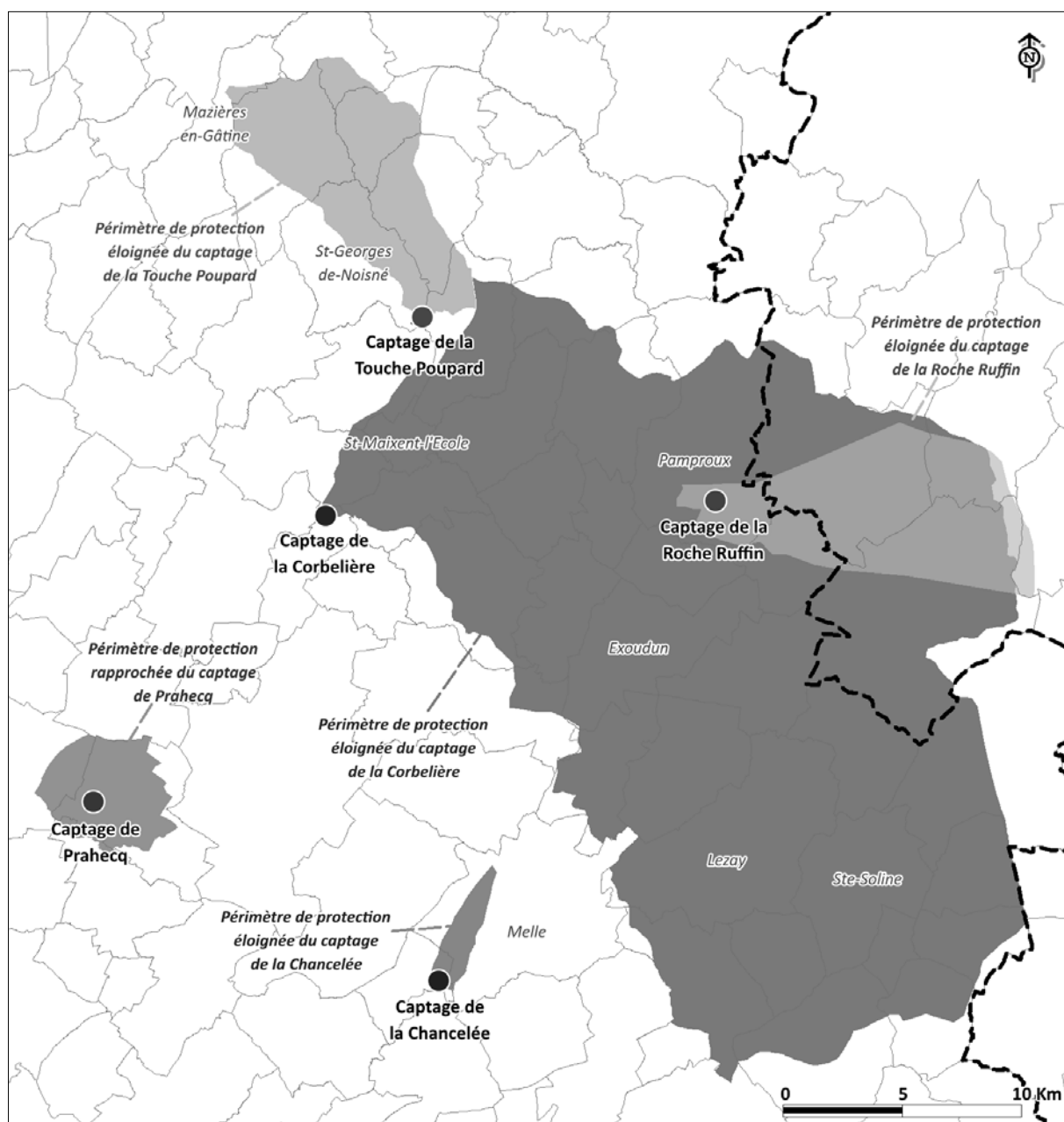
La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Aussi, la Cellule a en charge la gestion des dossiers administratifs des captages (DUP / Révisions des périmètres de protection et des demandes d'autorisation de prélèvement). Le nouvel Arrêté préfectoral (DUP) de La Corbelière a été signé le 19 décembre 2013. La procédure de révision des périmètres de protection et les autorisations de prélèvements pour le captage de La Chancelée ont abouties à l'Arrêté préfectoral du 12 décembre 2018. Le captage de la Touche Poupard bénéficie quant à lui d'un Arrêté préfectoral depuis 1999 (périmètres de protection et autorisations de prélèvement). Toutes les ressources du SERTAD disposent maintenant de périmètres de protection adaptés. Les servitudes ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les compétences du Syndicat.

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

La Cellule Animation se composait de 3 ETP depuis la fin de l'année 2013 : une animatrice générale, une animatrice agricole (poste créé en décembre 2013) et une technicienne/cartographe. En 2017, le service a été renforcé par 1 ETP d'animation agricole supplémentaire, portant l'effectif à 4 ETP. Le poste de 2^{ème} animateur agricole n'a pas été reconduit suite à la fin du contrat de celui-ci fin novembre 2018. Suite au recrutement d'un nouvel animateur agricole en juin 2020, les effectifs sont à nouveau passés à 4 ETP.

1) Les différentes ressources du SERTAD



Carte des différents captages utilisés et leurs périmètres de protection.

Captage de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Les Périmètres de Protection Eloignés (PPE) de ces deux captages bénéficient d'un programme d'actions Re-Ressources pour préserver la qualité de l'eau qui parvient au captage (se reporter à la section « Le programme Re-Ressources »).

Captage de La Chancelée

Ce captage se situe sur la commune Saint-Romans-lès-Melle. Un programme d'actions Re-Sources existe sur le PPE de ce captage (se reporter à la section « Le programme Re-Sources »). Aucun travaux sur la station n'a eu lieu en 2021.

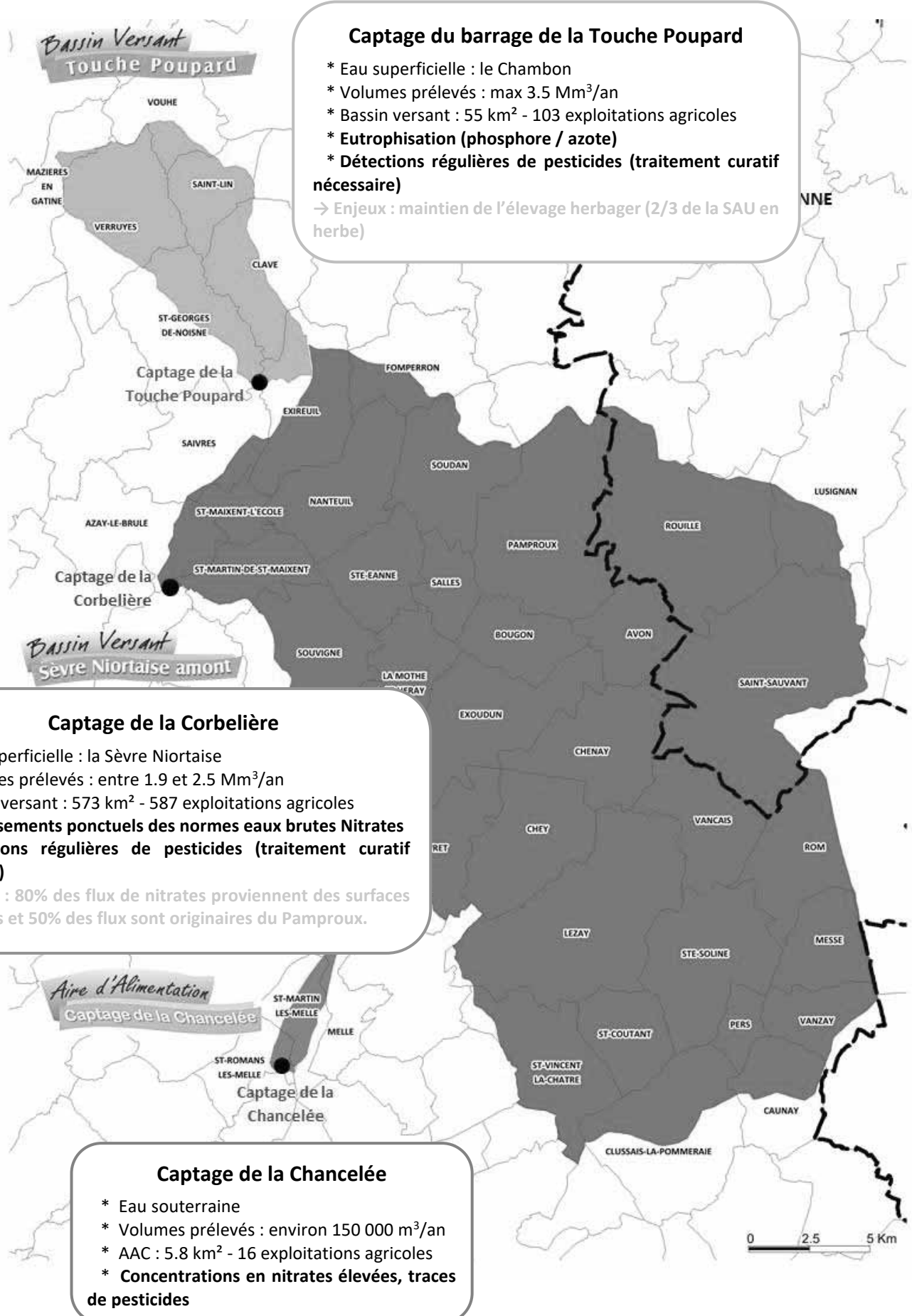
Captage de la Roche Ruffin

Ce captage, situé sur la commune de Pamproux, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2021.

Captage de Prahecq

Ce captage, situé sur la commune du même nom, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2021.

2) Programme Re-sources



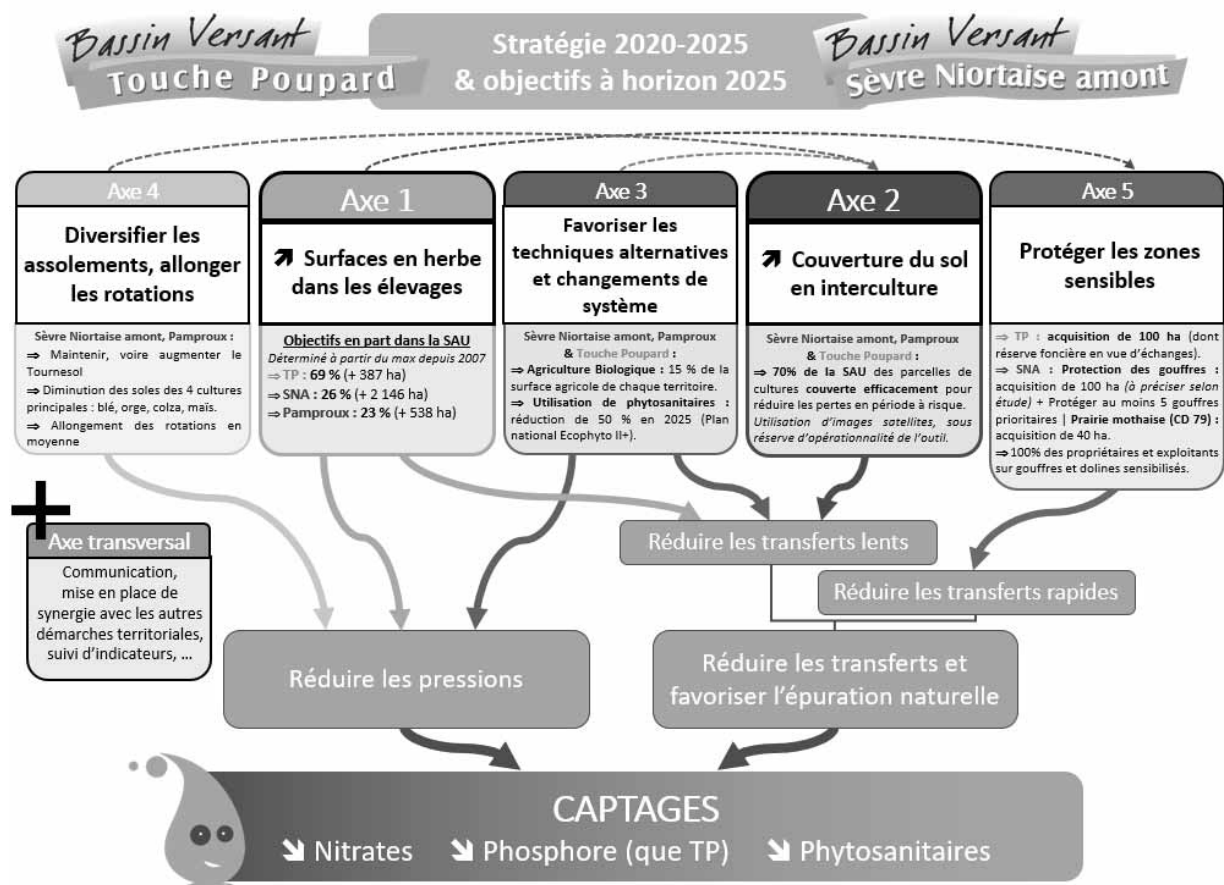
Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

La démarche sur ces territoires a été lancée dès 2004 ; ils font partie des bassins versants « Re-Sources » pilotes. Un premier Contrat Territorial 2007-2011 a été mené sur chacun des bassins. Après la réalisation des bilans-évaluations de ces Contrats en 2012, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du 2^{ème} programme d'actions pour la période 2014-2018. A l'issue de cette période, un bilan technique et financier a été réalisé en interne et une évaluation a été menée par un bureau d'études dont les résultats ont été publiés début 2019.

Etayé par ces conclusions, un important travail de **concertation** a été mené pendant tout 2019. Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, OPA, collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Sources et de l'AELB, cette année de concertation a permis d'aboutir à une **stratégie territoriale** partagée qui porte sur :



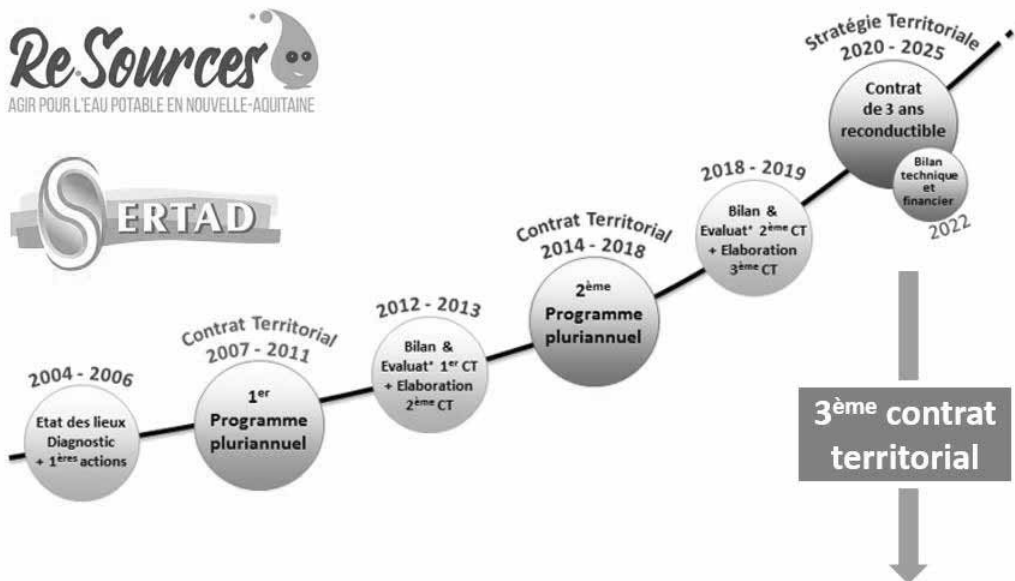
- le déploiement de **leviers d'actions innovants**, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations ;
- une approche visant une **meilleure mise en œuvre des changements de pratiques** dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire ;
- une **plus grande synergie** avec les démarches locales et les autres contrats territoriaux pour une approche intégrée de la ressource en eau ;
- la **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.



Une **feuille de route** et un **programme d'action** sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Sources 2020-2022, avec une stratégie à horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : le « **Contrat territorial Re-Sources 2020-2022 des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière** ».

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.





« Contrat territorial des Aires d’Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière 2020-2022 »

Les principales actions menées en 2021 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2021) :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l’eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d’intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (CTGQ, CTMA, Grand Poitiers, PAT...) ;
- Actions liées à l’optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux, concours photo) ;
- Etude sur des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Accompagnement individuel d’éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d’amélioration de l’autonomie fourragère de l’exploitation, de coût de production;
- Groupes d’échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEc ;
- Suivi et analyse de la qualité de l’eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l’eau.

Captage de La Chancelée

Située à St Romans-les-Melle, son aire d'alimentation est 5.5 km². La démarche « Re-Sources » sur ce captage a été lancée en 2012. L'année 2014 a été consacrée à la réalisation du diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation du captage par le bureau d'études SAFEGE et à l'élaboration du plan d'action pour la qualité de l'eau. Un Contrat territorial 2015-2019 a été signé par 13 organismes ; les actions, quant à elles, ont commencées en 2015.

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation de ce premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu. En parallèle la démarche ZPAAC / ZSCE a été initiée par les services de l'Etat, prérequis indispensable pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.

Les financeurs



Etablissement public du ministère chargé du développement durable

Re Sources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D) Production d'eau

1) D'où provient l'eau

➤ L'eau brute

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la Touche Poupard qui a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au pôle de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m³/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m³.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**, comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009 et lors des travaux d'installation d'une micro turbine par Hydronov au printemps 2016.

Trois autres sources sont également utilisées, 'la **Chancelée**' sur la commune de SAINT ROMANS LES MELLE dont l'AAC se situe sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE, le captage dans l'infra toarcien de "la **Roche Ruffin**" sur la commune de PAMPROUX et celui de "la **Fiée des Lois**" sur la commune de Prahecq. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois, de l'ancien Syndicat de Fontegrive et de Prahecq.

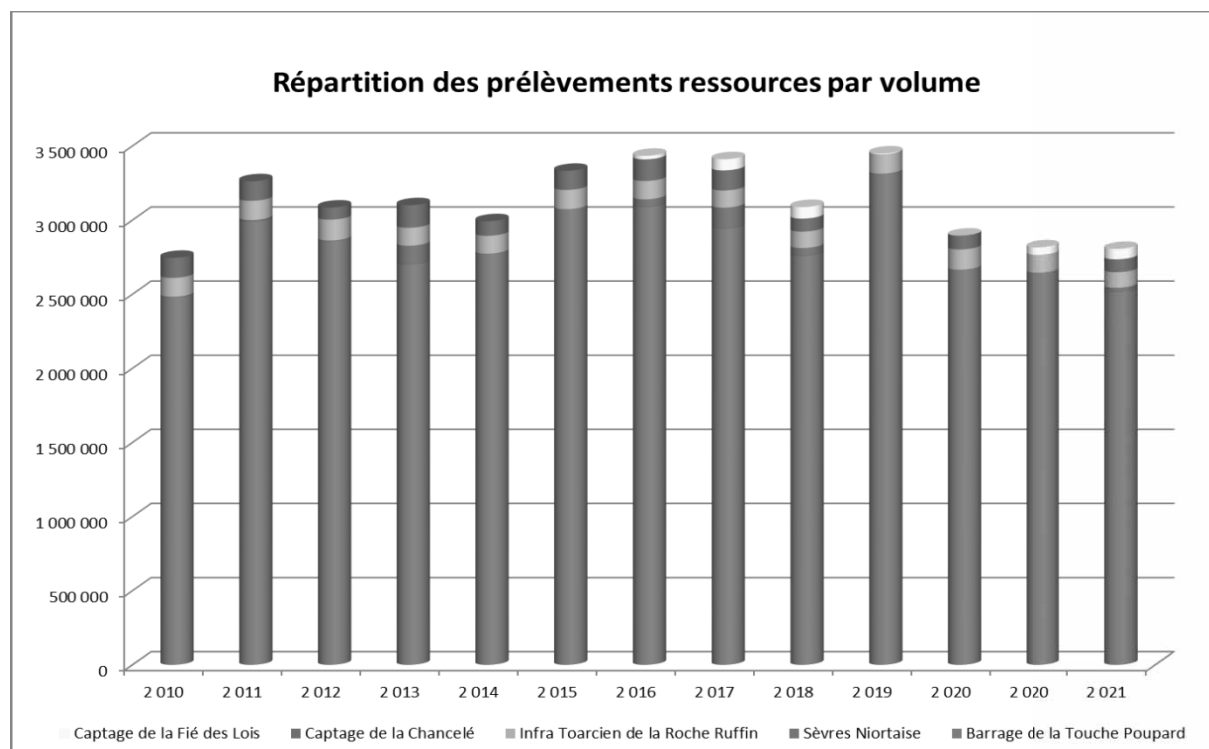
En 2021, le SERTAD a **prélevé 2 895 613 m³** d'eau brute répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard :	2 513 086 m ³
- Sèvre Niortaise :	30 415 m ³
- Captage Infra de la Roche Ruffin :	105 347 m ³
- Captage de la Chancelée :	86 838 m ³
- Captage Infra de la Fiée des Lois :	69 940 m ³

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 9,341 %.

89,57 % de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la SPL des Eaux de la Touche Poupard qui exploite celui-ci.

Les 30 415 m³ restants proviennent de la Sèvre Niortaise, lors de travaux sur la conduite d'eau brute en mai et au niveau du barrage en octobre.



En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-dessous détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	28/12/2020	03/01/2022				
Barrage	44 660 948	48 493 241	2 832 293	2 862 708	12 509	99,56
Pompage Sèvre	402 033	432 448	30 415			
Usine	25 758 437	28 271 523	2 513 086			
Corbélière	8 014 417	8 322 819	308 042			
EARL L'Alouette	21 825	32 590	10 765			
GAEC les Jardins de Jaunay	89 878	107 824	17 946			

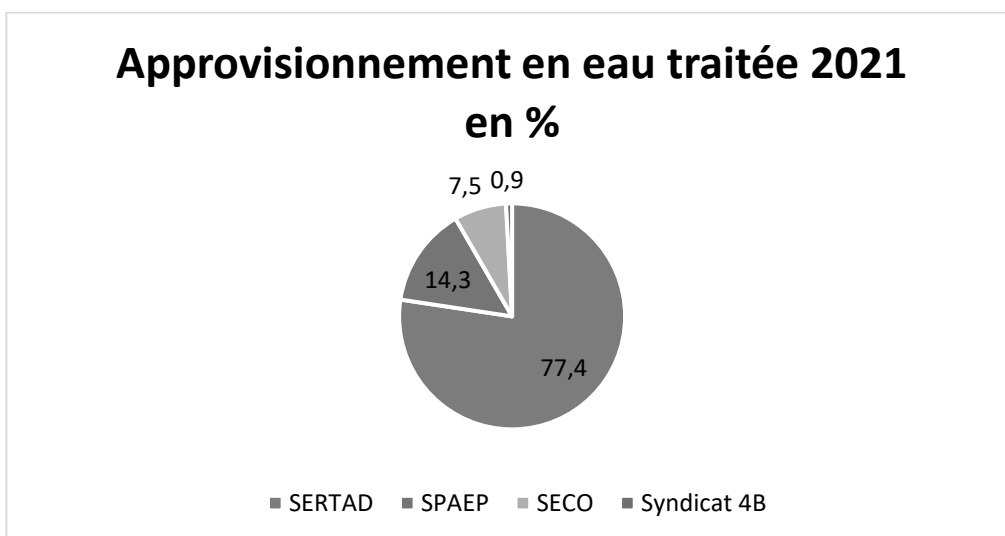
L'eau traitée

L'eau traitée provient très majoritairement des ressources du Syndicat. Néanmoins le SERTAD effectue des achats d'eau auprès des Syndicats voisins :

- Syndicat du SPAEP : 438 423 m³
- Syndicat du Centre-Ouest : 229 640 m³

- Syndicat de 4B :

26 536 m³



Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » à trois collectivités :

- Régie des eaux de la CC HVS : 203 167 m³
- Syndicat 4B : 10 726 m³
- La commune de St Vincent la Châtre : 44 026 m³
- SEV : 175 327 m³

2) Comment rendons-nous l'eau potable ?

Sur les ressources souterraines (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq) l'eau ne subit qu'un traitement sommaire de désinfection, après mélange avec l'eau de l'usine du SERTAD, pour assurer une qualité bactériologique tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

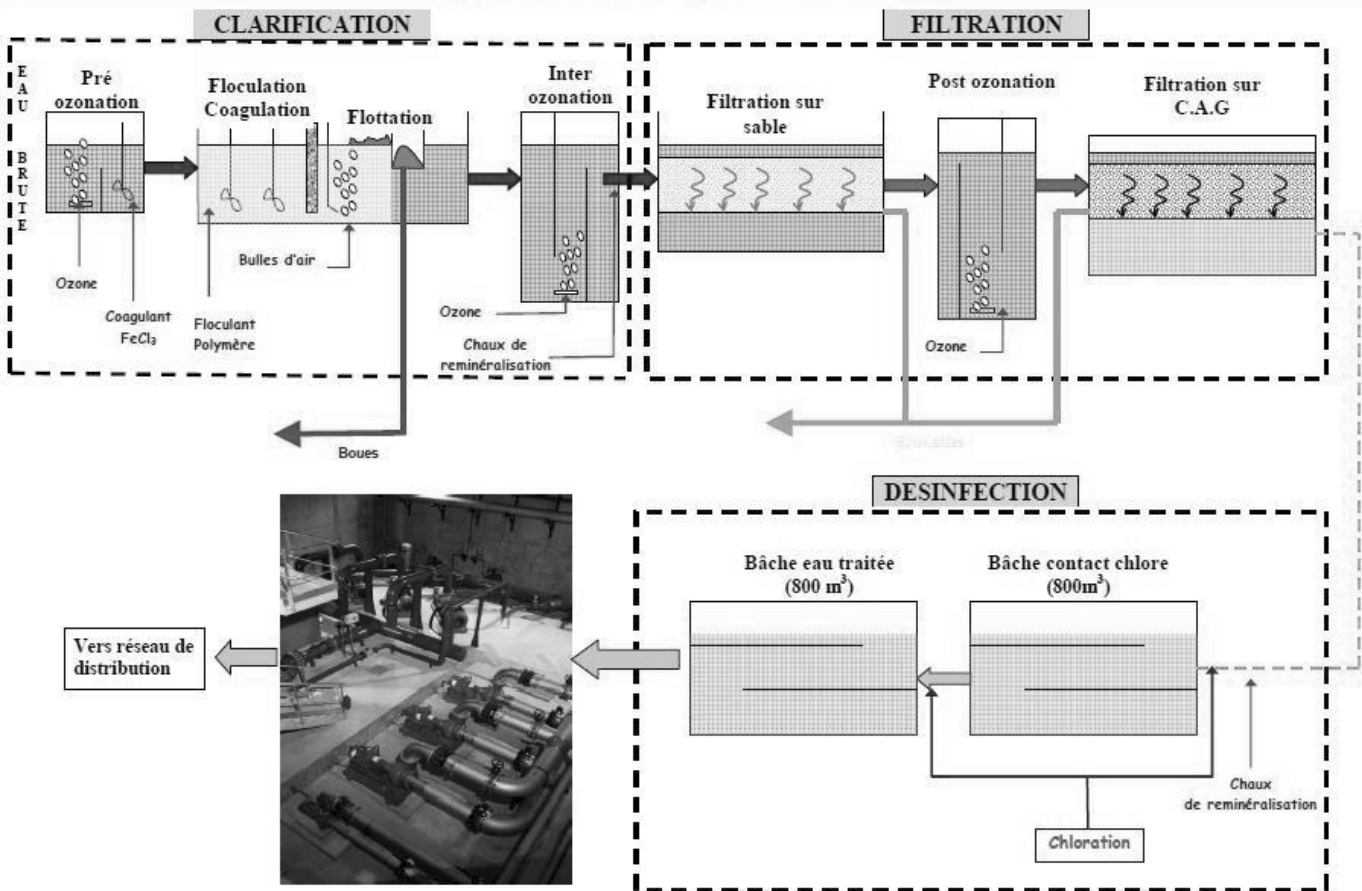
L'usine de traitement constitue la production principale du SERTAD.



Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a **trois étapes** sur cette filière pour que l'eau soit potable :

- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

Synoptique de la production d'eau



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté un coagulant qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de flocs (masse coagulée de particules). Il s'agit de la phase de floculation,
- L'eau floculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des micro bulles, le floc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué par raclage mécanique en direction d'un bassin à boues (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape constitue l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits sur différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 7,60 et 8,30 unités. Juste avant, nous injectons du CO₂ pour augmenter l'action de la chaux et améliorer la carbonatation.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le SERTAD dispose d'un réseau de 80 Km de canalisations enterrées qui permet d'amener l'eau traitée aux services de distribution abonnés.

A partir du 7 juillet 2005, le plan Vigipirate nous impose une norme de 0,3 mg/l de chlore en sortie.

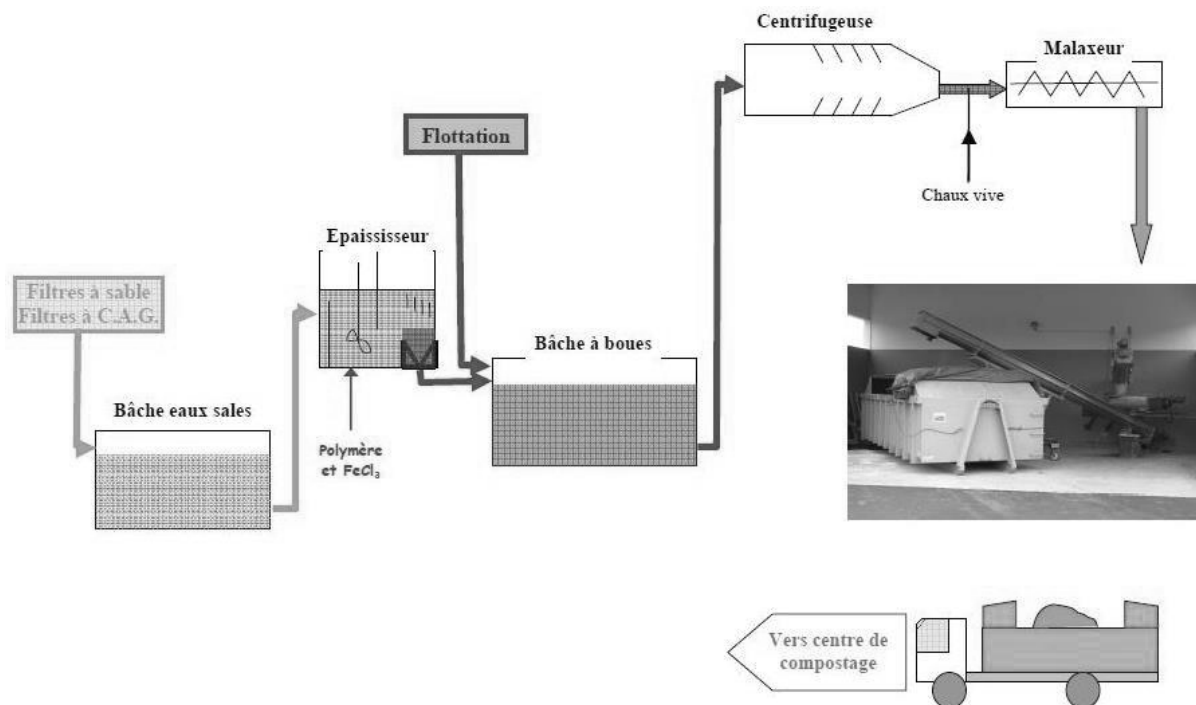
➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis après une injection de chaux, rejoignent la benne par une vis.

Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, situé à quelques kilomètres de l'usine (commune d'Augé).



	2017	2018	2019	2020	2021
Volume Eau brute entrée usine (m ³)	2 811 283	3 310 072	2 664 643	2 644 040	2 513 086
Volume des boues traitées (m ³)	7 410	7 027	4 686	4 039	3 795
Poids des boues dans bennes (t)	280,52	408,15	202,21	279,19	227,68
Rapport poids/volume (kg/m ³)	37,857	58,083	43,152	69,124	59,995
Rapport poids/volume EB (kg/m ³)	0,100	0,123	0,076	0,106	0,091

Ce sont donc 91,00 grammes de boue qui sont produits pour chaque mètre cube d'eau traité et ceci représente environ 228 tonnes évacuées sur l'année 2021 vers le centre de compostage d'AUGE.

➤ Le rendement hydraulique

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	28/12/2020	03/01/2022				
Compteur ET départ Usine	17 331 322	19 706 982	2 375 660	2 375 660	137 426	94,53
ET Vendue				2 330 426	43 234	98,18

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 375 372 m³**. Le **rendement** de l'unité de production est de **94,53 %**.

Les pertes sont dues :

- Aux lavages des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateurs, ...),
- A l'évacuation des boues du Flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine,
- Particularité en 2021, le rejet vers la rivière, lors de l'arrivée de l'Eau Brute turbide en février.

Le volume global annuel d'eau distribué aux points de vente « en gros » est de **2 330 426 m³**. Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production est de **98,18 %**.

La différence de 1,82 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique par les légères pertes sur les réseaux, celles avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, ...).

➤ Les réactifs utilisés

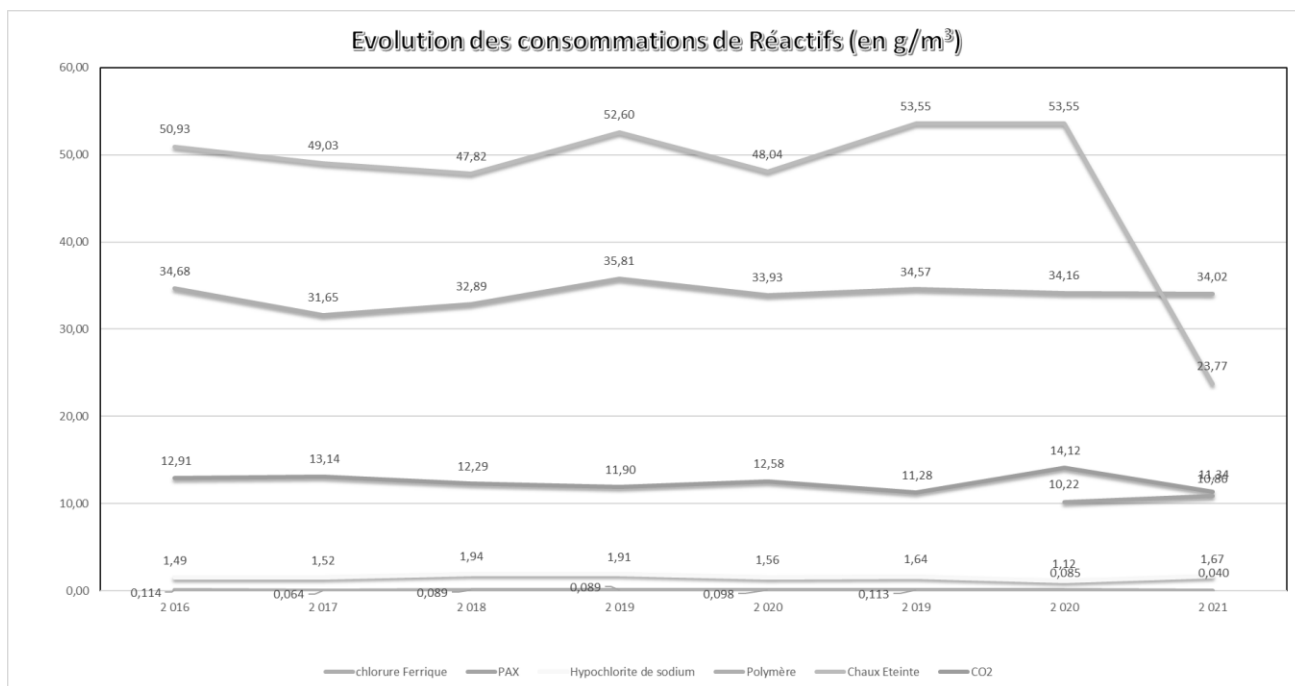
Les principaux produits de traitement utilisés sur l'usine sont :

- Le Chlorure ferrique ou le Polychlorure d'Aluminium (PAX XL 7A) utilisés comme coagulant pour agglomérer les matières solides en suspension dans l'eau,
- Du polymère qui permet d'améliorer la coagulation,
- Le CO₂ qui contribue également à la reminéralisation,
- La chaux (destinée à la reminéralisation)
- L'hypochlorite de sodium ou « javel » qui permet une désinfection finale de l'eau.

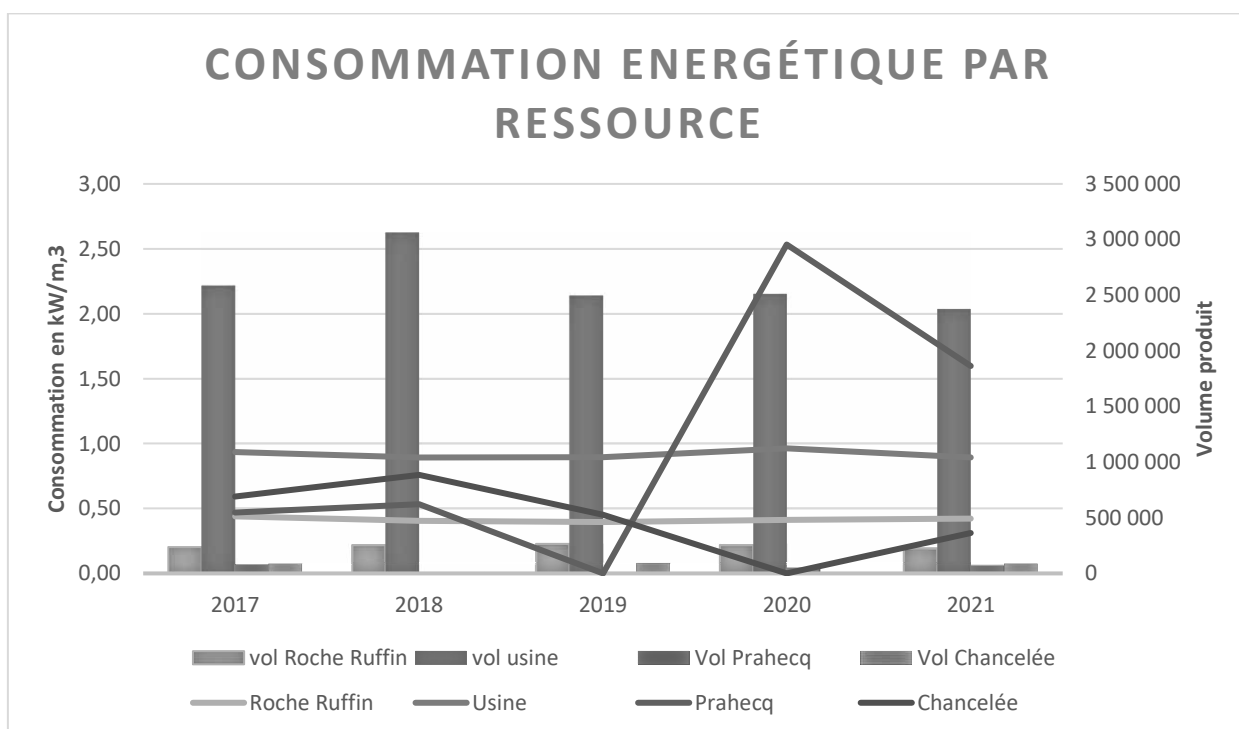
Le graphique ci-dessous précise l'évolution de la consommation moyenne en produits de traitement qui a été nécessaire pour produire un mètre cube d'eau depuis 2016.

On peut indiquer qu'avec l'essai d'un nouveau coagulant à partir d'aluminium, à partir de 2020, la consommation de chaux éteinte a baissé. En effet, le PAX ne fait diminuer que très légèrement le pH, donc la reminéralisation à réaliser ensuite nécessite moins de chaux.

En 2021, le chlorure ferrique n'a été utilisé qu'une journée, lors de l'arrivée de l'Eau brute très turbide.



➤ Les consommations énergétiques



A – L'usine de traitement

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la consommation énergétique nécessaire pour produire et refouler 1 mètre cube. Les consommations énergétiques prises en compte sont celles de l'usine de traitement et celles de la station d'eau brute située au barrage.

B – Station de La Roche Ruffin

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers la bêche de mélange et ceux du pompage de refoulement de l'eau vers les châteaux d'eau. La consommation énergétique est divisée par le volume global refoulé de la station (mélange eau de forage et eau de l'usine).

C- Station de Chancelée

Des travaux ont été réalisés sur la station de Chancelée en 2020.

D- Station de Prahecq

Le forage de Prahecq a été peu utilisé en 2018 et 2019. De plus les consommations énergétiques de cette station intègrent les besoins du pompage de refoulement pour la distribution. Le calcul est réalisé en prenant la consommation globale. Il s'agit donc de la consommation globale de la station de surpression et du forage.

E) La Distribution

1) Répartition de la distribution

Un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 500 à 100 mm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde.

Pour les points hauts du Syndicat, quatre stations de surpression permettent l'alimentation. Ces stations sont celles de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de Vitré et de la Chauvellerie.

A partir de compteurs de vente d'eau en gros une sectorisation est réalisée pour disposer d'une approche des volumes vendus pas secteur. Cette sectorisation s'appuie sur les anciennes collectivités en charge de la distribution.

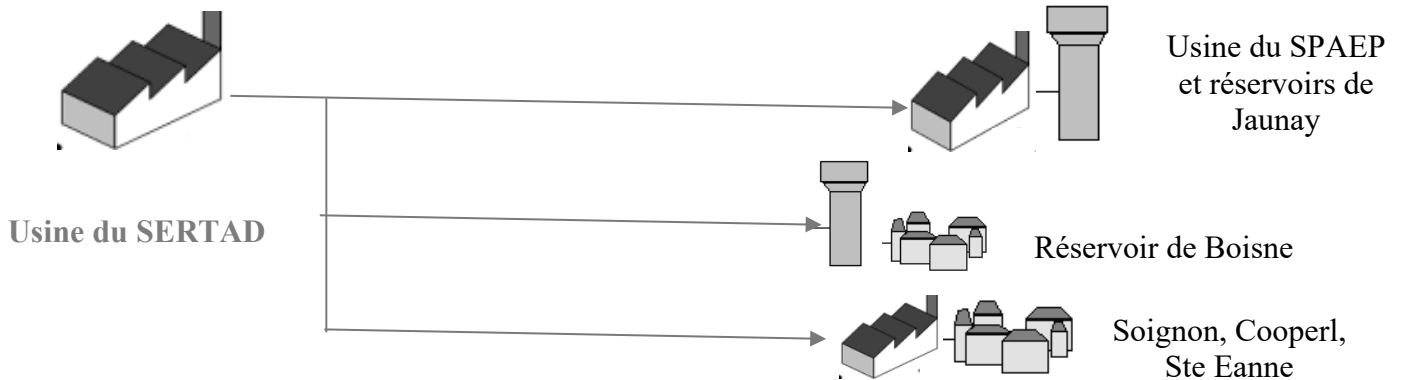
Collectivités	Volumes vendus (en m ³)		Evolution (en %)
	2020	2021	
Services distribution SERTAD			
Secteur LAMBON	1 077 948	1 064 604	-1,24
Secteur FONTEGRIVE	292 927	250 634	-14,44
Secteur THORIGNE	161 562	157 207	-2,70
Secteur CELLES SUR BELLE	300 887	304 360	1,15
Secteur SAINTE BLANDINE	82 312	81 600	-0,87
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	11 551	9 557	-17,26
Secteur MELLE	242 551	174 478	-28,07
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIÈRE	46 729	49 183	5,25
Autres Collectivités			
Com Com du Haut Val de Sèvre	188 630	186 051	-1,37
Syndicat 4B	4 328	10 726	147,83
Saint Vincent la Châtre	38 947	44 026	13,04
TOTAL	2 448 372	2 332 426	- 4,74

Les principaux sites et réseaux de desserte « en gros » du Service Production

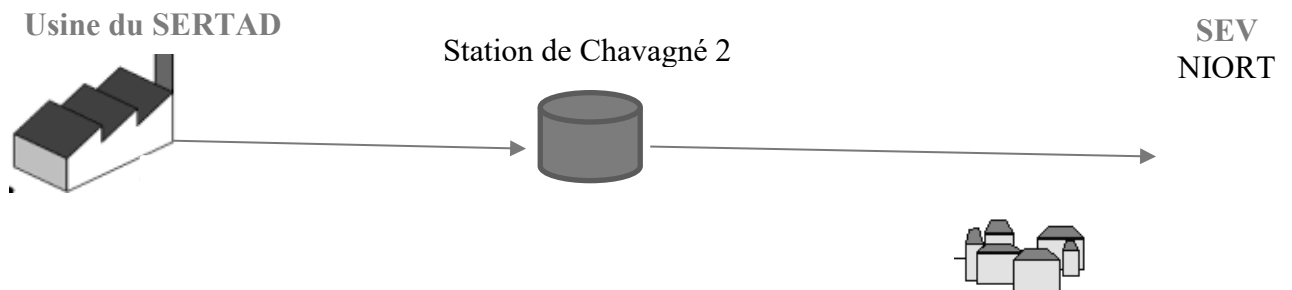


1-1) Ventes en gros aux collectivités

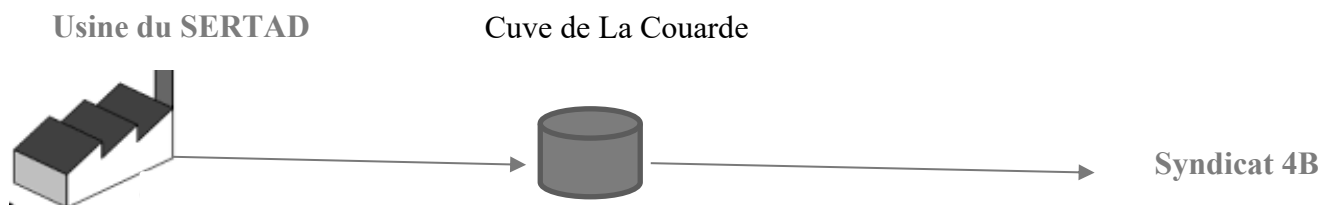
➤ Vente vers S.P.A.E.P.



➤ Vente vers S.E.V. (secours)

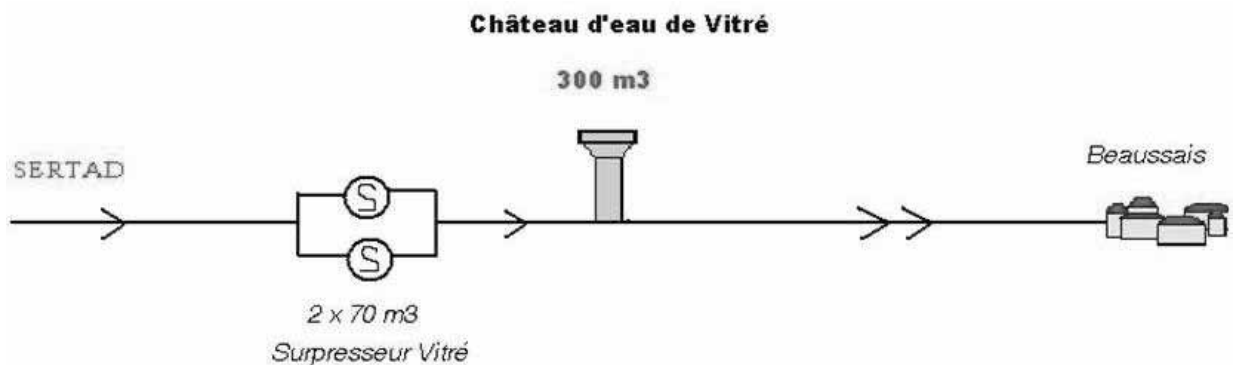


➤ Vente vers le Syndicat 4B

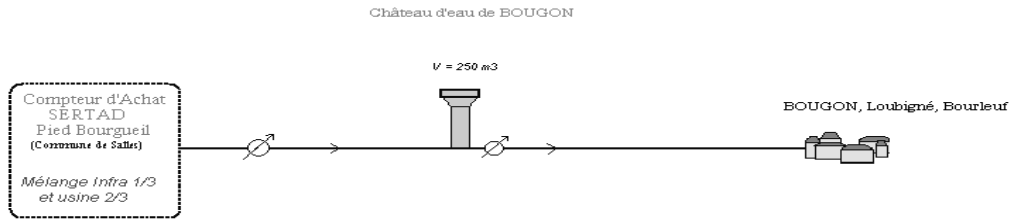


1-2) Distribution par commune

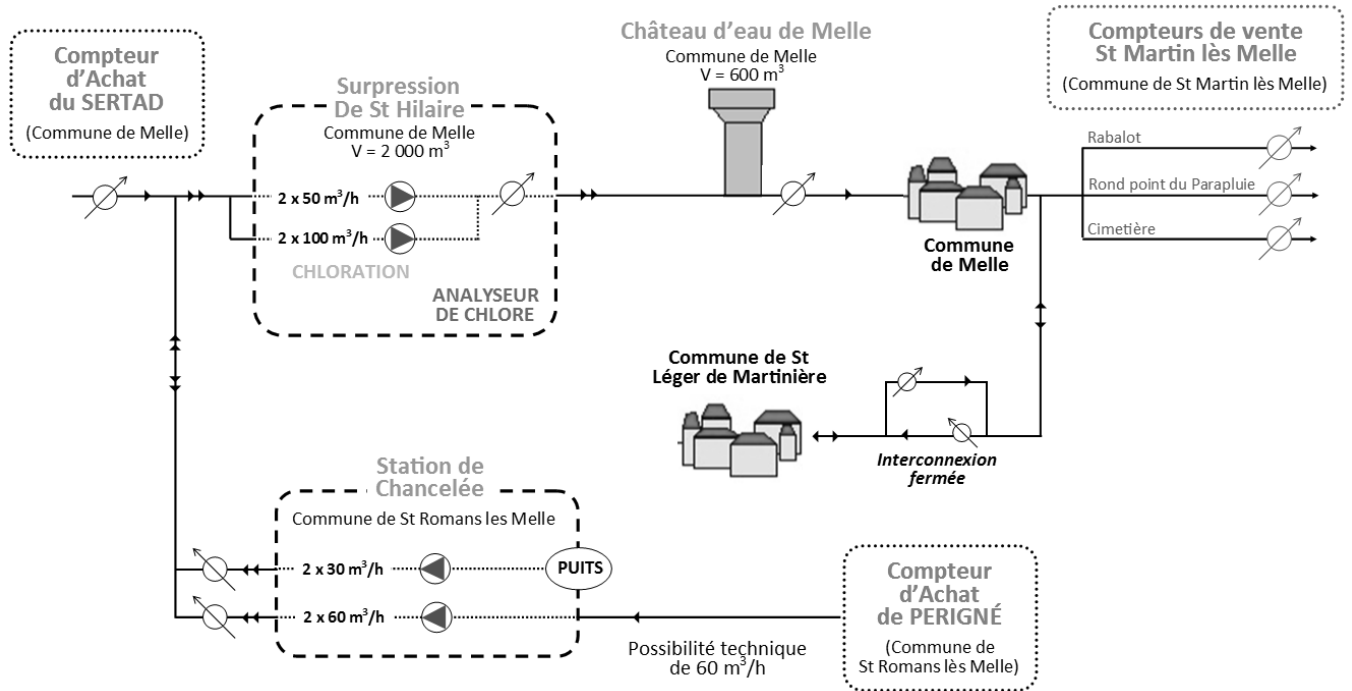
➤ Commune de Beaussais (Commune de Beaussais-Vitré)



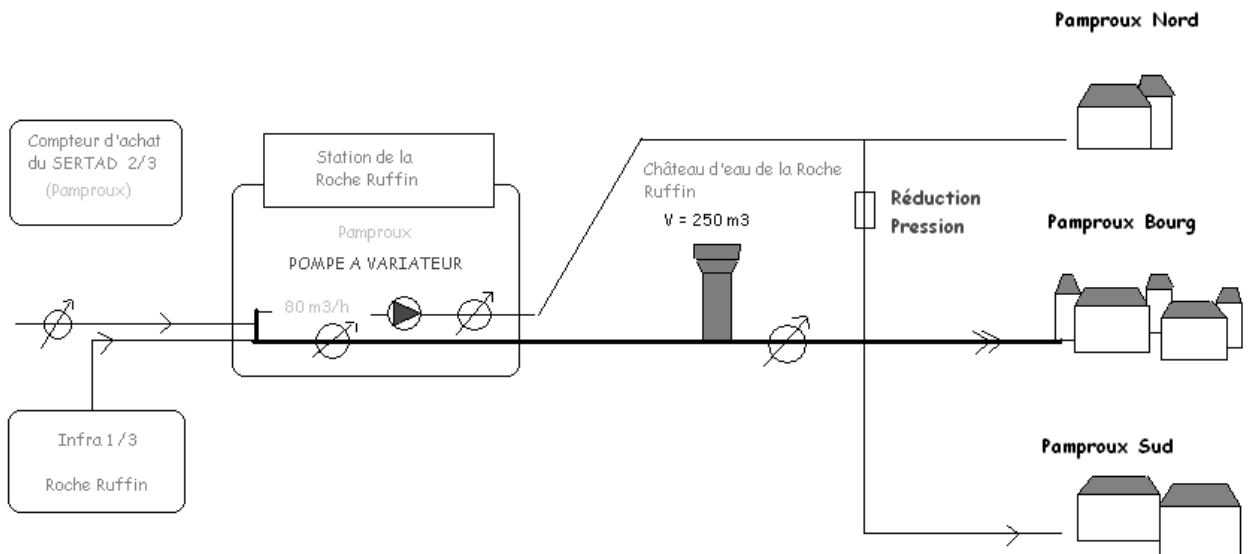
➤ Commune de Bougon



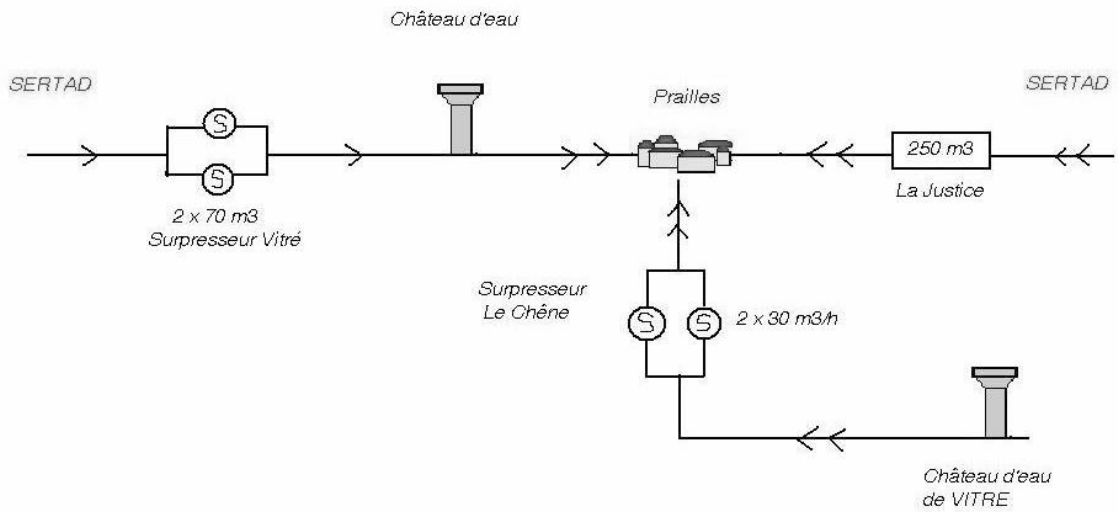
➤ Commune de Melle



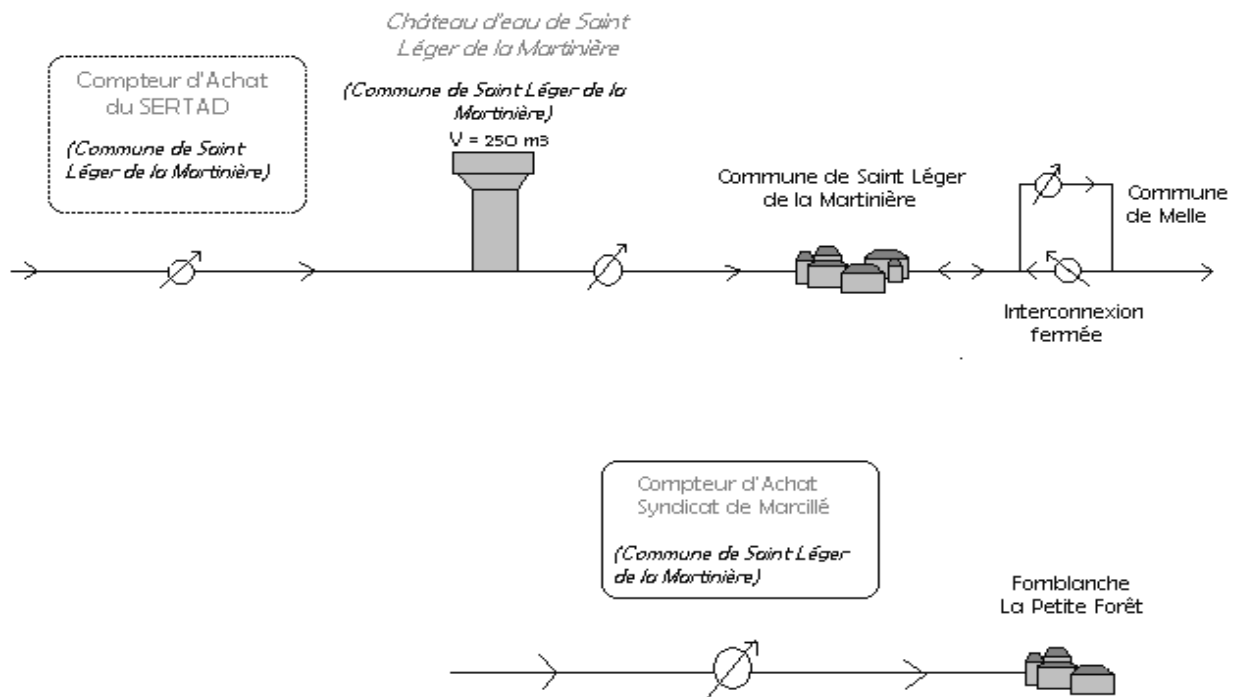
➤ Commune de Pamproux



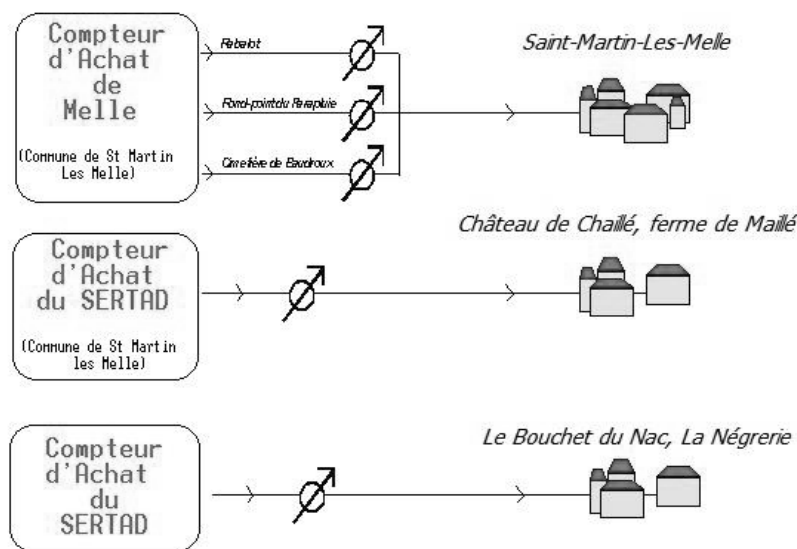
➤ **Commune de Prailles (commune de Prailles-La Courarde)**



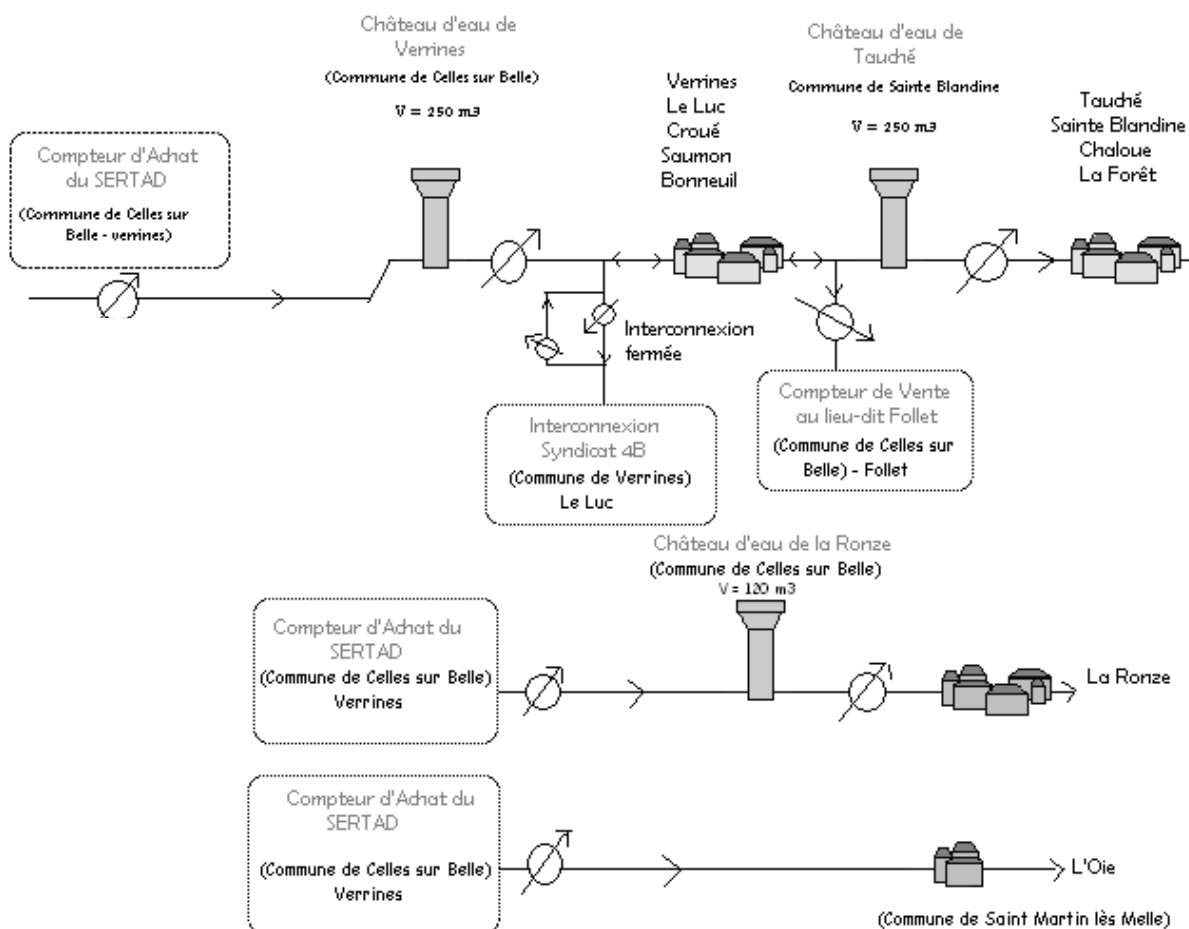
➤ **Commune de Saint Léger de la Martinière (commune de Melle)**



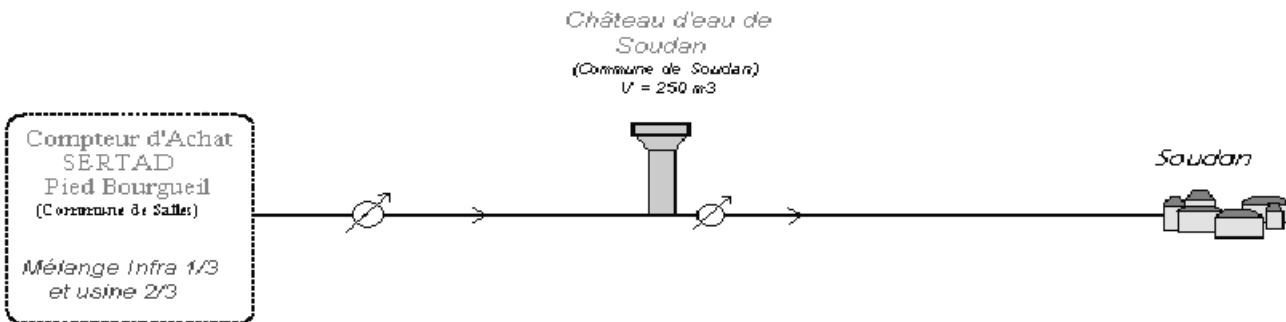
➤ **Commune de Saint Martin les Melle (Commune de Melle)**



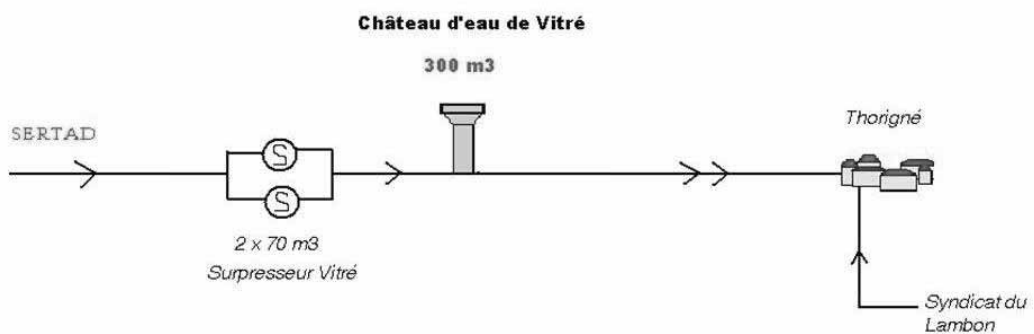
➤ **Commune de Sainte Blandine (Commune d'Aigondigné)**



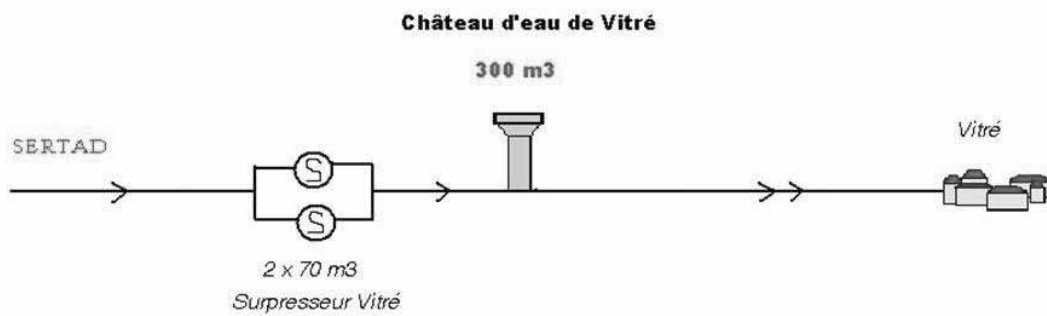
➤ **Commune de Soudan**



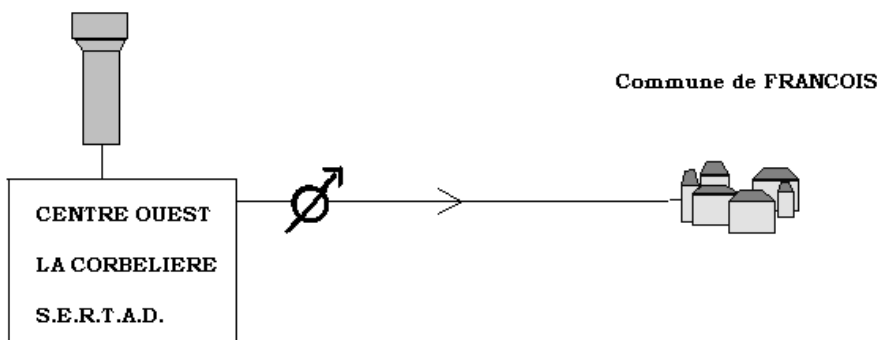
➤ **Commune de Thorigné (Commune d'Aigondigné)**



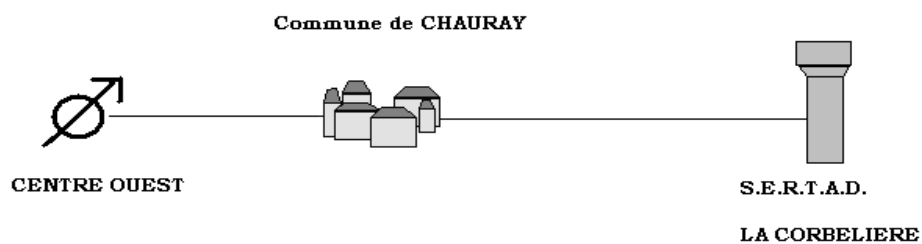
➤ **Commune de Vitré (Commune de Beaussais-Vitré)**



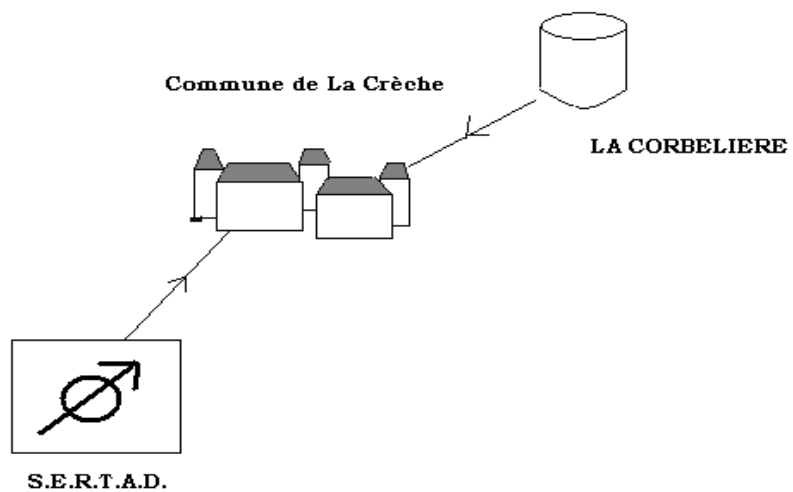
➤ **Commune de François**



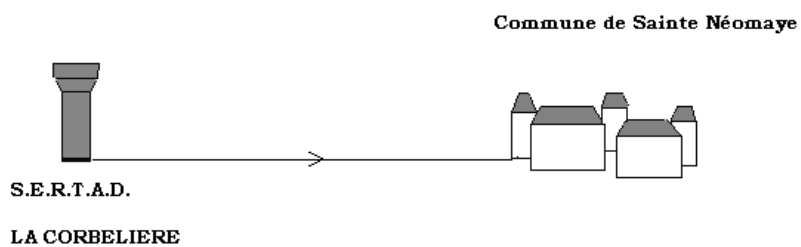
➤ **Commune de Chauray**



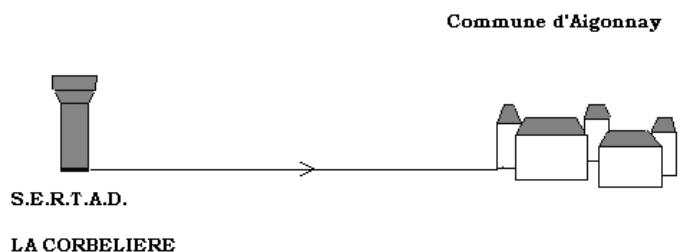
➤ **Commune de la Crèche**



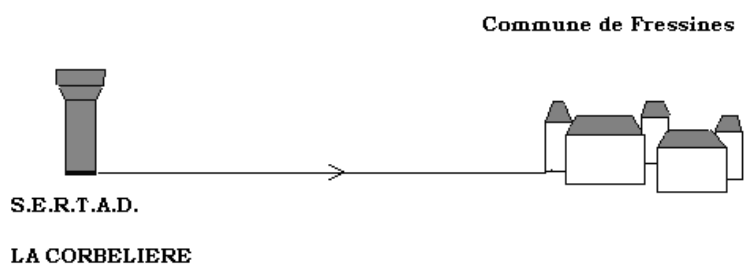
➤ **Commune de Sainte Néomaye**



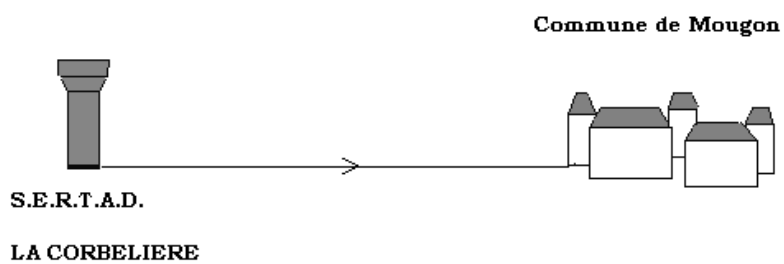
➤ **Commune d'Aigonnay (Commune d'Aigondigné)**



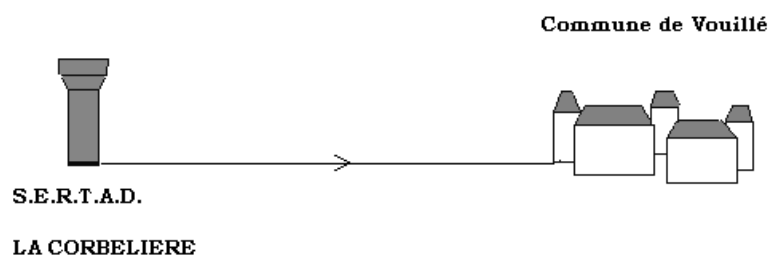
➤ **Commune de Fressines**



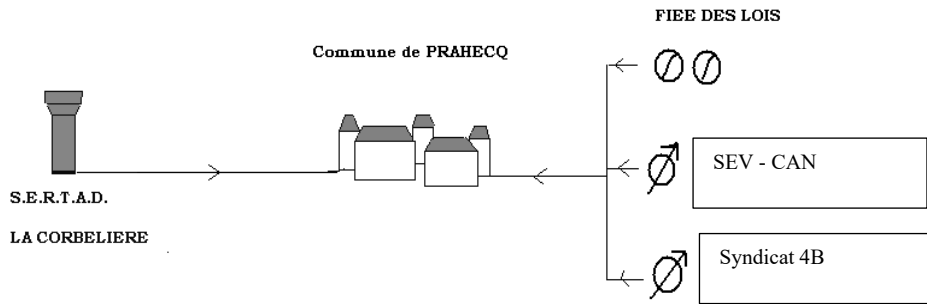
➤ **Commune de Mougou (Commune d'Aigondigné)**



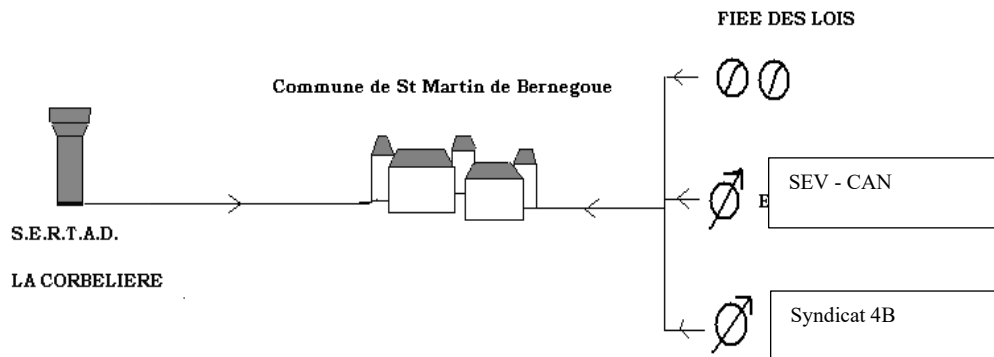
➤ **Commune de Vouillé**



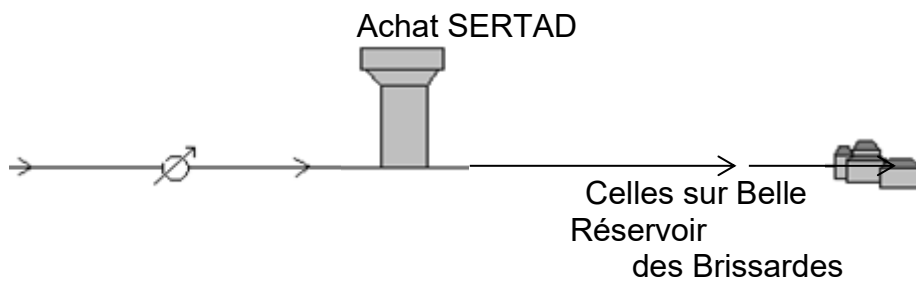
➤ **Commune de Prahecq**



➤ **Commune de Saint Martin de Bernegoue**

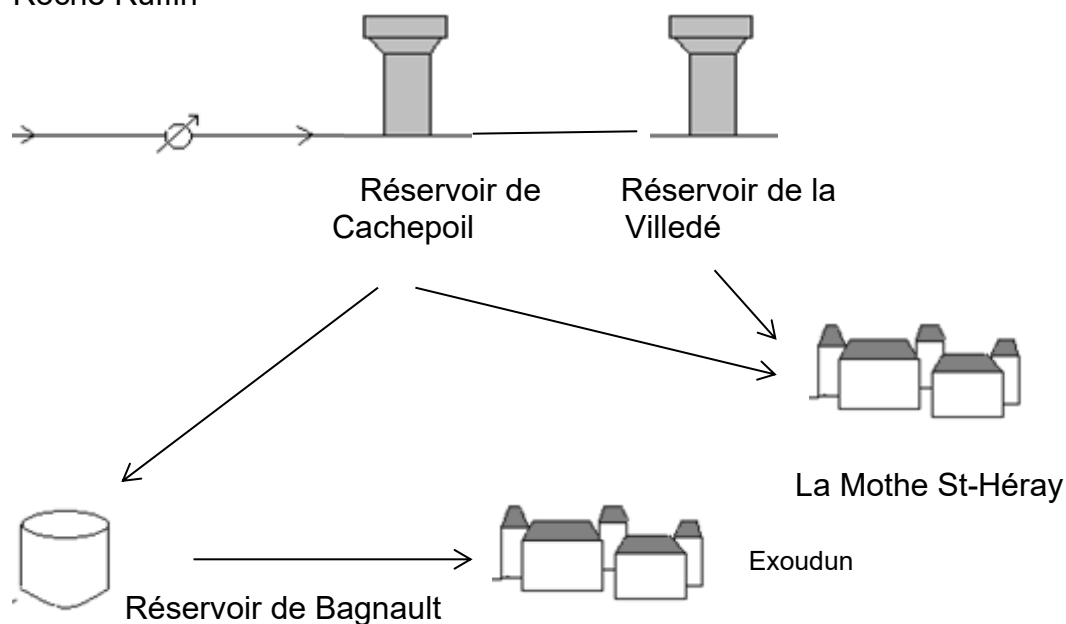


➤ **Commune de Celles sur Belle**



➤ **Communes d'Exoudun et La Mothe Saint-Héray**

Achat SERTAD +
Roche Ruffin



2) Indicateurs techniques de la distribution

➤ **Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)**

Le Service Production gère 11,80 kilomètres de réseau d'Eau Brute et 80 kilomètres de réseau de transport en gros.

Le service distribution près de 1 000 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée au 31 décembre 2021.

➤ **Récapitulatif des chiffres**

	2021
Nombre de compteurs	22 224
Augmentation des compteurs entre 2020 et 2021	+2.47%
Volumes mis en distribution (m ³)	3 332 384
Volumes consommés (m ³) par les abonnés du SERTAD	2 534 728
Vol. moyen/ compteur (m ³)	114
Ventes en gros (m ³)	433 246
Rendement global du réseau	89,10 %

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est de 89,10 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

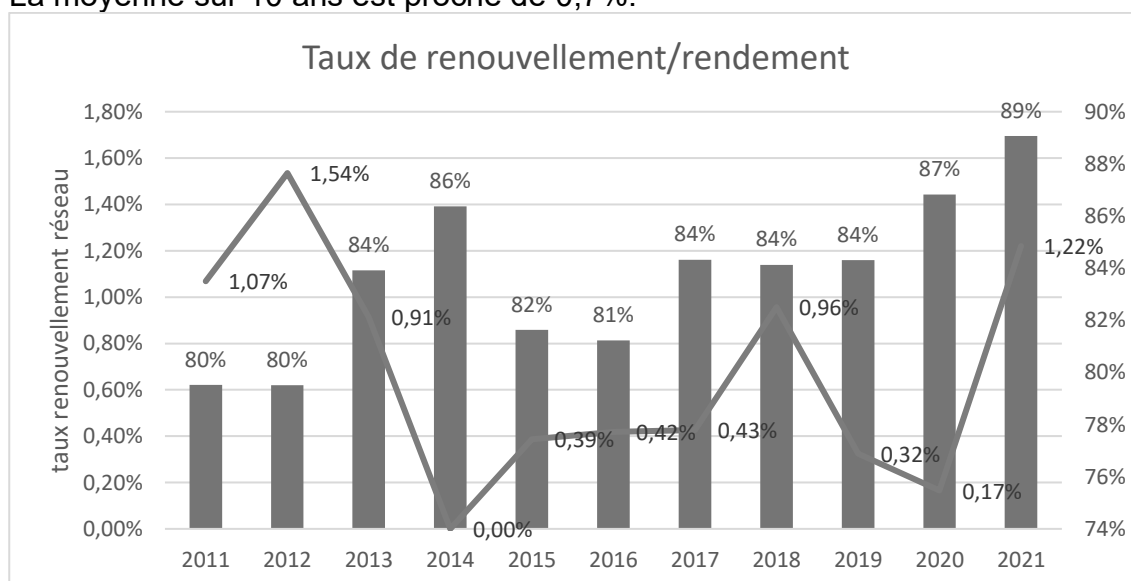
Pour l'année 2021, l'indice linéaire de perte en réseau est de 1,25 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2021, il y a eu 7 917 ml de réseau renouvelé sur un total de 1003 kms, soit 0,8 %.

La moyenne sur 10 ans est proche de 0,7%.



3) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

Depuis le 25 décembre 2013 cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Depuis plusieurs années le SERTAD ne possède plus de branchement plomb sur son réseau de distribution d'eau potable.

4) Délai maximal d'ouverture des branchements

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

5) Indice de connaissance et de gestion du réseau

Indice de connaissance et de gestion du réseau patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : plan des réseaux	Points	Année
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	2021
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	2021
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10	2021
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	4	2021
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	5	2021
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13	2021

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	2021
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	2021
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	3	2021
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	8	2021
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	2021
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	2021
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	2021
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	2021

La notation de connaissance des réseaux est de 113 (sur 125).

F) Eléments financiers

1) Tarifs

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 38.19 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.145 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.402 € HT/m³

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 13 octobre 2020, prise par le Conseil Syndical du SERTAD, fixe :
- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.43 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 30.00 € HT

En 2021, les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2018 €/ m ³	2019 €/ m ³	2020 €/ m ³	2021 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	60.00	60.00
Prix du m3 d'eau consommé HT	1.33	1.37	1.40	1.43

➤ Tarifs de pollutions

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2020 (€/m3)	Tarif 2021 (€/m3)
Adour Garonne	BEAUSSAIS-VITRE	0.300	0.300
Adour Garonne	MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	CELLES SUR BELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	VITRE	0.300	0.300
Loire Bretagne	AVON	0.310	0.310
Loire Bretagne	BOUGON	0.310	0.310
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.310	0.310

Loire Bretagne	SALLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	SOUDAN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	MOUGON-THORIGNE	0.310	0.310
Loire Bretagne	AIGONNAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	ROMANS	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	CHAURAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRANCOIS	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRESSINES	0.310	0.310
Loire Bretagne	LA CRECHE	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAHECQ	0.310	0.310
Loire Bretagne	ST MARTIN DE BERNEGOUE	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE NEOMAYE	0.310	0.310
Loire Bretagne	VOUILLE	0.310	0.310

➤ Pour 2021 le taux de TVA appliqué est 5.5%.

➤ Facture type

Voici une facture type annuel pour un abonné ayant consommé 120 m3 sur la commune de MELLE (par exemple).

2020

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.40 €	168.00 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			264.00 €
TVA 5.5%			14.52 €
Total T.T.C			278.52 €

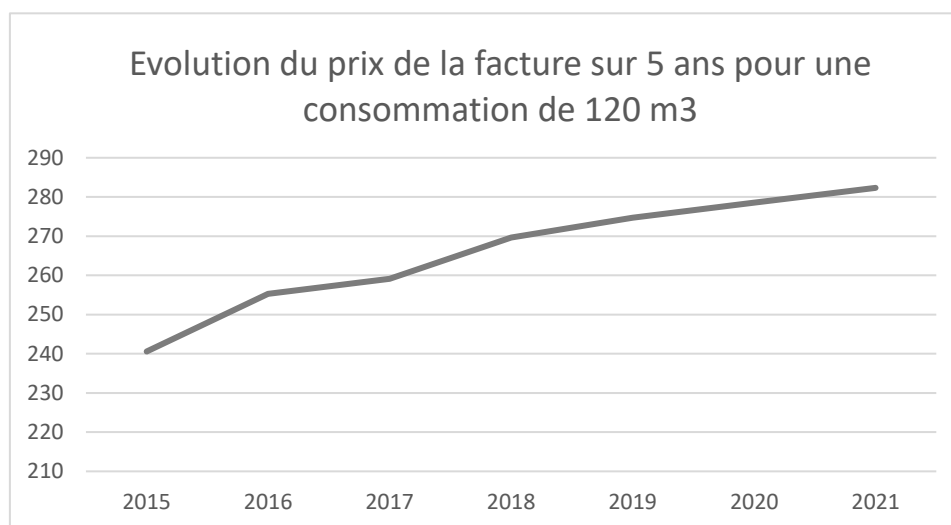
2021

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.43 €	171.60 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			267.60 €
TVA 5.5%			14.72 €
Total T.T.C			282.32 €

Soit une augmentation de 1.36 %.

2022

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.47 €	176.40 €
Abonnement annuel		30.90 € x 2	61.80 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			274.20 €
TVA 5.5%			15.08 €
Total T.T.C			289.28 €



2) Autres indicateurs financiers

2-1) Service Production

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2021 se montait à 2 173 426.66 €.

En 2021, le remboursement du capital s'élevait à 405 632.53 € et le remboursement des intérêts à 62 789.35 €.

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette est de 1 767 794.13 €.

➤ Résultats

- Résultat global : + 808 349.00 €
- Amortissements : 540 627.05 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 2.19 années

2-2) Service distribution

➤ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 3 518 395.25 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 332 304.09 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ Dette de la collectivité

L'en-cours total de la dette au 31.12.2020 était de 4 012 045.38 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2021 est de 388 373.39 €.

En 2021, le remboursement du capital s'élevait à 299 022.49 € et le remboursement des intérêts à 89 350.90 €.

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette est de 4 213 022.89 €.

➤ Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

3 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

50 301.99 € ont été comptabilisés en non-valeur.

9 637.00 € ont été comptabilisés en créances éteintes.


➤ Résultats

- Résultat global : + 1 242 708.54 €
- Amortissements : 794 491.13 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 3.39 années

G) Renseignements pratiques sur le Syndicat

1) Informations générales

➤ Le secrétariat du syndicat



 1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :
- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30
- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30



➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Adrienne CAMARERO, Ingénieure, animatrice du Bassin Versant

 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
 : bassinversant@sertad.fr

➤ Le service Production d'eau potable


 La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE




 05.49.05.43.97
 : production@sertad.fr

➤ Les services Distribution et Maintenance

 La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 Rabalot
79 500 SAINT MARTIN LES MELLE

 05.49.25.32.09

-  distrilachesnaye@sertad.fr (Service Distribution)
-  distrirabalot@sertad.fr (Service Distribution)
-  maintenance@sertad.fr (Service Maintenance)

Service Distribution La Chesnaye (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.24.65.25.28

Service Distribution Rabalot (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.87.76.07.96

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.77.08.05.22

➤ **Partenaire financier**

Le comptable du Trésor du Syndicat du SERTAD est la Trésorerie de MELLE, 2 Place de Strasbourg, dont le chef de poste est Monsieur PECHARD Franck.

➤ **Partenaire technique**

ID79
Département des Deux-Sèvres – Mail Lucie Aubrac – 79 028 NIORT

Centre de Gestion 79
9 rue Chaigneau – 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

2) Informations pour les abonnés

➤ **La qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont transmis régulièrement à chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

➤ **Relève des compteurs des abonnés**

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ **Les restrictions ou interruptions de la distribution**

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris concernant la limitation des usages de l'eau de janvier 2021 à janvier 2022.

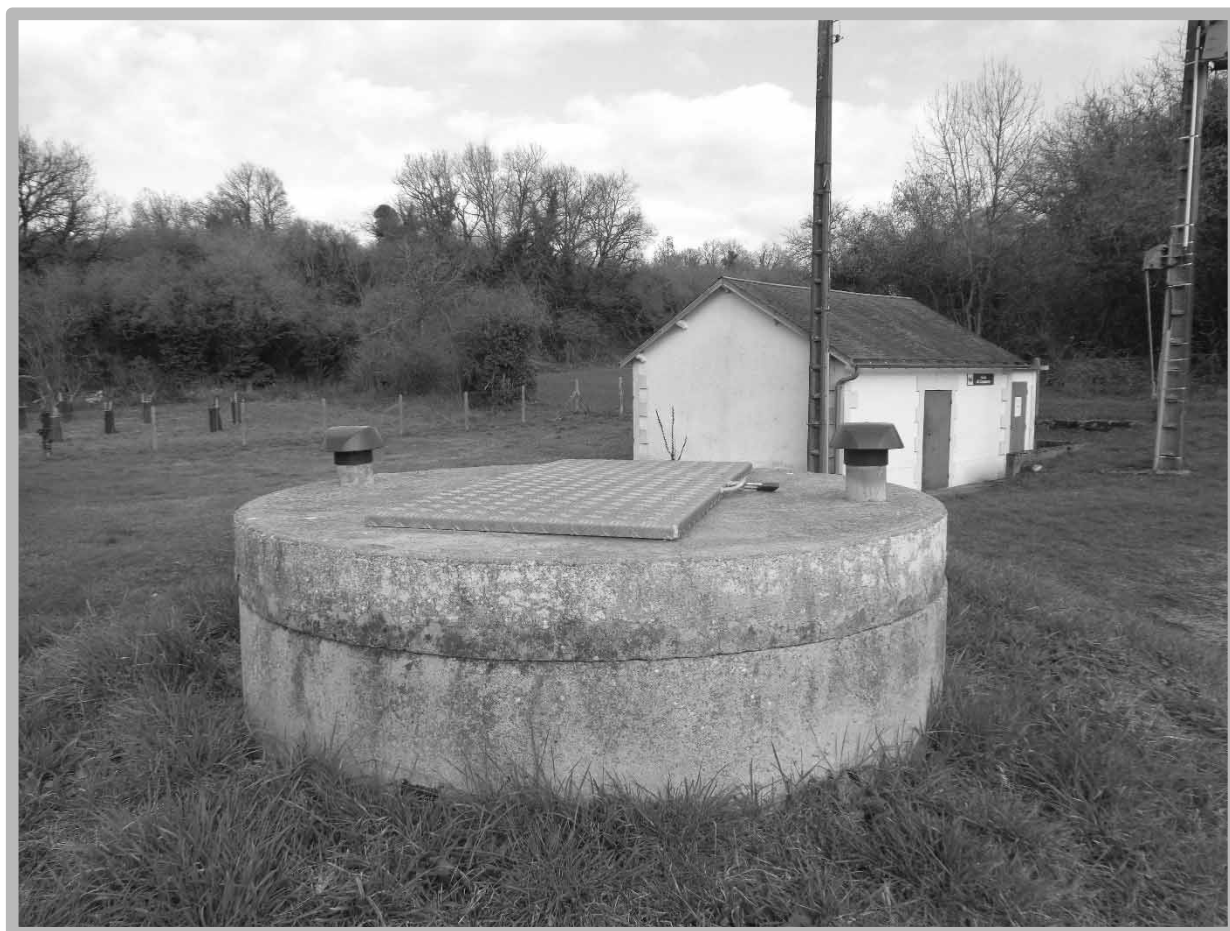


**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr**

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Production

Année 2021

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service.....	3
2) Estimation de la population desservie	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Ressource en eau.....	5
a) Points de prélèvement – 4 B	5
b) Importations d'eau	6
c) Volumes produits.....	6
6) Volumes vendus et exportés	7
7) Bilan des volumes	7
8) Longueur du réseau.....	7
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
9) Tarifs en vigueur.....	9
10) Prix du service de l'eau potable.....	9
11) Recettes d'exploitation	9
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
12) Qualité de l'eau	10
13) Indice de protection de la ressource en eau :.....	11
14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	11
15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	12
16) Performance du réseau	12
17) Renouvellement des réseaux	13
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021... 	14
19) Etat de la dette.....	15
20) Amortissements réalisés.....	15
NOTES.....	15

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté préfectoral du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

En 2021, les compétences exercées par le syndicat étaient les suivantes :

- La Production d'eau potable :
- La Distribution d'eau potable :
- La Défense Incendie.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B, présentées ci-dessous :

Un EPCI :

- La communauté d'Agglomération du Niortais (Communes de Beauvoir-sur-Niort, Brûlain, Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, Saint Romans des Champs)

Quarante-six communes :

- | | | |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Melleran |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Montalembert |
| - Aubigné | - La Chapelle Pouilloux | - Montjean |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Paizay-le-Chapt |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Périgné |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard) | - Limalonges | - Pers |
| - Caunay | - Lorigné | - Plibou |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Loubigné | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Chérigné | - Loubillé | - Sauzé-Vaussais |
| - Chizé | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Clussais la Pommeraie | - Lusseray | - Séligné |
| - Couture d'Argenson | - Mairé l'Evescault | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Ensigné | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villemain |
| | | - Villiers-en-Bois. |
| | | - Villiers-sur-Chizé |

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de production d'eau potable au cours de l'exercice 2021. Celui-ci concerne l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat.

5) Ressource en eau

a) Points de prélèvement – 4 B

Ouvrage	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement t 2020 (m ³)	Prélèvement t 2021 (m ³)	Variation 2020/2021
ARDILLEUX/Vallée Caillaud	30	86 244	81 073	-6,00%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 1	25	40 391	33 187	-17,84%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 2	40	63 714	51 629	-18,97%
CAUNAY/La Bouleure	50	92 983	85 612	-7,93%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 2	30	83 762	76 920	-8,17%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 3	40	71 370	104 529	46,46%
CHEF-BOUTTONNE/Le Sablon	40	80 075	75 310	-5,95%
CHEF-BOUTTONNE/Les Outres	45	88 912	85 782	-3,52%
CHEF-BOUTTONNE/Pellevoisin	50	101 388	97 134	-4,20%
CHEF-BOUTTONNE/Pigeon Pierre	35	64 120	63 612	-0,79%
CHIZE/Pré de la Rivière F1	130	134 701	149 105	10,69%
CHIZE/Pré de la Rivière P1	117	223 618	192 661	-13,84%
FONTENILLE/La Scierie Jurassique	25	49 109	45 755	-6,83%
FONTENILLE/La Scierie Lias	45	77 843	74 271	-4,59%
FONTENILLE/Les Inchauds	25	45 590	41 277	-9,46%
LORIGNE/Jardin aux Prêtres	50	90 827	84 611	-6,84%
LUCHE-SUR-BRIOUX/La Somptueuse	25	34 366	34 271	-0,28%
LUSSERAY/Chiron Cotereau	90	151 570	139 315	-8,09%
LUSSERAY/Le Logis	40	60 838	56 111	-7,77%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (infra)	12	19 431	17 747	-8,67%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (supra)	55	75 013	70 775	-5,65%
PERIGNE/La Touche	70	109 460	116 221	6,18%
PERIGNE/Le Boulassier	90	129 033	142 364	10,33%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Alleuds F2	15	53 550	47 243	-11,78%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Renfermis F3	35	117 704	109 730	-6,77%
SAINT GENARD/Marcillé	50	40 915	80 200	96,02%
TILLOU/La Rivière Sud	25	18 552	18 870	1,71%
VERNOUX/ Grand Bois Battu	120	38 321	37 845	-1,24%
Total des prélèvements (m³)		2 243 400	2 213 160	-1,35%

Au cours de l'année 2021, l'arrêt du captage de la Foncaltrie a été décidé.

Le volume prélevé au cours de l'année 2021 a été de 2 213 160 m³ en comparaison au volume 2020 qui était de 2 243 400 m³. Cela représente une baisse de 30 240 m³ sur l'année 2021.



Le captage du Boulassier à Périgné

b) *Importations d'eau*

Import depuis	Importés en 2020 (m ³)	Importés en 2021 (m ³)	Variation 2020/2021
SE DE LEZAY	7 709	8 258	7%
SERTAD - production	4 453	10 577	138%
CAN - Vallée de la Courance	14 406	15 312	6%
SIVEER - Civray	0	0	
RESE 17	4 614	4 066	-12%
Total importé	31 182	38 213	23%

Les imports d'eau réalisés en 2021 auprès des services voisins sont relativement stables pour des volumes de renouvellement sanitaire.

L'augmentation de volume sur l'import du SERTAD correspond à une augmentation du secteur de desserte suite au manque de pression rencontrée sur le secteur du haut de Saint-Romans-les-Melle.

c) *Volumes produits*

Les stations de production utilisent de l'eau pour leur fonctionnement. Ces volumes consommés sont déduits des volumes prélevés dans le milieu naturel pour connaître les volumes mis réellement dans le réseau de production.

Les stations de production ont utilisé 24 369 m³ d'eau. Cette eau est principalement utilisée pour le fonctionnement des stations de traitement du fer et des pesticides ainsi que pour les analyseurs d'eau en continu (nitrate, turbidité et chlore). Les rendements des réseaux de transport d'eau brute sont bons car ces réseaux sont très récents.

Site de Production	Prélevé en 2021 (m ³)	Produit en 2021 (m ³)	Rendement des usines	Observations
Site de Chef Boutonne	181 449	181 449	100,00%	Eaux de service
Site de Vallée Caillaud	81 073	81 073	100,00%	
Site de Vernoux	37 845	35 573	94,00%	
Cuve de Mélange de Luché	444 312	444 312	100,00%	
Cuve de Mélange de Lussais	441 864	441 864	100,00%	
Site de Tillou	18 870	18 870	100,00%	
Site de Marcillé	80 200	77 372	96,47%	Analyseurs en continu
Site des Renfermis	156 973	148 046	94,31%	Analyseurs en continu
Site de la Touche	258 585	253 817	98,16%	Analyseurs en continu, fonctionnement de la déferrisation.
Site de Caunay	85 612	84 709	98,95%	Analyseurs en continu et traitement des pesticides
Station de Chizé	341 766	337 792	98,84%	Analyseurs en continu
Station de Lorigné	84 611	83 914	99,18%	
Station de la Foncaltrie	0	0		
Total des volumes (m3)	2 213 160	2 188 791	98,90%	

6) Volumes vendus et exportés

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes :

Vente à	Vendu en 2019 (m ³)	Vendu en 2020 (m ³)	Vendu en 2021 (m ³)	Variation 2020/2021 (%)
4B REGIE DE DISTRIBUTION	1 862 976	2 021 493	1 977 114	-2,2%
4B - AFFERMAGE : CHEF-BOUTONNE	136 905	132 242	153 977	16,4%
4B - AFFERMAGE : SIAEP DE LOUBIGNE	67 489	78 534	70 941	-9,7%
Volume total vendu aux adhérentes	2 067 370	2 232 269	2 202 032	-1,4%

Les volumes mis en distribution en 2021 sur le territoire ont connu une **baisse de 1.4%** (soit -30 237 m³).

7) Bilan des volumes

Total des volumes produits (m ³)	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (%)
Ressources propres	2 069 093	2 210 029	2 188 791	-0,96%
Importations	67 087	31 182	38 213	22,55%
Total général	2 136 180	2 241 211	2 227 004	-0,63%

8) Longueur du réseau

- Extension de réseau

	2017	2018	2019	2020	2021
Extension de réseau (ml)	-	-	2 373	-	100

Lors du renouvellement de réseau sur le secteur de la Bataille à Crézières, la conduite a été mise sous domaine public contrairement au réseau présent et cette opération a conduit à une augmentation de réseau de 100 ml.

- Evolution du patrimoine du réseau :

	2017	2018	2019	2020	2021	N / N-1
Longueur totale du réseau (ml)	130 397	130 798	133 171	133 171	133 271	0,08%

Le linéaire de réseau a connu une modification de 100 ml au cours de l'exercice 2021.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

Les tarifs de l'eau ont été fixés par l'assemblée délibérante au travers de différentes délibérations :

Date de la délibération	Objet
23/11/2004	Tarif abonnement AEP (évolution de 2005 à 2007) 35 €/ab/an
22/03/2005	mutualisation charges de fonctionnement
22/03/2005	mutualisation prix vente eau
01/12/2009	0,01 €/m ³ pour financement travaux de renouvellement
01/12/2009	mutualisation charges de fonctionnement
08/12/2016	Vote des tarifs 2017
08/12/2016	0,03 €/m ³ pour financement programme Re-Source

Les différentes taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

10) Prix du service de l'eau potable

Descriptif	2020	2021
Part fixe ou abonnement (€/ab)	35,00	35,00
Charges fonctionnement mutualisées (€/ab)	7,11	5,96
Prix mutualisé (€/m ³)	0,1903	0,2092
Redevance Prélèvement mutualisée (€/m ³)	0,0592	0,05715
Financement programme re-sources (€/m ³)	0,03	0,03
1 centime tx renouvellement (€/m ³)	0,01	0,01

(Tous ces prix sont issus des délibérations votées en comité syndical)

11) Recettes d'exploitation

	2020	2021	Variation
Total Recettes de vente d'eau	1 332 236,58	1 364 838,82	2,45%
dont abonnements	702 552,69	687 308,80	-2,17%

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

12) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Il est primordial de surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau et de vérifier les améliorations apportées par le traitement entre les eaux brutes et les eaux traitées admises en distribution.

Sur l'année 2021, les résultats de la surveillance de la qualité des ressources en eau et de la qualité de l'eau après traitement sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2021 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	56	56	100 %
	Conformité physico- chimique	76	75	98.7 %
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique	322	322	100%
	Conformité Chlore stations et réservoirs	166	166	100%

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production sur l'année 2021. Le contrôle sanitaire ne présente aucune analyse bactériologique non conforme en 2021.

Le contrôle sanitaire présente une analyse physico-chimique non conforme :

- Eau issue du mélange des eaux dans la cuve de Prissé, Station de pompage des Alleuds et des Renfermis :

Le 11/05/2021 : présence de radioactivité alpha globale à une concentration de 0,125 Bq/L pour une limite qualité fixée à 0,10 Bq/L. Les résultats de recontrôles effectués le 07/07/2021 sur le forage des Alleuds F2 et cuve des Renfermis étaient conformes au vu de la limite qualité.

La surveillance analytique n'a, quant à elle, révélé aucune non-conformité.

Les actions correctives ont été mises en place dès la connaissance du résultat afin de retrouver rapidement une qualité d'eau potable confirmée lors du re-contrôle.



Le laboratoire d'analyse du Syndicat

13) Indice de protection de la ressource en eau :

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- **0 %** Aucune action,
- **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu,
- **50 %** Dossier déposé en préfecture,
- **60 %** Arrêté préfectoral,
- **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)
80%

Sur le territoire du SMAEP 4B, l'indice de protection de la ressource en eau, en 2021, est de **80 % en moyenne pour l'ensemble des ressources**. La totalité des captages du syndicat ont des arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre cela leur permet d'obtenir un indice de 80%.

15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)		
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)		
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
	TOTAL	100	100

(1) Le chapitre A doit obtenir 15 points afin de comptabiliser les points du chapitre B ;

(2) Les chapitres A et B doivent totaliser au moins 40 points afin de comptabiliser les points du chapitre C

(3) Les points obtenus sont fonction du % de linéaire des réseaux validant l'information.

Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci.

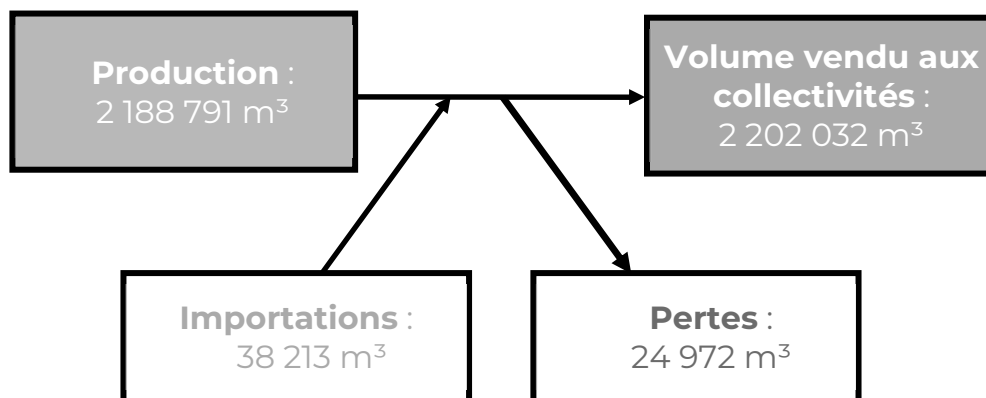
La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années.

16) Performance du réseau

Ces indicateurs sont définis selon le décret du 27 janvier 2012 :

Les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte.

Les volumes de service ne sont pas pris en compte. Toutefois il a été utilisé environ 1000m³ pour la mise en service des réseaux de production sur Bataillé et sur La Bataille-Crézières.



- Rendement du réseau =
Volume vendu aux adhérents / (Volume produit + Volume acheté)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement réseau (%)	95,7%	97,0%	96,8%	99,6%	98,9%

- Indice des volumes non comptés =
(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)/longueur du réseau hors branchements

Cet indice ne peut pas être calculé pour un service de production d'eau potable.

- Indice linéaire de pertes en réseau =
Pertes (m³) /longueur du réseau hors branchements (km)/365 jours

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,02	1,34	1,38	1,09	0,51

17) Renouvellement des réseaux

Au cours de l'année 2021, un chantier de renouvellement du réseau a été intégré.

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	130 397	130 798	133 171	133 171	133 271
Renouvellement de réseau (ml)	1 111	959	5 209	-	2 188
Taux de renouvellement	0,85%	0,73%	3,91%	0,00%	1,64%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,43 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2021, le syndicat a réalisé le renouvellement du réseau de production entre la Bataille et Crézières (soit 2188 ml).

Les chantiers de renouvellement de réseau à Paizay-le-Chapt et entre Gournay et Bataillé ne seront intégrés à l'actif qu'au cours de l'exercice 2022.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021

Objet des travaux et équipements	Montant des travaux (HT)
Réhabilitation du forage du Grand Bois Battu à Vernoux-sur-Boutonne	164 252,98 €
Renouvellement du réseau de production entre La Bataille et Crézières	208 520,04 €
Compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	5 500,17 €
Pose de SOFREL dont ligne nouvelle cuve de La Bataille (fourniture et travaux en régie)	9 571,38 €
Appareils de chloration (dont station de Caunay et de Lorigné)	5 077,00 €
Démarrreur station de La Touche à Périgné	1 490,00 €
Disjoncteur station de Chizé (fourniture et travaux en régie)	2 935,37 €
Nitramètres (station de Caunay et station de Marcillé)	11 659,30 €
Pompe station de Marcillé	24 598,00 €
Spectrophotomètre du laboratoire	8 933,00 €
Stabilisateurs (forage d'Ardilleux et réservoir d'Ensigné)	4 179,00 €
Module Complémentaire - logiciel de GMAO (porté par le budget principal)	497,50 €
Achat de matériel informatique (porté par le budget principal)	2 728,23 €
Achat de mobilier (porté par le budget principal)	252,09 €
TOTAL	450 194,06 €

Pour ce qui concerne les travaux, ce tableau ne fait état que des chantiers réceptionnés et intégrables à l'actif au 31/12/2021.



Réhabilitation du forage de Grand Bois Battu à Vernoux-sur-Boutonne



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2021

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service.....	3
2) Estimation de la population desservie	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Les volumes d'eau	5
6) Nombre d'abonnements.....	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :.....	7
8) Consommation par commune.....	7
9) Longueur du réseau.....	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
10) Tarifs en vigueur.....	10
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture d'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) Recettes d'Exploitation	16
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	17
17) Qualité de l'eau.....	17
18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	18
19) Performance du réseau	19
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
20) Travaux réalisés au cours de l'exercice	21
21) Acquisition d'équipements :.....	21
22) Branchements en plomb	21
23) Etat de la dette	22
24) Amortissements réalisés.....	22
NOTES.....	31
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	23
NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	27

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2021. Celui-ci concerne uniquement 50 communes qui sont les suivantes :

- | | | |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fors | - Paizay le Chapt |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Périgné |
| - Aubigné | - Juscorps | - Pers |
| - Beauvoir-sur-Niort | - La Chapelle Pouilloux | - Plibou |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint Romans des Champs |
| - Brûlain | - Limalonges | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard) | - Lorigné | - Sauzé-Vaussais |
| - Caunay | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lusseray | - Séigné |
| - Chérigné | - Mairé l'Evescault | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Chizé | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Clussais la Pommeraie | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| - Couture d'Argenson | - Marigny | - Villiers-en-Bois |
| - Ensigné | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villiers-sur-Chizé |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melleran | |
| - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Montalembert | |
| | - Montjean | |

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **26 143** (population en vigueur au 01/01/2022).

Nombre de compteurs : **15 060**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre.

Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux



5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2020 (m ³)	Importés en 2021 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	2 021 493	1 977 114	-2,20%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont diminué entre 2020 et 2021. Deux points permettent d'expliquer cette baisse :

- Une partie s'explique par une légère remontée du rendement du réseau.
- Une autre partie s'explique par la légère diminution des consommations par les usagers.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2020 (m ³)	Exportés en 2021 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	10 899	10 760	-1,28%
Export vers SERTAD (MELLE)	41	7 152	17343,90%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	1 187	1 159	-2,36%
Export vers CNRS	2 792	2 505	-10,28%
Export vers Villefagnan	690	698	1,16%
Total	15 609	22 274	0,00%

Les exports entre 2020 et 2021 ont connu une augmentation, celle-ci s'explique notamment par la remise en service du secours sanitaire vers le SERTAD et principalement sur le secteur de Melle qui avait été arrêté pendant la phase de réhabilitation de la station de Chancelée.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	14 902	15 001	0,66%
Nombre d'abonnés non domestiques	57	59	3,51%
Nombre total d'abonnements	14 959	15 060	0,68%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune a très légèrement augmenté sur l'ensemble du territoire.

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	382	380	-0,52%
	Les Alleuds	186	188	1,08%
Asnières en Poitou		118	118	0,00%
Aubigné		129	130	0,78%
Beauvoir-sur-Niort		971	993	2,27%
Brieuil sur chizé		36	35	-2,78%
Brioux sur Boutonne		849	849	0,00%
Brulain		357	362	1,40%
Caunay		107	108	0,93%
Celles-sur-Belle	Montigné	130	131	0,77%
	Saint Médard	66	67	1,52%
	Verrines sous Celles	126	130	3,17%

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	39	0,00%
	La Bataille	55	53	-3,64%
	Tillou	197	198	0,51%
Chérigné		86	86	0,00%
Chizé		417	423	1,44%
Clussais la Pommeraie		410	416	1,46%
Couture d'argenson		254	254	0,00%
Ensigné		178	176	-1,12%
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		317	312	-1,58%
Fontivillé	Chail	260	260	0,00%
	Sompt	187	187	0,00%
Fors		825	830	0,61%
Juillé		53	54	1,89%
Juscorps		165	166	0,61%
La Chapelle Pouilloux		114	116	1,75%
Le Vert		84	83	-1,19%
Les Fosses		220	225	2,27%
Limalonges		513	517	0,78%
Lorigné		240	243	1,25%
Luché-sur-Brioux		75	78	4,00%
Lusseray		96	97	1,04%
Mairé L'Evescault		366	372	1,64%
Maisonnay		136	138	1,47%
Marcillé	Saint Génard	195	194	-0,51%
	Pouffonds	213	213	0,00%
Marigny		437	436	-0,23%
Melle	Mazières sur Béronne	224	222	-0,89%
	Paizay le Tort	257	257	0,00%
	Saint Martin les Melle	12	15	25,00%
Melleran		313	311	-0,64%
Montalembert		190	194	2,11%
Montjean		165	170	3,03%
Paizay le Chapt		176	176	0,00%
Périgné		511	509	-0,39%
Pers		58	57	-1,72%
Plaine d'Argenson	Belleville	73	74	1,37%
	Boisserolles	39	39	0,00%
	Prissé la Charrière	327	325	-0,61%
	Saint Etienne la Cigogne	91	90	-1,10%
Plibou		144	147	2,08%
Saint Romans des Champs		100	101	1,00%
Saint Romans les Melle		349	352	0,86%
Sauzé Vaussais		1 007	1 015	0,79%
Secondigné sur Belle		259	263	1,54%
Séigné		71	72	1,41%
Valdelaume	Ardilleux	90	90	0,00%
	Bouin	89	89	0,00%
	Hanc	186	186	0,00%
	Pioussay	212	212	0,00%
Vernoux sur Boutonne		117	121	3,42%
Villefollet		129	133	3,10%
Villiers en Bois		80	81	1,25%
Villiers sur Chizé		101	102	0,99%
		14 959	15 060	0,68%

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :

Volumes (m ³)	2020	2021	Variation
Volume importé	2 021 493	1 977 114	-2,20%
Volume exporté	15 609	22 274	42,70%
Volume total mis en distribution sur le territoire	2 005 884	1 954 840	-2,54%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 413 417	1 395 434	-1,27%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	143 829	146 096	1,58%
Volume total vendu aux abonnés	1 557 246	1 541 530	-1,01%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relèvement de novembre 2020 à novembre 2021 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2021 à mai 2022 sur les territoires est et ouest.

Le volume total consommé par les abonnés a baissé de 15 716 m³ entre 2020 et 2021.

8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Consommation 2020	Consommation 2021	m ³ /abonné 2021
Alloinay	Gournay-Loizé	380	58 088	56 574	148,88
	Les Alleuds	188	17 803	15 407	81,95
Asnières en Poitou		118	8 840	9 243	78,33
Aubigné		130	10 478	8 978	69,06
Beauvoir-sur-Niort		993	87 492	93 628	94,29
Brieuil sur chizé		35	7 032	6 645	189,86
Brioux sur Boutonne		849	82 133	90 173	106,21
Brulain		362	46 547	47 000	129,83
Caunay		108	11 715	8 840	81,85
Celles-sur-Belle	Montigné	131	26 417	19 200	146,56
	Saint Médard	67	6 298	5 629	84,01
	Verrines sous Celles	130	12 377	11 815	90,88
Chef-Boutonne	Crézières	39	3 616	3 685	94,49
	La Bataille	53	5 600	5 536	104,45
	Tillou	198	19 452	18 311	92,48
Chérigné		86	7 838	8 065	93,78
Chizé		423	48 581	43 751	103,43
Clussais la Pommeraie		416	39 391	37 944	91,21
Couture d'argenson		254	23 567	22 546	88,76
Ensigné		176	15 626	14 215	80,77
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		312	38 221	38 503	123,41
Fontivillé	Chail	260	27 243	23 577	90,68
	Sompt	187	17 244	16 075	85,96
Fors		830	79 290	81 724	98,46
Juillé		54	3 690	4 714	87,30
Juscorps		166	17 543	15 954	96,11
La Chapelle Pouilloux		116	12 057	10 657	91,87
Le Vert		83	5 420	4 612	55,57
Les Fosses		225	21 396	22 039	97,95
Limalonges		517	53 317	51 144	98,92
Lorigné		243	20 456	18 734	77,09
Luché-sur-Brioux		78	7 489	9 250	118,59
Lusseray		97	7 893	7 143	73,64
Mairé L'Evescault		372	37 061	39 879	107,20
Maisonny		138	12 821	11 186	81,06
Marillé	Saint Génard	194	24 704	22 176	114,31
	Pouffonds	213	24 436	23 327	109,52
Marigny		436	44 044	47 133	108,10
Melle	Mazières sur Béronne	222	20 164	19 506	87,86
	Paizay le Tort	257	35 554	37 895	147,45
	Saint Martin les Melle	15	1 095	991	66,07
Melleran		311	32 706	28 146	90,50
Montalembert		194	15 382	16 403	84,55
Montjean		170	14 272	12 787	75,22
Paizay le Chapt		176	21 404	20 193	114,73

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Consommation 2020	Consommation 2021	m ³ /abonné 2021
Périgné		509	56 870	54 917	107,89
Pers		57	4 565	3 831	67,21
Plaine d'Argenson	Belleville	74	8 382	6 769	91,47
	Boisserolles	39	8 952	9 794	251,13
	Prissé la Charrière	325	28 866	33 224	102,23
	Saint Etienne la Cigog	90	12 165	12 540	139,33
Plibou		147	14 564	12 579	85,57
Saint Romans des Champs		101	15 390	18 520	183,37
Saint Romans les Melle		352	34 293	36 190	102,81
Sauzé Vaussais		1 015	87 144	94 337	92,94
Secondigné sur Belle		263	29 304	29 580	112,47
Séigné		72	7 557	8 089	112,35
Valdelaume	Ardilleux	90	13 342	12 205	135,61
	Bouin	89	10 648	9 103	102,28
	Hanc	186	14 489	11 465	61,64
	Pioussay	212	15 732	19 850	93,63
Vernoux sur Boutonne		121	16 155	17 624	145,65
Villefollet		133	17 244	14 672	110,32
Villiers en Bois		81	17 896	15 023	185,47
Villiers sur Chizé		102	9 895	10 285	100,83
		15 060	1 557 246	1 541 530	95,31

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 55 à 251 m³.

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2021 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Beauvoir	La Revetizon	24
Secondigné	La Favrie	90
Valdelaume - Bouin	Rue de Bagoudet	35
Longueur Totale		149

Trois extensions ont été réalisées en 2021 et conduisent à une augmentation du linéaire réseau de 149ml.

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2019	2020	2021
Extension de réseau (ml)	60	90	149

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2021 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHAIL	Rue Caillaud	2 290
FORS	Rue de l'Infirmierie	640
SAUZE	Puy d'Anché	1 273
LES FOSSES	Vauballier Nord	1 658
MELLE	PAIZAY LE TORT - Bouchonnerie, La Barette, Le Queroy, Bel Air	1 572
CLUSSAIS LA POMMERAIE	RD 948 La Brunette	1 375
ST ROMANS LES MELLE	Rue des Coursoires	401
BRULAIN	Font Clairouin	782
ALLOINAY	Bataillé- Rue de la Ballade	585
CHIZE	Availles	270
Longueur Totale		10 846

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	869 724	869 724	869 784	909 466	909 615
Renouvellement de réseau (ml)	1 036	23 808	4 104	11 580	10 846
Taux de renouvellement	0,12%	2,74%	0,47%	1,27%	1,19%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.16 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



Chantiers de renouvellement de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
08/12/2021	Vote des tarifs 2022

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2022 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2021		2022	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Ancien Territoire de Rom-Bouleure	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Gournay Loizé/Fontenille	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,59 €
Beauvoir sur Niort	69,64 €	1,34 €	72,30 €	1,38 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire. La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » : Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, **Luché-sur-Brioux**, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

Luché-sur-Brioux est une nouvelle commune totalement équipée en radio-relève.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0714 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Evescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Etienne-La Cigogne, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

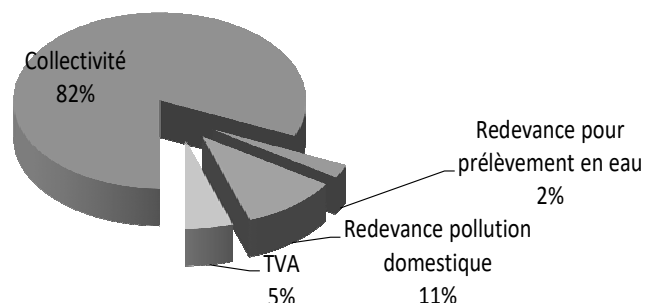
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,66 €	17,65 €	-0,10%
Total (TTC)	338,84 €	338,52 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,82 €

1er janvier 2022



13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	69,64 €	72,30 €	3,82%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,34 €	1,38 €	2,99%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

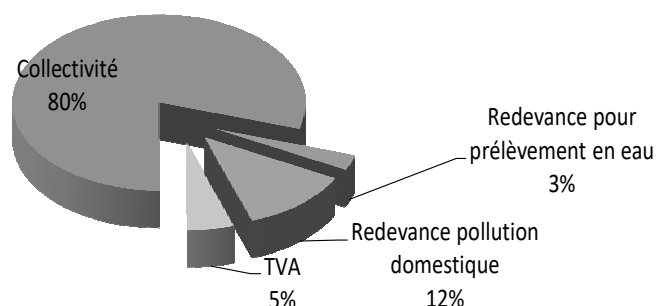
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	230,44 €	237,90 €	3,24%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	15,14 €	15,54 €	2,60%
Total (TTC)	290,46 €	298,00 €	4,71%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:

2,48 €

1er janvier 2022



14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valdelaume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Vaussais, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay), Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

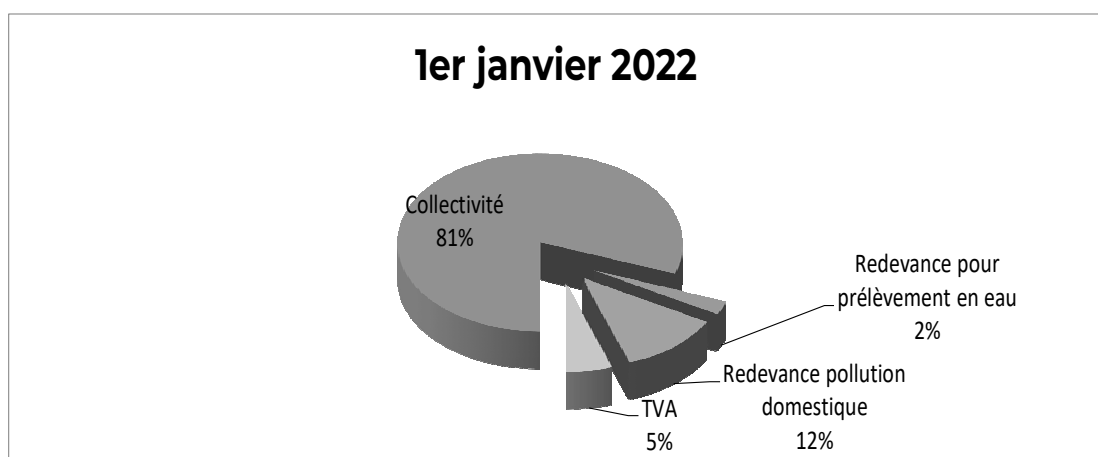
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,86 €	17,85 €	-0,10%
Total (TTC)	342,64 €	342,31 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,85 €



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,59 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0740 €	0,0714 €	-3,51%
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

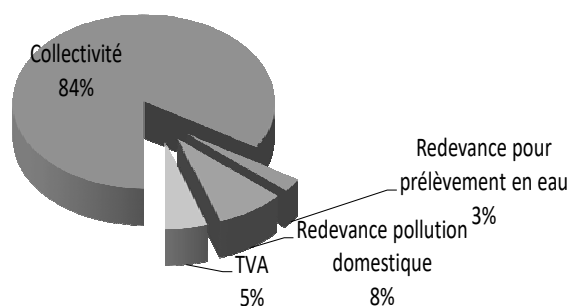
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Collectivité	276,30 €	276,30 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,88 €	8,57 €	-3,51%
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	17,20 €	17,19 €	-0,10%
Total (TTC)	329,98 €	329,65 €	-0,10%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

2,75 €

1er janvier 2022



16) Recettes d'Exploitation

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau	4 059 886,73 €	4 125 067,34 €	1,61%
dont abonnements	1 277 817,50 €	1 291 897,90 €	1,10%
Total recettes de vente d'eau	4 059 886,73 €	4 125 067,34 €	1,61%

Le périmètre de la compétence est stable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans est toujours en cours sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

17) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans la cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

a) Le contrôle sanitaire

Sur l'année 2021, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2021 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	103	103	100 %
	Conformité physico- chimique	152	148	97 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production et en distribution sur l'année 2021.

Le contrôle sanitaire de l'ARS n'a révélé aucun prélèvement non-conforme pour les paramètres bactériologiques et a révélé 4 prélèvements non-conformes pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Montjean le 02/06/2021 :
Anthraquinone : 0,16 µg/L pour une limite de qualité de 0,1 µg/L.
Action corrective : Démonstration que l'antraquinone était issue de la dégradation du revêtement du réseau. Puis renouvellement du réseau dans le centre de Montjean.
- Non-conformité N°2 sur la commune Lusseray le 01/12/2021 :
Turbidité : 2,4 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU
Action corrective : La coloration de l'eau avait été constatée le week-end précédent suite à une manœuvre des pompiers sur un poteau incendié. Le réseau a été purgé tout le dimanche. L'analyse a eu lieu sur le branchement de la salle des fêtes qui n'avait pas été réutilisé. Le syndicat a réalisé une purge du branchement et le recontrôle du 09/12/2021 a montré un retour en dessous des références de qualité.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Le Vert le 20/09/2021 :
Plomb : 23,1 µg/L pour une limite de qualité de 5 µg/L.
Ce résultat n'est valable que pour le point analysé.
Action corrective : Purge du branchement communal. Le recontrôle du 06/10/2021 a montré un retour en dessous des références de qualité, complété par une analyse sur un branchement voisin.
- Non-conformité N°4 sur la commune de Le Vert le 06/10/2021 :
CVM : 1,1 µg/L pour une limite de qualité de 0,5 µg/L.
Action corrective : Remise en service de la purge automatique qui a connu un dysfonctionnement.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a légèrement diminué de 98% en 2020 à 97% en 2021.

b) La surveillance analytique

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2021 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique	30	30	100 %
	Suivi de la bactériologie	85	84	99%
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	62 points de prélèvements, 714 prélèvements sur l'année 2021		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	41 points de prélèvement, 552 prélèvements sur l'année 2021		

Une analyse bactériologie a montré la présence de 1 UFC/100ml en spore anaérobie sulfito-réducteur. Une purge du réseau a été réalisée et le recontrôle a montré un retour à la normale.

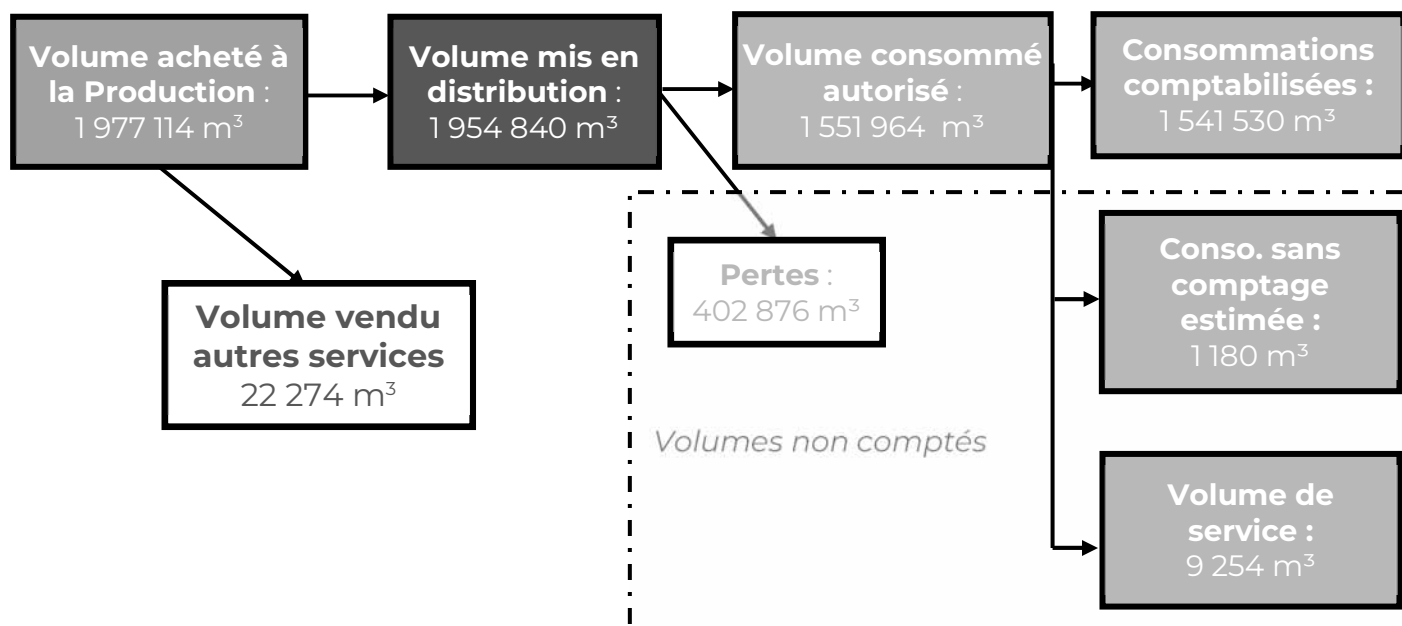
L'autocontrôle a mis en évidence l'absence de bactériologie sur les réservoirs.

18) **Connaissance et gestion patrimoniale du réseau**

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise a jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
	TOTAL		120

19) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 1 180 m³. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 9 254 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau (%)	83,3%	83,3%	81,5%	78,5%	79,6%

Le rendement du réseau de distribution est de 79.6% pour l'année 2021. On constate donc une amélioration du rendement de 1,1 % par rapport à 2020.

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,98	0,95	1,06	1,35	1,24

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,94	0,92	1,02	1,31	1,21

- Indice linéaire de consommation

(Volume consommé mesuré + Volume sans comptage estimé + Volume de service)

(Longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	4,66	4,56	4,43	4,73	4,67



Réalisation d'une purge sur le réseau

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

20) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions
Réseau de distribution à Caunay - La Goursière	43 195,15 €	21 597,58 €
Réseau de distribution à Chail - rue Caillaud	288 697,24 €	
Réseau de distribution à Fors - rue de l'Infirmier	172 688,96 €	
Réseau de distribution à Montjean - RD19	60 479,77 €	
Réseau de distribution à Sauzé-Vaussais - Puy d'Anché	101 838,16 €	
Réseau de distribution à Les Fosses - Vauballier	305 145,13 €	91 543,54 €
Réseau de distribution à Paizay-le-Tort - Bourg	337 670,31 €	101 301,09 €
Réseau de distribution à Clussais-la-Pommeraiie - RD948	131 609,36 €	131 609,36 €
Réseau de distribution à Saint-Romans-les-Melle - Coursoires	69 242,96 €	20 772,89 €
Réseau de distribution à Brûlain - Bourg neuf	68 223,10 €	
Réhabilitation du château d'eau des Fosses	89 351,00 €	
Divers réseaux de distribution (marché à bons de commande)	117 943,22 €	
Installation de matériel de télégestion SOFREL (fourniture et travaux en régie)	18 424,35 €	
Installation d'un variateur à La Boucharderie (fournitures et travaux en régie)	3 479,84 €	
Installation de purges automatiques (fournitures et travaux en régie)	20 792,00 €	
Installation de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	5 711,67 €	
TOTAL	1 834 492,22 €	366 824,46 €

21) Acquisition d'équipements :

Objet des travaux	Montant des équipements
Appareil de recherche de fuites	1 988,20 €
Borne Itron	900,00 €
Compteurs abonnés	69 505,00 €
Découpeuse	1 075,00 €
Pilonneuse	2 515,80 €
Poste de désinfection mobile	1 756,60 €
Sécurisation de château d'eau (Pouffonds, Fors, Tillou, La Roche Bardin et Couture)	17 651,00 €
Renouvellement de la mini pelle et de sa remorque (porté par le budget principal)	40 757,50 €
Renouvellement de matériels informatique et de mobilier (porté par le budget principal)	12 584,34 €
TOTAL	148 733,44 €

22) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,008%	0,007%

Il reste un branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

23) **Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre (€)	736 789,25 €	806 714,58 €	673 646,45 €
Epargne brute annuelle (€)	1 197 436,13 €	1 450 471,75 €	1 254 581,76 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,62	0,56	0,54
Recettes réelles	4 181 161,21 €	4 467 432,45 €	4 404 252,99 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	2 983 725,08 €	3 016 960,70 €	3 149 671,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	139 123,42 €	153 014,28 €	151 527,37 €
dont en intérêts	24 501,13 €	22 939,60 €	18 459,33 €
dont en capital	114 622,29 €	130 074,68 €	133 068,04 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

24) **Amortissements réalisés**

	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	617 882,20	649 387,79	878 746,26



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains




Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN
IMMERSION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr





L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

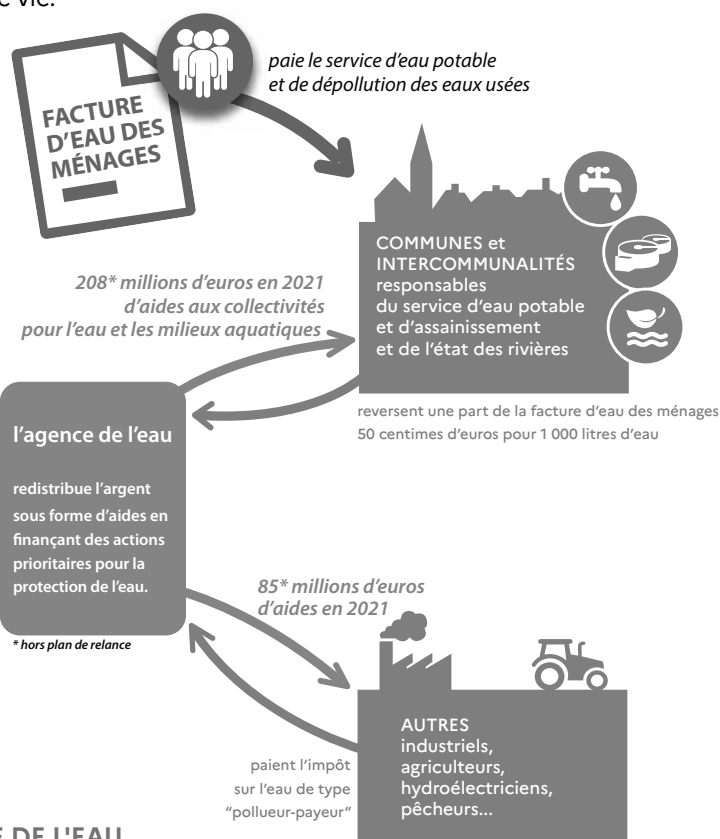
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

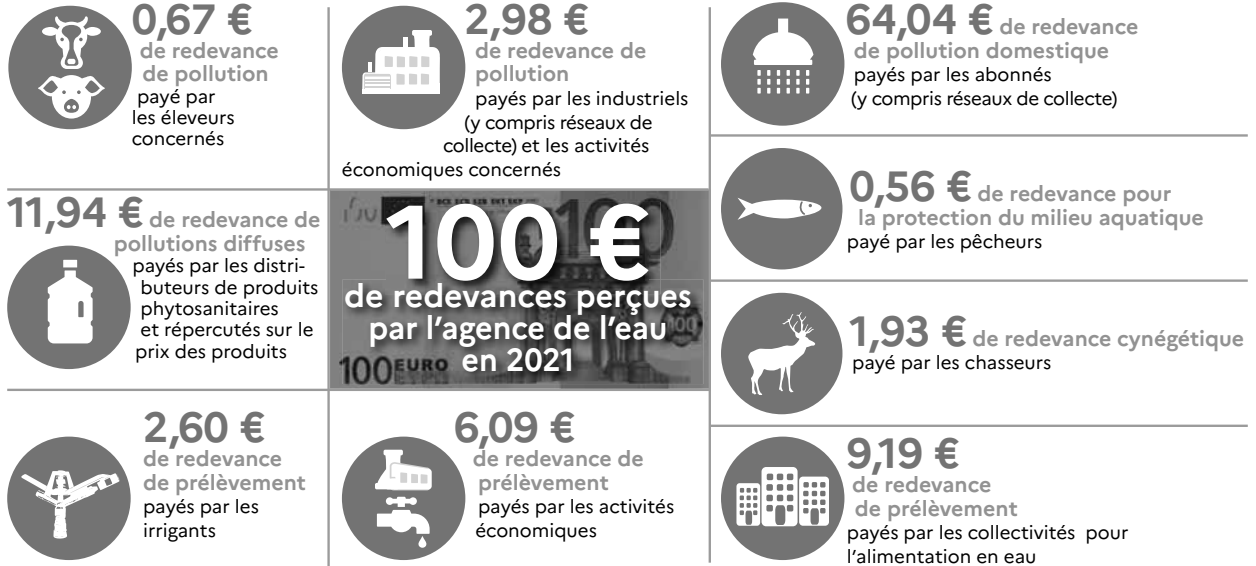
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



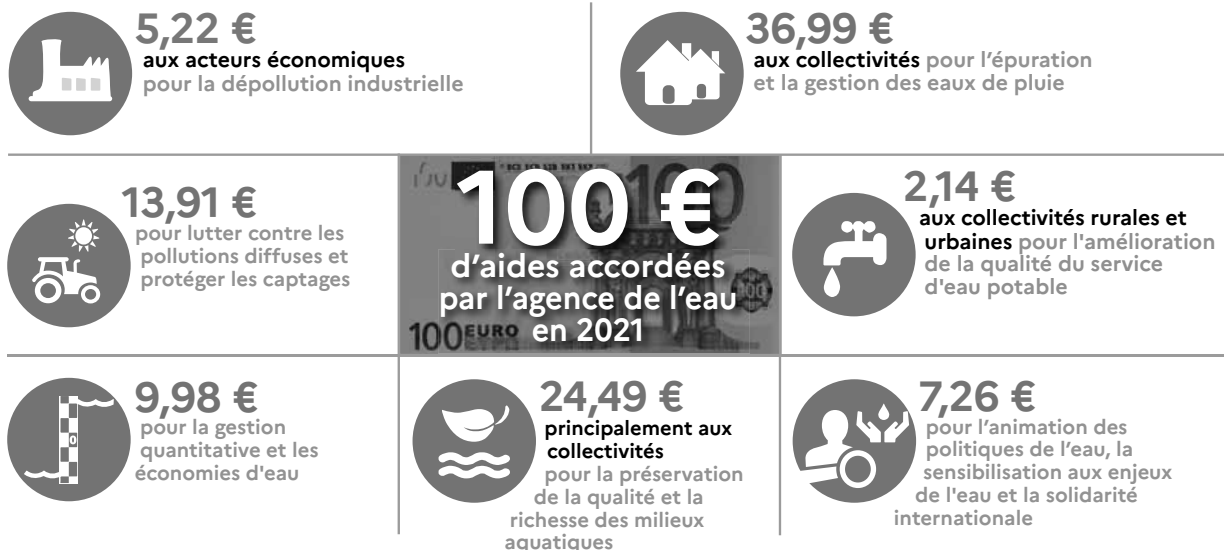
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

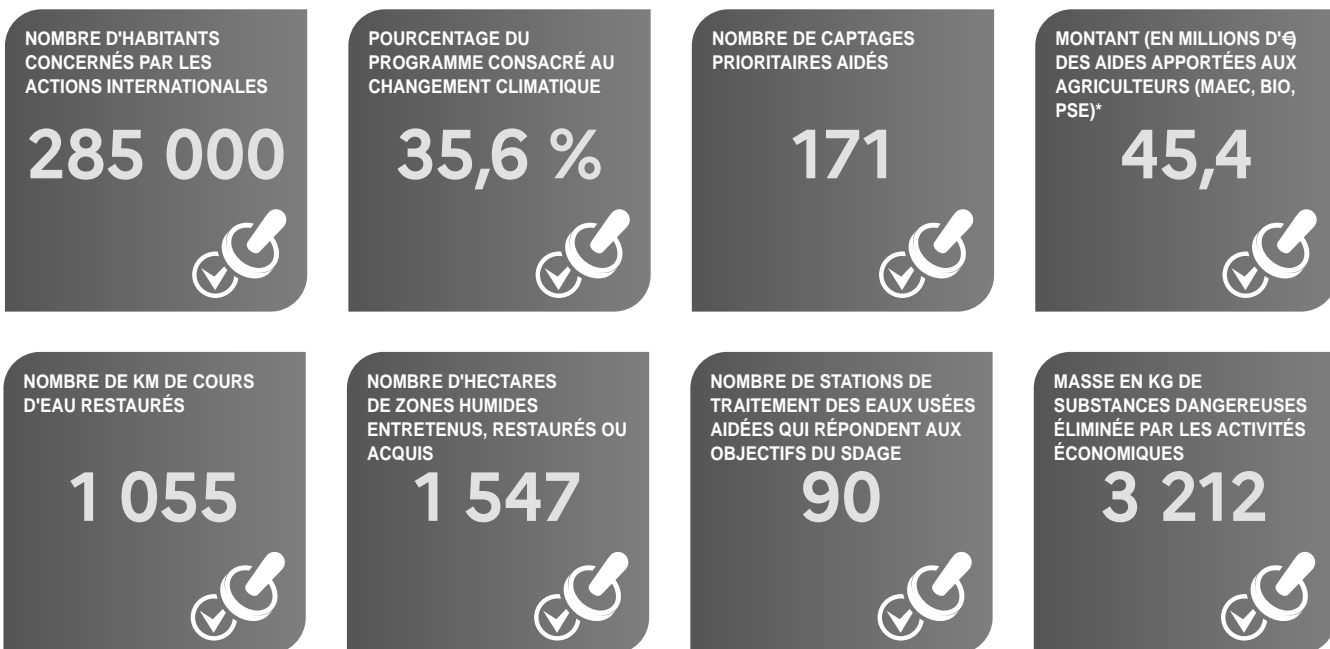


En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

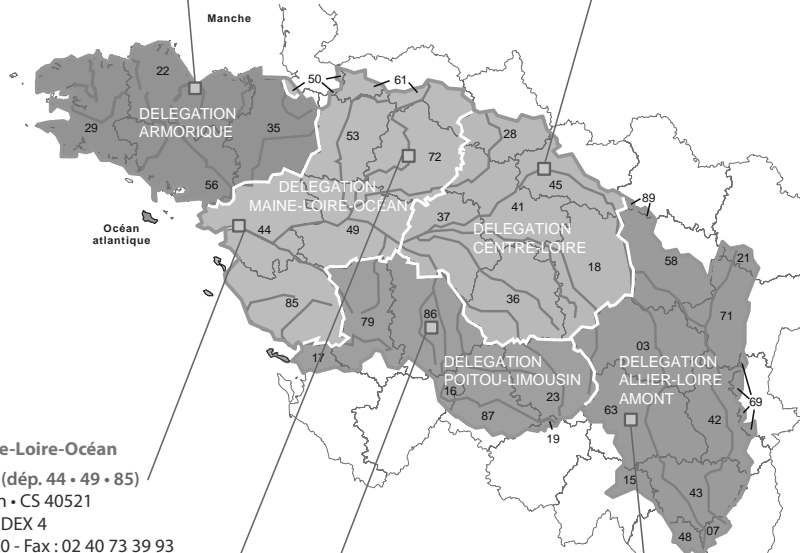
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Eau
Agences
de l'eau

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

**SMAEP 4B – Distribution – Délégation de Service Public avec
VÉOLIA**

Année 2021

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service.....	3
2) Estimation de la population desservie	3
3) Conditions d'exploitation du service.....	3
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
5) Les volumes d'eau	4
6) Nombre d'abonnements.....	4
7) Bilan des volumes sur le territoire :	4
8) Longueur du réseau.....	4
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
9) Tarifs en vigueur	6
10) Prix du service d'eau potable	6
11) Recettes d'Exploitation	6
12) La Facture d'eau	7
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
13) Qualité de l'eau.....	8
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	9
15) Performance du réseau	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
16) Travaux réalisés au cours de l'exercice	11
17) Etat de la dette	11
18) Amortissements réalisés.....	11

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable avec délégation de service public VÉOLIA au cours de l'exercice 2021. Celui-ci concerne uniquement la commune de Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne car le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou est distribué en régie directe par le Syndicat 4B).

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **2 014** (population en vigueur au 01/01/2022).

Nombre de compteurs : **1 291**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public avec la société VÉOLIA (contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016 et qui s'achèvera le 31 décembre 2025).

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des ouvrages de stockage,....
Travaux neufs	d'extensions de réseau, de dévoiement des réseaux.

5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en	Importés en	Variation (%)
	2020 (m ³)	2021 (m ³)	
SMAEP 4B- Production	131 551	149 124	13,36%

b) Exportations

Le service n'exporte pas d'eau.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 280	1 290	0,78%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	1 281	1 291	0,78%

7) Bilan des volumes sur le territoire :

Volumes (m ³)	2019	2020	2021
Volume importé	139 158	131 551	149 124
Volume exporté	0	0	0
Volume total mis en distribution sur le territoire	139 158	131 551	149 124
Volume vendu aux abonnés domestiques	103 504	93 857	123 981
Volume vendu aux abonnés non domestiques	310	291	288
Volume total vendu aux abonnés	103 814	94 148	124 269

8) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2021 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Chef-Boutonne	-	0
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2019	2020	2021
Extension de réseau (ml)	0	0	0

b) *Renouvellement des réseaux*

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2021 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHEF-BOUTONNE		
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	37 299	37 299	37 299	37 756	37 756
	Renouvellement de réseau (ml)	300	450	275	990	0
	Taux de renouvellement	0,80%	1,21%	0,74%	2,62%	0,00%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.08 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
08/12/2021	Vote des tarifs 2022

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

10) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2022 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2021		2022	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/HT/m ³
Part collectivité	43,76 €	0,6955 €	43,14 €	0,6825 €
Part délégataire	41,74 €	0,8945 €	42,36 €	0,9075 €
Total	85,50 €	1,5900 €	85,50 €	1,5900 €

Pour le premier semestre, les factures comportent l'abonnement du 1^{er} semestre et le solde des m³ consommés l'année précédente.

Pour le deuxième semestre, l'abonnement du 2nd semestre et 45% des m³ consommés l'année précédente au tarif de l'année en cours (application progressive et complète des tranches du barème).

La redevance « préservation des ressources en eau » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable et s'élève à 0.066 €/m³.

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et s'élève à 0.33 €/m³.

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

11) Recettes d'Exploitation

	2020	2021	Variation
Exploitation du service	146 789,00 €	143 635,00 €	-2,15%
Collectivités et autres organismes publics	179 501,00 €	163 678,00 €	-8,81%
Travaux attribués à titre exclusif	347,00 €	312,00 €	-10,09%
Produits accessoires	5 428,00 €	6 708,00 €	23,58%
Total recettes de vente d'eau	332 065,00 €	314 333,00 €	-5,34%

12) La Facture d'eau

Evolution du tarif de l'eau

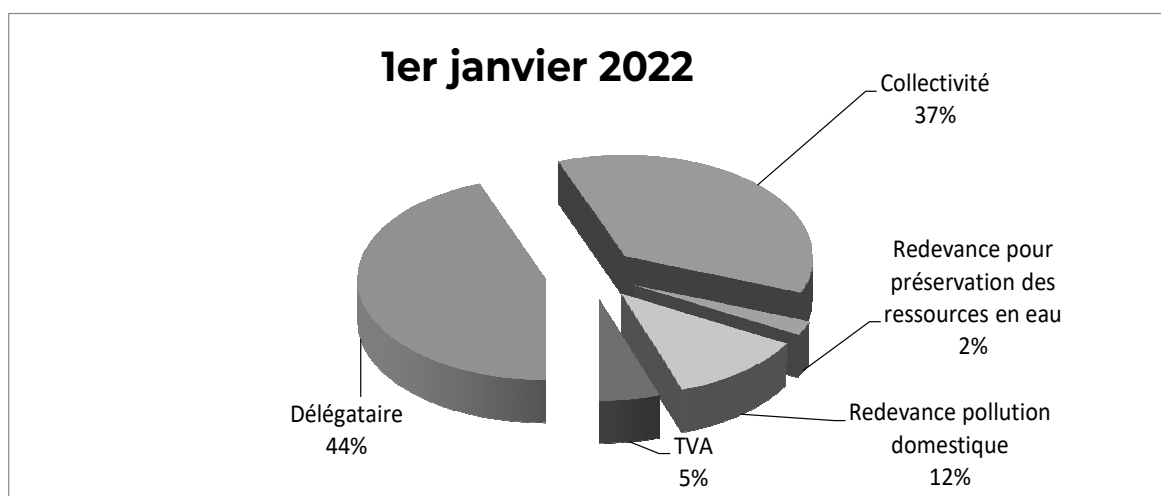
	Désignation	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	41,74 €	42,36 €	1,49%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,8945 €	0,9075 €	1,45%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	43,76 €	43,14 €	-1,42%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,6955 €	0,6825 €	-1,87%
Redevances et taxes				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0749 €	0,0660 €	-11,88%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Délégataire	149,08 €	151,26 €	1,46%
Collectivité	127,22 €	125,04 €	-1,71%
Redevance pour préservation des ressources en eau	8,99 €	7,92 €	-11,88%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,87 €	17,81 €	-0,33%
Total (TTC)	342,76 €	341,63 €	-0,33%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³: 2,85 €



INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

13) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- o les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- o les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en oeuvre d'actions correctives.

Conformité des prélèvements :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Déléгатaire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	12	12	51	50	63	62
Physico-chimie	12	12	0	0	12	12

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Déléгатaire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Déléгатaire
Microbiologique	100,0 %	98,0 %	98,4 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des paramètres analytiques :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	24	24	102	100
Physico-chimique	34	34		
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	45	45	204	203
Physico-chimique	82	82	104	104
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			50	
Physico-chimique	59			

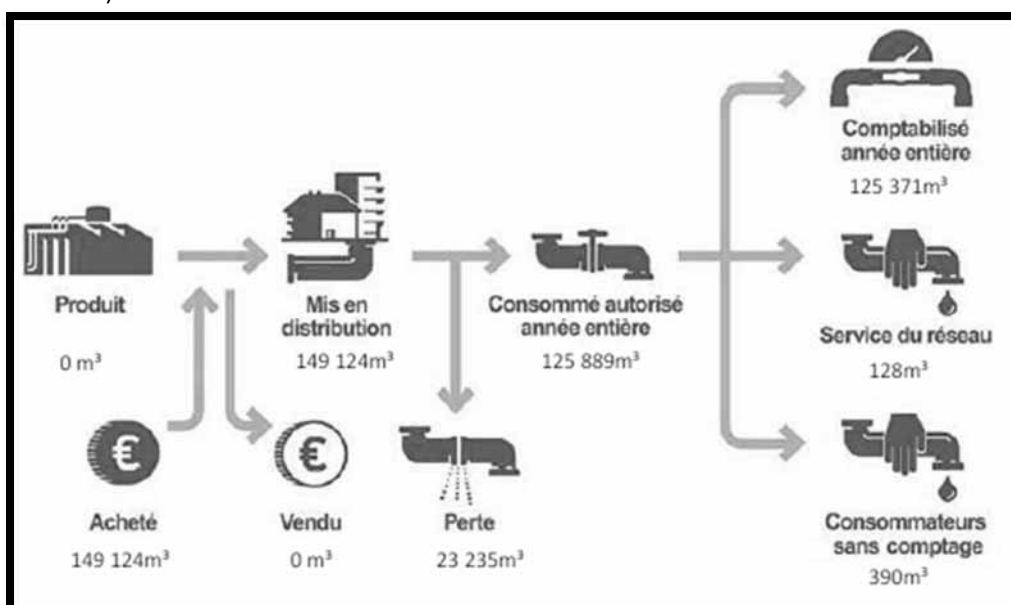
Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	41
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	101

15) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) sont estimées à 390 m³. Les volumes de service (vidanges des biefs, purges, lavages des réservoirs, ...) sont évalués à 128 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau (%)	83,2%	83,8%	81,4%	79,4%	84,4%

- **Indice des volumes non comptés**

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2,10	1,77	2,28	2,34	1,72

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,76	1,60	1,90	1,97	1,69

- **Indice linéaire de consommation**

	2020	2021
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	7,55	9,13

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

16) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution route de Melle (travaux terminés au 31/12/2021)	85 667,06 €
TOTAL	85 667,06 €

17) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre (€)	291 293,64 €	268 206,44 €
Epargne brute annuelle (€)	66 745,34 €	235 898,52 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	4,36	1,14
Recettes réelles	134 921,38 €	305 658,08 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	68 176,04 €	69 759,56 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 652,23 €	27 168,82 €
dont en intérêts	4 600,67 €	4 081,62 €
dont en capital	23 051,56 €	23 087,20 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

18) Amortissements réalisés

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	0,00	104 348,02

Les opérations de transfert des biens du service d'eau ayant pu être réalisées en 2021, les écritures d'amortissement ont pu être régularisées.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr